

2015-2020

Plan Défavorisées
pour Logement d'action Personnes Plan d'action Personnes
DEPARTEMENTAL
pour Personnes 2015-2020 pour Défavorisées
Logement Hébergement
D'ACTION Hébergement
2015-2020 Plan Personnes Hébergement
Logement
Défavorisées 2015-2020



Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées



L'Etat et le Département ont le plaisir de vous présenter leur premier Plan partagé pour l'accès au Logement et à l'Hébergement des personnes défavorisées, élaboré dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adoptée le 21 janvier 2013.

Ce Plan Logement Hébergement 2015-2020 vise à assurer la satisfaction d'un besoin et d'un droit essentiels à chacun : celui d'avoir un toit.

Cette articulation plus fine entre les deux secteurs de l'hébergement et du logement doit permettre ainsi de consacrer le droit au logement pour tous, en favorisant l'accès et l'insertion dans un habitat digne et adapté des personnes les plus démunies au profit d'une inclusion durable.

« ...Le logement, ce n'est pas qu'un toit et 4 murs... c'est aussi des rêves, une sécurité, un projet...une adresse...la dignité...une vie privée... ». Cette parole d'usager est précieuse car elle nous rappelle que, si un toit est un préalable à l'inclusion, pour certains de nos concitoyen(ne)s c'est un parcours difficile, ponctué de ruptures, de mal logement. Plus qu'un droit inaccessible, c'est une dignité inaccessible .

C'est pourquoi ce plan est marqué par des évolutions majeures tant au niveau de son élaboration que de son contenu.

Tout d'abord, il a été construit en étroite collaboration avec l'Association Régionale de l'Habitat et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, à partir des réalités territoriales. Il a associé à chaque étape de son élaboration l'ensemble des partenaires du logement, de l'hébergement et de l'action sociale dans une logique de décloisonnement des politiques publiques. Il a également veillé à prendre en considération la parole des personnes tout en intégrant les évolutions législatives et les réformes qui ont jalonné son écriture.

Ensuite, son contenu se veut opérationnel et est axé sur trois enjeux prioritaires pour le département : favoriser l'autonomie par le logement, lutter contre le logement indigne et la précarité énergétique, prévenir des expulsions.

Enfin, trois principes forts soutiennent l'ambition collective de la priorité au logement pour tous :

- **l'accompagnement global**, qui vise à développer une entrée par le besoin du ménage plutôt que de partir des dispositifs, mais aussi à renforcer la coordination entre les différents acteurs qui interviennent sur le champ social,
- **la simplification**, afin de rendre plus lisibles, plus compréhensibles et plus accessibles les dispositifs et ainsi garantir l'accès à l'information et l'effectivité des droits aux habitants du Pas-de-Calais
- **la prévention**, qui doit permettre d'éviter les ruptures dans un contexte de progression de la précarité et de raréfaction des ressources publiques et ce par delà la protection particulière que constitue le logement pour les plus défavorisés

Co-piloté par l'Etat et le Département, le Plan Logement Hébergement entend mobiliser autour de sa gouvernance tous les acteurs concernés, notamment les intercommunalités et les communes dont le rôle en matière d'habitat est majeur, y compris le réseau des acteurs de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, particulièrement organisé et solidaire dans le département du Pas-de-Calais.

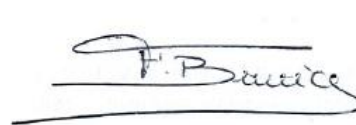
Ce Plan doit s'inscrire dans une réelle dynamique collective et s'accompagner d'une politique de production d'un Habitat plus économique, plus modulable afin de s'adapter aux capacités financières des ménages et de répondre aux enjeux sociétaux de notre département : décohabitation des jeunes, ruptures familiales, vieillissement, progression du handicap et populations spécifiques.

En définitive, si l'Etat est garant du droit au logement, ce droit est aussi un facteur d'insertion incontournable qui appartient à ce titre aux grandes politiques de solidarités.

Dés lors, notre défi collectif est d'imaginer de nouvelles réponses aux urgences sociales, de favoriser l'autonomie à tous les âges de la vie et quelles que soient les difficultés, de contribuer à la bataille pour l'emploi en favorisant l'accès à un logement comme un préalable à l'inclusion, de lutter contre le mal logement.

Ce défi ne pourra être relevé que si nous portons tous cette ambition pour un développement social au service de l'inclusion durable dans une approche résolument préventive et respectueuse des habitants du Pas-de-Calais.

La Préfète du Pas-de-Calais



Fabienne BUCCIO

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Michel DAGBERT





ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'HABITAT
Nord-Pas-de-Calais

Disposer d'un toit est un droit, mais c'est d'abord la première des dignités. C'est pourquoi l'Association Régionale pour l'Habitat se réjouit de signer aux côtés du Département, de la CAF et de l'Etat, le nouveau Plan Départemental 2015/2020 d'Accès à l'Hébergement et au Logement des Personnes Défavorisées. C'est un symbole fort de la volonté de tous les acteurs de lutter contre les précarités et de répondre à l'urgence sociale.

Au-delà de l'ambition collective des partenaires, L'ARH tient à souligner la très grande qualité des travaux qui ont permis, par l'écoute de tous les acteurs, par la richesse du partage de propositions et la réflexion commune, d'aboutir à la coproduction d'un outil qui est à la fois innovant, très opérationnel et dont l'efficacité sera le meilleur rempart des plus fragiles.

L'ARH se félicite en particulier des dispositions qui prévoient désormais un accompagnement global en fonction de la situation de la personne ou des familles et non plus l'application mécanique de dispositifs préexistants. Il en est de même de la simplification du nouveau plan qui le rend plus lisible, plus compréhensible, et donc, plus accessible. Il garantit ainsi une meilleure information pour les habitants du Pas-de-Calais. Enfin, l'accent mis dans ce nouveau plan sur une intervention précoce dans un but de prévention étend la protection des plus démunis et c'est une avancée majeure.

En lien avec les collectivités et très sensible aux évolutions de sociétés pour anticiper les adaptations qui en découlent, comme la production de logements accessibles, très économes et adaptés, l'ensemble des partenaires peut compter sur l'ARH pour sa participation à la mise en œuvre du nouveau plan et pour sa détermination à poursuivre à leurs côtés, sa mobilisation en faveur de l'inclusion sociale dans le plus grand respect des habitants du département.



Jean-Michel STECOWIAT
Directeur Général de Pas-de-Calais habitat
Représentant de l'Association
Régionale Pour l'Habitat



Parce que répondre aux différents besoins des allocataires et renforcer l'accès à leurs droits tout en simplifiant leurs démarches est une des ambitions de la Branche Famille contractualisée avec l'Etat (Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017), la Caf du Pas-de-Calais se mobilise notamment sur la question des conditions de logement et l'amélioration du cadre de vie des familles. L'objectif poursuivi est de les aider à se maintenir dans un logement et un cadre de vie adaptés à leurs besoins.

En mobilisant les professionnels le plus en amont possible, l'aspect préventif de l'action des Caf mérite d'être souligné. La mobilisation de différents leviers (prestations légales, accompagnement social) permet ainsi de prévenir au maximum tout phénomène d'exclusion.

Différentes mesures peuvent être déployées :

- attention accrue portée à l'accès et au maintien dans le logement grâce à un parcours général ou des parcours adaptés,
- renforcement de la prévention des expulsions,
- contribution à l'amélioration du logement des familles (lutte contre le logement indécent).

La Caf du Pas-de-Calais se mobilise sur cette thématique et se veut, elle aussi, garante de la réussite du Plan qui repose sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires de notre Département qui, depuis de nombreuses années, unissent leurs interventions respectives pour apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins de nos concitoyens les plus fragiles.

Ensemble, nous unirons nos efforts afin que chacun puisse vivre dans un habitat digne et correspondant à ses besoins.

Alain Dubreucq



A. DUBREUCQ

Président du Conseil d'Administration
de la CAF du Pas-de-Calais

Jean-Claude Burger



Directeur de la CAF
du Pas-de-Calais



Editos	3
Sommaire	7
Préambule	11

Chapitre 1 – La Synthèse départementale

Page 13 à 17

1.1. La présentation du Pas-de-Calais	14
1.2. Les dynamiques sociodémographiques	14
1.3. L’Etat des lieux des politiques du logement à la fin des précédents plans	15
1.4. Illustration des limites des instances de traitement des situations individuelles	16
1.5. Illustration des écarts entre les offres d’hébergement, de logement et d’accompagnement et les besoins	17

Chapitre 2 – Les Synthèses Territoriales

Page 19 à 30

2.1. Caractéristiques et dynamiques des territoires	21
2.2 Territoire de l’Arrageois	22
2.3 Territoire de l’Artois	23
2.4 Territoire de l’Audomarois	24
2.5 Territoire du Boulonnais	25
2.6 Territoire du Calaisis	26
2.7 Territoire de la CommunAupôle de Lens -Liévin	27
2.7 Territoire d’Hénin-Carvin	28
2.9 Territoire du Montreuillois	29
2.10 Territoire du Ternois	30

Chapitre 3 – Le Public du Plan Logement Hébergement (PDALHPD)

Page 31 à 32

3.1. Le public du Plan Logement Hébergement	31
---	----

Chapitre 4 – La gouvernance du Plan

Page 33 à 35

4.1. Un pilotage départemental et territorial	34
4.2. La nouvelle gouvernance du Plan fusionné	35



Chapitre 5 – Les orientations stratégiques et actions prioritaires

Page 37 à 38

5.1 Synthèse du plan d'action	38
-------------------------------------	----

Chapitre 6 – Plan d'Action Départemental

Page 39 à 60

6.1 Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement	
6.1.1 Fiche 1.1 : Diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logements adaptés.....	41
6.1.2 Fiche 1.2 : Permettre aux SIAO d'orienter vers le logement en utilisant des outils d'évaluation adaptés	42
6.2 Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins	
6.2.1 Renforcer la connaissance des besoins pour une meilleure adéquation de la production de logements	43
6.2.2 Articuler les filières prioritaires d'accès au logement (PLAI, contingent préfectoral, DALO, FSL)	44
6.2.3 Impulser le développement d'une offre locative privée à loyer et charges maîtrisés	45
6.2.4 Répondre aux besoins des Gens du Voyage.....	46
6.2.5 Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans	47
6.2.6 Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et/ou handicapées	48
6.3 Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives	
6.3.1 Elaborer la charte de prévention des expulsions locatives et mettre en œuvre la Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions (CCAPEX)	49
6.3.2 Créer une ADIL Interdépartementale (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	50
6.3.3 Agir de manière préventive	51
6.4 Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique	
6.4.1 Renforcer le repérage et l'information des personnes victimes de précarité énergétique et d'habitat indigne	52
6.4.2 Poursuivre l'action du guichet unique de lutte contre l'habitat indigne	53
6.4.3 Coordonner les outils pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique	54
6.5 Articuler l'offre d'accompagnement vers un accompagnement global	
6.5.1 Articuler l'offre d'accompagnement dans une logique d'accès direct au logement	55
6.6 Adapter le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement aux objectifs du Plan	
6.6.1 Adapter le règlement FSL (Fonds Solidarité Logement) aux objectifs du Plan	56
6.7 Simplifier le traitement des situations individuelles	
6.7.1 Rapprocher le fonctionnement des commissions, expérimenter leur fusion	57
6.8 Opérationnaliser et territorialiser le pilotage du Plan	
6.8.1 Mettre en œuvre l'évolution de la gouvernance	58
6.8.2 Animer le Plan sur la durée	59
6.8.3 Coordonner et fiabiliser les données d'observation du Plan	60



Chapitre 7 – Les fiches Territoires

Page 61 à 74

7.1. Territoire de l'Arrageois	62
7.2 Territoire de l'Artois	64
7.3 Territoire de l'Audomarois	66
7.4 Territoire du Boulonnais	68
7.5 Territoire du Calais	69
7.6 Territoire de la CommunAupôle de Lens-Liévin.....	70
7.7 Territoire d'Hénin-Carvin	71
7.8 Territoire du Montreuillois	72
7.9 Territoire du Ternois	74

Annexes

Page 75 à 97

Annexe 1 : Arrêté conjoint	76
Annexe 2 : Avis du CRHH	77
Annexe 3 : Cadre législatif et textes de référence	78
Annexe 4 : Les objectifs du précédent plan	79
Annexe 5 : Plan de Domiciliation	80
Annexe 6 : Schéma de prise en charge des demandeurs d'asile	84
Annexe 7 : Analyses et propositions du Comité Consultatif des Personnes Accueillies et Accompagnées (CCRPA)	85
Annexe 8 : Critère de priorité	87
Annexe 9 : Les associations agréées au titre du FSL (2015).....	88
Annexe 10 : Les associations agréées par l'Etat	95
Annexe 11 : Les nouveaux quartiers « Politique de la Ville »	97

Glossaire

Page 112 à 113

Glossaire	112
-----------------	-----

Une fusion des Plans co-construite selon une méthode participative et une démarche territorialisée

Une démarche territorialisée



6 indices d'observation socio-économique des territoires

- Situation Socio-économique
- Hébergement (du sans abris au logement d'insertion)
- Difficultés d'accès au logement
- Difficultés de maintien
- Mauvaises conditions d'habitat
- Accompagnement social

4 indices d'évaluation de la dynamique opérationnelle du territoire

- Recensement des instances
- Liens avec les contrats Territoriaux de Développement Durable et état des lieux des différentes Conventions
- Actions menées
- Actions à venir

Une méthode participative

Un co-pilotage Etat/Département en étroite collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, l'Association Régionale de l'Habitat, et l'appui méthodologique de l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA)

Par une méthode innovante et décloisonnée

Schémas PA/PH, Enfance Famille, Insertion,
Gens du Voyage, Pacte des Solidarités ...



Schémas infra-départementaux
SCOT, PLH, PLUi...

Contexte de réformes législatives et réglementaires

Un plan co-construit à partir des réalités territoriales :

Pré-diagnostics, grilles d'évaluation,
analyses des CTDD
échanges partenariaux



Evaluation du PDALPD 2008-2013
Evaluation du PDAHI
diagnostics territoriaux partagés
(besoins et enjeux)

Selon une méthode participative

3 séminaires interterritoriaux (300 participants)
3 Comités Responsables du Plan (250 participants)

➤ Sans oublier :

- La parole de l'usager (enquêtes FSL auprès de 500 ménages et contribution du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies (CCRPA)
- Les entretiens qualitatifs Pas-de-Calais habitat, Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, UDCCAS, FNARS, URIOPSS...
- La rencontre EPCI
- Les contributions partenariales

Chapitre 1

la

Synthèse Départementale



1 – Synthèse départementale

1.2. La présentation du Pas-de-Calais

Le département du Pas-de-Calais est composé de :

- 9 territoires
- 7 arrondissements
- 895 communes
- 33 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2014.

Quatre EPCI ont la compétence des aides à la pierre :

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) et de la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs.

Avec 1 464 000 habitants, il est le 7^{ème} département le plus peuplé de France .



1.3. Les dynamiques sociodémographiques

1.3.1. Un nombre de ménages en progression induisant une augmentation des besoins de logements

- une augmentation de la population (+ 20 000 habitants entre 1999 et 2010)
- une augmentation du nombre de ménages liée, principalement, à la décohabitation et à l'éclatement des familles
- une population relativement jeune mais vieillissante (26,8% de la population a moins de 20 ans contre 24,6% France)

1.3.2. Une pauvreté marquée

- un taux de pauvreté élevé (20,7% en 2011 contre 14,3% au niveau national) qui touche plus durement les jeunes
- un taux de chômage important : 14,1% au troisième trimestre 2013 (contre 10,5% au niveau national)
- des écarts qui se creusent entre des zones d'emplois plus dynamiques économiquement (Montreuil et Arras) et les autres zones plus touchées par la crise (particulièrement Lens et Calais)
- un niveau de vie médian (16 960€ en 2011) inférieur à la moyenne nationale (19 547€)
- 11% de la population départementale bénéficiaire du RSA

1.3.3. Un parc de logements à forte dominante privée

- 673 865 logements en 2012, dont 87,6% de résidences principales
- une majorité de propriétaires occupants (57,4%), le reste du parc étant réparti entre les logements sociaux (25%) et les logements locatifs privés (17,6%)
- un taux de vacance des logements de 5,8 %
- un parc composé à 57,6% de logements individuels et à 42,4% de logements collectifs.

1 – Synthèse départementale

1.4 - L'état des lieux des politiques du logement et de l'hébergement à la fin des plans précédents

Une offre de logement encore insuffisamment sociale pour être en adéquation avec les besoins

- des inadéquations entre **l'offre** et **la demande** de logement social (niveaux de loyer – typologie - localisation – adaptation)
- Une demande de logement social émanant de petits ménages, jeunes et très modestes
- un parc privé conventionné peu social souvent cher et énergivore
- une **Agence Immobilière à Vocation Sociale** (AIVS) très importante à accompagner sur la qualité de son parc en gestion

Une offre en hébergement diversifiée qui ne répond pas à l'ensemble des situations repérées

- un équipement «Accueil Hébergement Insertion» en progression sur le département
- un territoire doté de 7 Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- une augmentation de la demande adressée aux Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation
- une dynamique enclenchée pour faciliter l'accès au logement mais une fluidité vers le logement à développer davantage

Les difficultés d'accès au logement : de nombreux dispositifs de repérage des publics prioritaires et d'aide à l'accès

- un effort conséquent de mobilisation du contingent préfectoral
- la mise en place des groupes PLAI qui ont répondu partiellement aux attentes
- une faible utilisation du DALO
- une mobilisation croissante des aides financières du Fonds de Solidarité Logement volet Accès



Les difficultés de maintien dans le logement : des dispositifs insuffisamment préventifs

- des dispositifs de prévention des expulsions locatives insuffisamment précoces ou efficaces
- un Fonds de Solidarité Logement volet Maintien davantage perçu comme une aide curative plutôt qu'un outil au service de l'inclusion sociale
- un surendettement des ménages croissant dans le département et généré massivement par le poids des charges courantes

Une offre d'accompagnement variée mais peu coordonnée

- à la sortie d'hébergement : des solutions alternatives d'accompagnement (les logements adaptés) à mettre au diapason
- une absence de complémentarité des mesures d'accompagnement dans le logement

Habitat indigne et précarité énergétique : des outils d'intervention éclatés

- un département doté d'un guichet unique « ORTHI »
- la précarité énergétique : une problématique au cœur du pouvoir d'achat des ménages

Des gouvernances distinctes (PDALPD – PDAHI) et des modes de pilotage non articulés

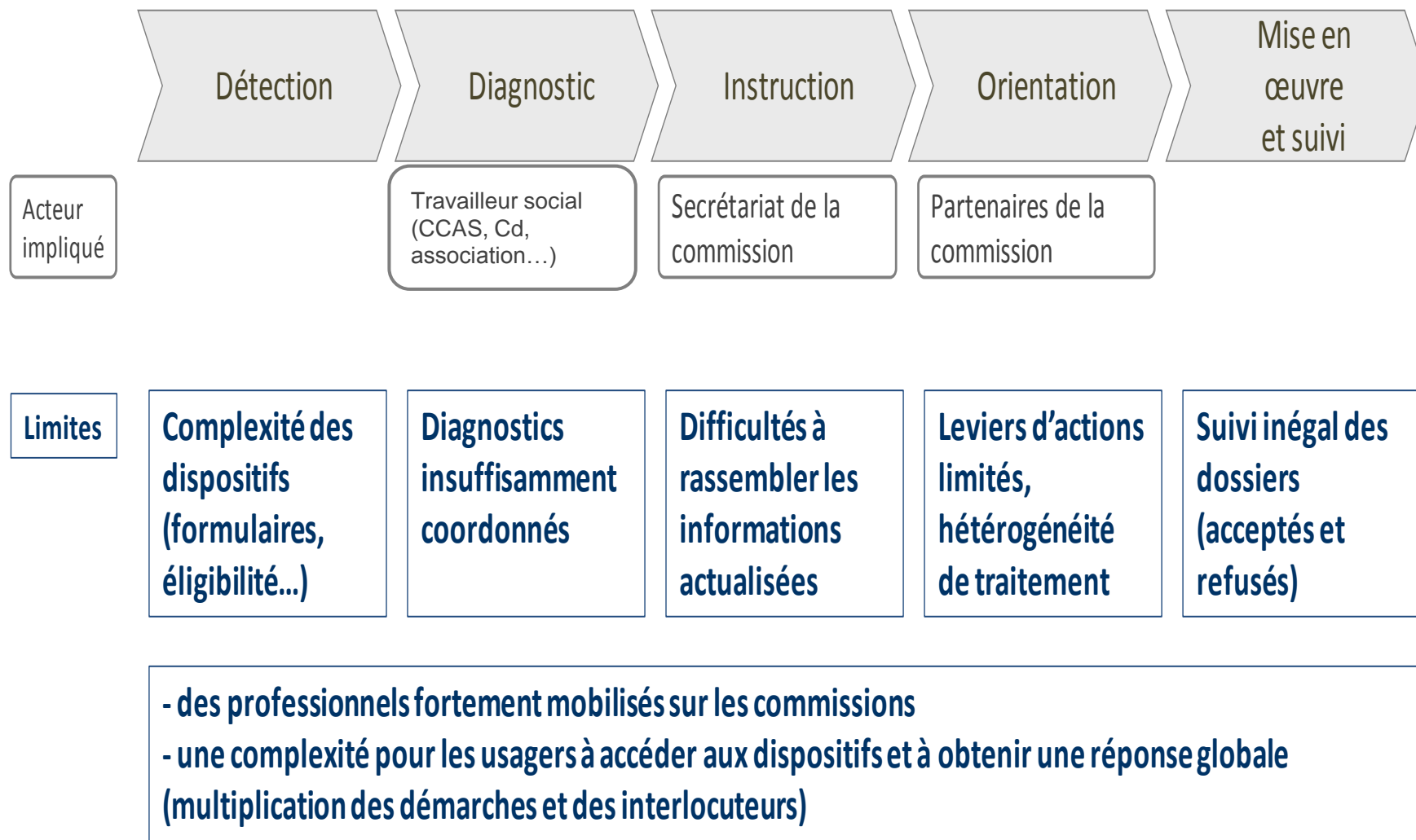
- un suivi irrégulier des plans sur la durée
- une territorialisation disparate
- des outils de suivi et d'observation limités

Une multiplicité d'instances de traitement des situations individuelles

- une organisation chronophage, un empilement de dispositifs
- une hétérogénéité dans le traitement des dossiers entre les territoires
- des conséquences préjudiciables pour les personnes
- des leviers d'action limités au moment de l'orientation
- des difficultés à rassembler les informations au moment de l'examen de la demande, des diagnostics spécifiques pour chaque instance et non partagés

1 – Synthèse départementale

1.5 . Illustration des limites des instances de traitement des situations individuelles



1 - Synthèse départementale

1.6. Illustration des écarts entre besoins des personnes et activation des principaux outils concernant l'offre d'hébergement, de logement et d'accompagnement (données 2013 – Sources : DDCS et FSL)

Je suis...

Problématique	logé dans un logement en mauvais état (logement indigne, énergivore...)	en difficulté voire menacé de perdre mon logement (dettes de loyer...)	logé dans un logement inadapté (surpeuplement, coût, handicap...)	hébergé de manière temporaire (CHRS, ASE, hôpital, prison...)	à la rue (rupture familiale, violence...)
je souhaite					
Besoin	aménager mon logement, faire des travaux	trouver une aide pour rester dans mon logement	déménager dans un logement plus adapté	trouver un logement adapté	être mis à l'abri dans l'attente d'un logement
Demande	<ul style="list-style-type: none"> • 110 000 ménages en précarité énergétique • 44 000 logements privés potentiellement indignes • 9 364 demandes de FSL EET 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 046 assignations • 156 expulsions (2012) • 7 990 dossiers de surendettement déposés • 1 287 demandes de FSL maintien 	<ul style="list-style-type: none"> • 393 demandes DALO déposées dont 126 dossiers reconnus prioritaires et urgents • 2 298 ménages identifiés au contingent préfectoral (2011) • 450 ménages 'agrés PLAI' (par les groupes PLAI des 9 territoires) au 1/1/13 • 7 794 demandes de FSL accès 	<ul style="list-style-type: none"> • 9 848 personnes ont sollicité le SIAO ou 115 (2012) • refus de 30% des demandes par le SIAO • 223 personnes accueillies en hôtel 	
Offre	<ul style="list-style-type: none"> • 6 759 aides FSL EET accordées (montant moyen de 401€) • 615 dossiers enregistrés au guichet unique de l'habitat indigne (2012) 	<ul style="list-style-type: none"> • 776 aides FSL maintien accordées (montant moyen de 1 711€), 436 garanties mobilisées pour 1141 garanties accordées • 2 589 enquêtes avant audience mandatées 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 430 FSL accès accordés, 3 837 familles relogées, 3 823 aides financières accordées (montant moyen de 668€) • 848 avis favorables CAL de ménages identifiés au contingent préfectoral (2011) • 5 040 logements sociaux PLAI • 5 179 logements conventionnés parc privé • 1 027 logements IS 62 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 251 places d'hébergement • 1 983 places de logement accompagné • 377 logements en ALT (1 056 personnes suivies) 	
	HABITAT INDIGNE ET PRECARITE ENERGETIQUE	MAINTIEN	ACCES AU LOGEMENT	HEBERGEMENT	

Chapitre 2

Les

Synthèses Territoriales





Enjeux prioritaires

- ⇒ Diversifier les offres d'habitat et assurer une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements
- ⇒ Conduire une réflexion sur les publics spécifiques de l'hébergement
- ⇒ Prévenir l'endettement social et les expulsions locatives

L'Arrageois est composé de **203 communes** et de **5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** dont une Communauté Urbaine (CUA) délégataire des aides à la pierre ce qui représente 12,9% de la population du Département soit 188 539 habitants en 2009.

- une densité de **population très concentrée sur Arras et sa couronne urbaine** qui, à l'horizon 2020, va s'amplifier. C'est un territoire à dominante rurale à l'exception de la CUA et de Bapaume
- la dynamique socio démographique démontre **l'attractivité du territoire**. Elle se traduit également par une **périurbanisation**. La population progresse mais vieillit malgré une population de moins de 20 ans (25,3 %) supérieure à la moyenne nationale (24,7 %) mais inférieure à la moyenne départementale (26,6 %)

Globalement l'Arrageois, qui est dans une zone d'emploi dynamique, est **moins touché par la pauvreté** comme le montrent des indicateurs de précarité inférieurs aux moyennes départementales, même s'il existe de fortes disparités infra-territoriales.

Quelques chiffres soulignent cette situation :

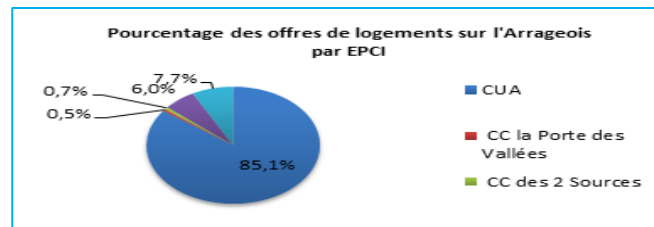
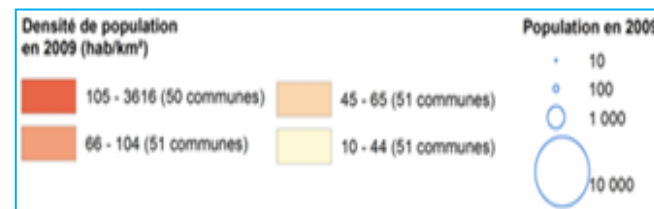
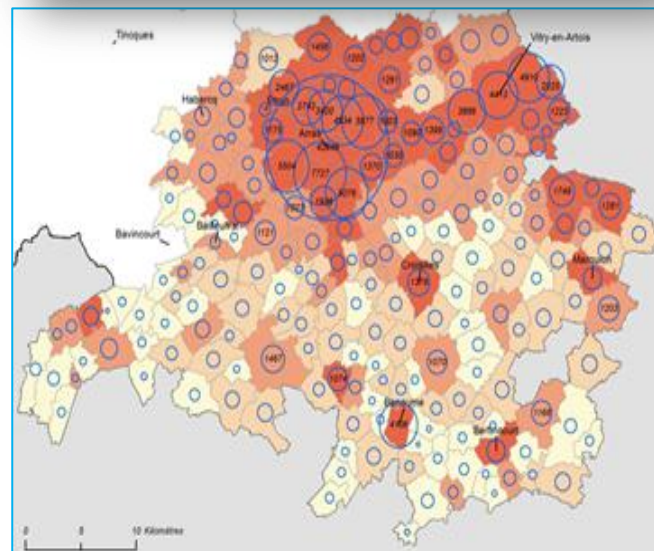
- un taux de chômage (10,2 %) moins important que dans le reste du département (14,1 %)
- un nombre de bénéficiaires du RSA (7,5 %) inférieur à la moyenne départementale (11,1 %)
- de fortes disparités infra-territoriales et une pauvreté qui touche particulièrement les jeunes
- une concentration des plus hauts revenus imposables du département malgré des revenus médians faibles sur Arras et le Sud-Est de l'Arrageois (Bapaume et Bertincourt)

Concernant **l'offre de logements**, le parc social demeure de faible densité malgré l'augmentation du nombre de logements sociaux (7,8 %) entre 2008 et 2012. Cette offre reste essentiellement concentrée sur la Communauté Urbaine d'Arras avec des poches de fragilité.

Un parc privé qui présente les mêmes difficultés (énergie, vétusté) que le reste du département avec des actions ciblées par et sur la CUA.

L'**offre d'hébergement** s'est développée et diversifiée sur Arras et sa périphérie (86 %) au détriment des zones rurales et du reste de l'Arrondissement notamment du Ternois et s'avère pourtant saturée avec des problématiques prégnantes (santé mentale, étrangers hors UE, sortants de détention, SDF vieillissants).

Des ménages fortement touchés par des difficultés de maintien dans leur logement : hausse des assignations, des demandes d'aides FSL, des garanties de loyer et du nombre de dossiers recevables par la Banque de France ; des actions et des dynamiques engagées principalement sur la Communauté Urbaine d'Arras.





Enjeux prioritaires

- ⇒ Diversifier les offres d'habitat pour une meilleure mixité sociale
- ⇒ Poursuivre et intensifier la lutte contre la précarité énergétique et l'Habitat Indigne
- ⇒ Prévenir l'endettement social et les expulsions locatives

L'Artois est composé de **99 communes** et de **4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont une Communauté d'Agglomération (Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs)** délégataire des aides à la pierre, ce qui représente 20% de la population du Pas-de-Calais (soit 292 000 habitants) en 2009.

- la **densité de population (422 hab/km²)** est plus élevée que la moyenne départementale (219 hab/km²). Elle est concentrée sur la **Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs** et principalement dans les villes de Béthune, Noeux, Isbergues et Lillers
- une **population vieillissante et une précarité** en augmentation (chômage et bénéficiaires du RSA)
- tous les **indicateurs de pauvreté sont préoccupants** notamment sur les centres urbains : Lillers et la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs

Quelques chiffres soulignent cette situation :

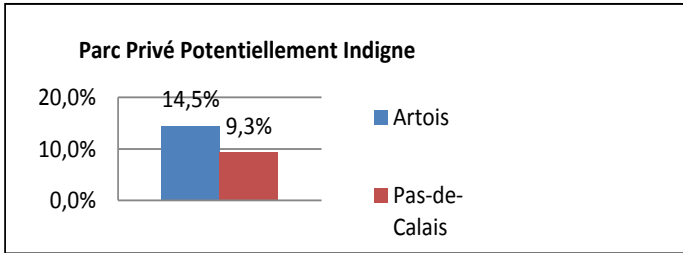
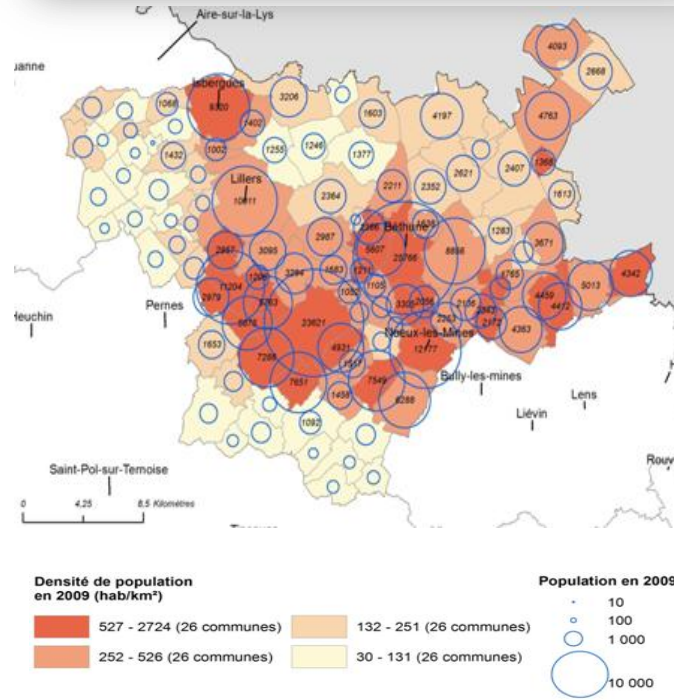
- un taux de chômage (14,1 %) supérieur à la moyenne départementale (13,4 %)
- une hausse du nombre de bénéficiaires du RSA (5,4 %) supérieure à celle du département (3,2 %)

Concernant **l'offre de logements**, le **parc de logements sociaux** est plus élevé (32 %) qu'au niveau départemental (26,1 % en incluant la SOGINORPA). Ce parc a progressé de 12 % entre 1999 et 2012, et reste essentiellement concentré sur la **Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et environs**. Pour autant, elle reste insuffisante au regard de la pression de la demande. A noter : la forte empreinte du parc de logements miniers (SOGINORPA) en cours de rénovation.

Pour le parc privé, une dynamique est engagée sur le conventionnement (1/3 du parc conventionné ANAH du 62) et pour la couverture du territoire en OPAH. Un taux de vacance élevé (26%). 14,5% du parc est potentiellement indigne et 9000 propriétaires seraient en situation de précarité énergétique.

Pour **l'offre d'hébergement**, le taux d'équipement est croissant mais reste inférieur à la moyenne départementale, inégalement réparti entre zones urbaines et rurales et encore insuffisant au regard des situations d'urgence qui ont quintuplé entre 2011 et 2012, on note également un déficit en « logement accompagné » (IML, AML, résidences sociales...).

Des ménages confrontés à des difficultés de maintien: hausse des assignations, des diagnostics sociaux et financiers et des garanties mobilisées **malgré la plateforme partenariale de prévention des expulsions locatives**.





Enjeux prioritaires

- ⇒ Diversifier les offres d'habitat et assurer une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements sociaux
- ⇒ Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique et l'Habitat Indigne
- ⇒ Répondre aux besoins de logements des populations spécifiques
- ⇒ Prévenir les impayés de loyers



L'Audomarois est composé de **82 communes** et de **5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** ce qui représente 8,1% de la population du département soit 119 090 habitants en 2009.

- une **forte densité** de population dans les villes de **Saint-Omer, Longuenesse et Aire-sur-Lys** mais plus **faible à l'Ouest** du territoire. Les projections INSEE 2015/2030 prévoient une hausse plus marquée sur Saint-Omer
- un territoire **jeune** (indice de jeunesse 1,40 pour 1,33 à l'échelle départementale)
- les données sociaux-économiques laissent apparaître une **précarisation** essentiellement concentrée sur Saint-Omer, **ciblée sur les jeunes** et qui touche particulièrement la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

Quelques chiffres soulignent cette situation :

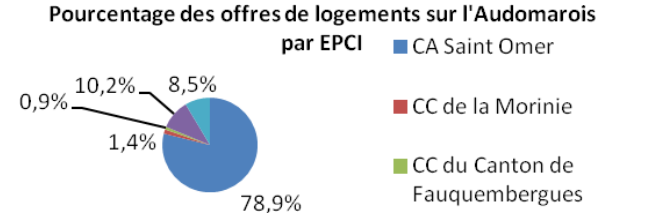
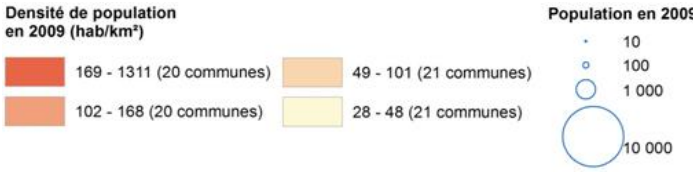
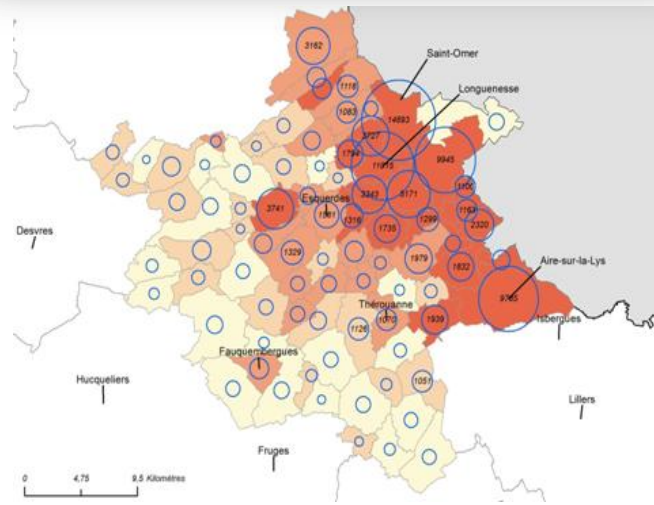
- un taux de chômage (13 %) légèrement inférieur à la moyenne départementale (14,1 %)
- un taux de bénéficiaires du RSA (9,1 %) inférieur à la moyenne départementale (11,1 %) malgré une hausse de 9,3 %

L'offre de logements est fortement marquée par l'**habitat individuel** (89,2 %) et par des propriétaires occupants (73%).

Le **parc privé** joue, de fait, un **rôle social très fort** malgré sa faible qualité thermique et technique (9,2 % du parc privé potentiellement indigne touchant fortement la CC de Fauquembergues et CC de lumbres et 50% du parc construit avant 1915 sur l'agglomération de Saint-Omer). Une **offre HLM faible** (14% du parc) malgré une hausse de la production sur la ville de Saint-Omer.

L'offre d'hébergement s'est développée (taux de réponse supérieur à la moyenne départementale) mais reste **déficitaire** en **logements transitoires** et est particulièrement concentrée sur Saint-Omer impliquant un **déséquilibre** de l'offre en **secteur rural**.

Les ménages de l'Audomarois ont **davantage de difficultés à se reloger** malgré la mobilisation des filières prioritaires (FSL, PLAI, ...). Par ailleurs, en dépit de **nombreuses initiatives sur la prévention des expulsions locatives**, les ménages du parc privé sont **de plus en plus concernés** par des difficultés d'impayés de loyers : augmentation des assignations, des portes closes, des demandes FSL et des garanties de loyers mobilisées.





Enjeux prioritaires

- ⇒ Diversifier les offres d'habitat et assurer une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements sociaux
- ⇒ Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- ⇒ Répondre aux besoins de logements des personnes spécifiques (adapter le logement au vieillissement et au handicap)

Le **Boulonnais** est composé de **74 communes** et de **3 EPCI dont la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)** délégataire des aides à la pierre, ce qui représente 11,2 % de la population du département soit 162 414 habitants en 2009.

- un **pôle urbain très dense** (CAB : 579 hab/km²) qui a tendance à diminuer et un **arrière-pays plus diffus**. La moitié de la population vit dans l'une des quatre communes les plus peuplées du littoral (Boulogne, Outreau, Saint-Martin-Boulogne et Le Portel). On constate une densité plus faible à l'Est du territoire hormis Desvres et Marquise.
- un **territoire plutôt jeune** (indice de jeunesse 1,39, pour 1,33 au départemental) **mais vieillissant** : c'est le territoire le plus concerné par l'APA (3842 bénéficiaires en 2012 dont 46,9% propriétaires de leur logement).
- un taux de bénéficiaires de la PCH (16,7%) supérieur à la moyenne départementale (14,58%).
- **les éléments sociaux-économiques laissent apparaître une situation contrastée avec une paupérisation accentuée sur la CAB.**

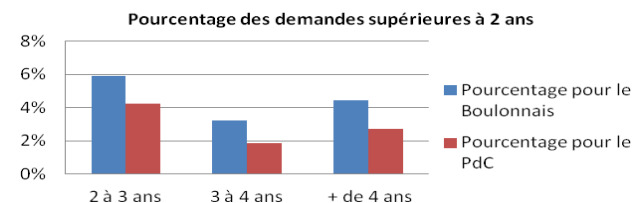
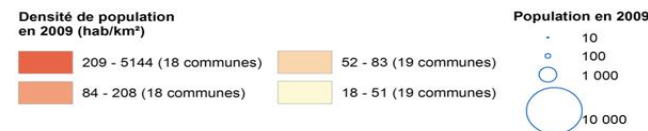
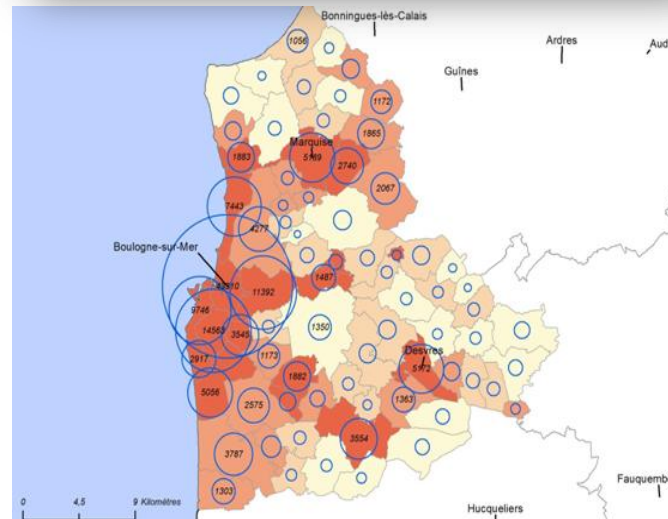
Quelques chiffres soulignent cette situation :

- un taux de chômage (15,3 %) plus élevé que la moyenne départementale (14,1 %)
- un pourcentage de bénéficiaires du RSA (11,6 %) élevé mais qui progresse plus faiblement que dans le département

Concernant **l'offre de logements**, le parc de **logement social** (24 %) est proche du niveau départemental (26,1 %), en augmentation (3,6 % entre 2008 et 2012) mais **insuffisamment social, peu adapté en typologie** (déficit T4 et T5) et à 90% **concentré sur la CAB**. Le **délai moyen d'attente** (14,2 mois) est le **plus élevé** du département (9,65). Les intercommunalités rurales sont fortement marquées par l'habitat individuel : **43% du parc construit entre 1949 et 1974 soit 8,4% du parc potentiellement indigne et une forte précarité énergétique** (le FSL EET a subi une progression de 27% des demandes et 45% des aides accordées). Un parc privé constitué de petits logements sur le littoral et la forte présence des résidences secondaires (11,5% du parc de logements contre 6,6% à l'échelle départementale).

L'offre d'hébergement est supérieure à la moyenne départementale (les **objectifs du PDAHI ont tous été atteints**) mais il subsiste un **manque en logements d'insertion**.

Les ménages du Boulonnais **sont fortement touchés par les impayés** de loyers : 13,3% d'augmentation des assignations. Il est un des territoires qui recourt le plus aux garanties de loyers (227 accordées et 63 mobilisées) et au FSL Maintien.



2.6 – Territoire du Calaisis



Enjeux prioritaires

- ⇒ Rééquilibrer le phénomène de polarisation de l’offre d’habitat social et d’hébergement sur CAP Calais en développant des solutions alternatives sur le reste du territoire
- ⇒ Poursuivre et développer les politiques de rénovation technique et thermique et de conventionnement des logements du parc privé par une articulation des outils existants et la lutte contre la vacance
- ⇒ Favoriser l’accès au logement des jeunes dans le cadre d’une stratégie jeunesse globale
- ⇒ Favoriser la préparation au relogement

Le Calaisis est composé de **63 communes**, de **5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** et représente 10,9 % de la population départementale soit 160 172 habitants en 2009.

- une densité de population (284 hab/km²) supérieure à la moyenne départementale (219 hab/km²) mais essentiellement concentrée sur l’intercommunalité urbaine (Cap Calais 991 hab/km²).
- **une forte disparité de densité territoriale**, avec un pôle urbain très dense autour de Calais (Cap Calais concentre 60 % de la population) et un espace périurbain plus diffus
- un **territoire jeune** : la part des moins de 30 ans (42%) est supérieure à la moyenne départementale (39 %)
- un **indice de pauvreté préoccupant notamment sur Cap Calais** avec des indicateurs d’alerte supérieurs aux moyennes départementales

Quelques chiffres soulignent cette situation :

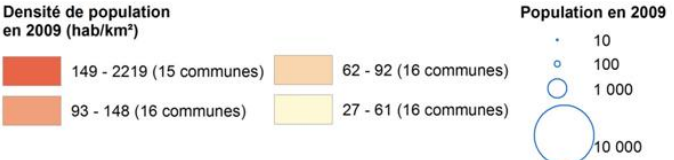
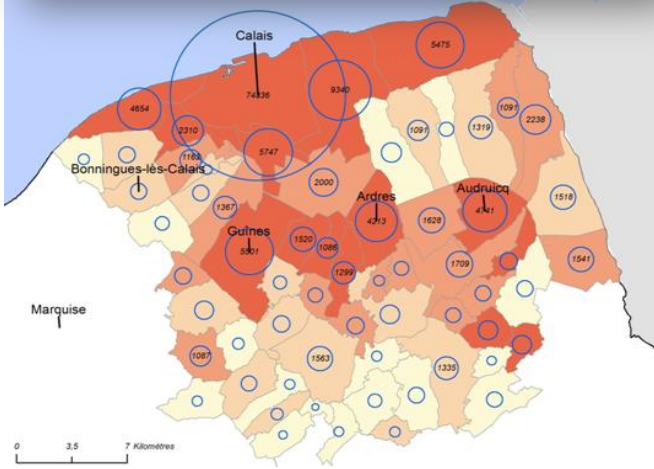
- un taux de chômage (17,7 %) plus élevé que la moyenne départementale (14,1 %)
- un nombre de bénéficiaires du RSA (13,3 %) supérieur à la moyenne départementale (11,1 %)
- une concentration des allocataires des minima sociaux (81%) sur Cap Calais
- des revenus imposables légèrement inférieurs à la moyenne départementale

En ce qui concerne **l’offre de logements**, on constate un **déséquilibre des statuts d’occupation** sur le territoire : le **parc social** reste insuffisant (21 %), même s’il est en progression (+4,9% entre 2008 et 2012), marqué par une forte diminution (8%) de l’offre PLAI et concentré sur Cap Calais. **Une forte offre locative privée dans les Communautés de Communes rurales** fortement marquées par l’habitat individuel (93%), énérgivore et potentiellement indigne (12%).

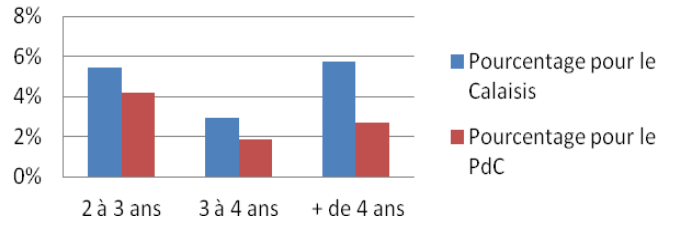
Le ratio d’équipement en Hébergement figure parmi l’un des plus élevés du département (1,3%) et est très diversifié avec un fort dynamisme associatif mais marqué par la problématique spécifique des migrants. Principalement concentrée sur Cap Calais, la demande est particulièrement soutenue dans cet arrondissement qui reçoit près de 20 % des demandes du département.

Difficultés des ménages du Calaisis :

Sur le parc social, les **impayés de loyers progressent** du fait de **relogements peu anticipés**, d’accompagnement peu mobilisé et de nouveaux **logements sociaux chers**. Les expulsions locatives augmentent et l’on constate des **difficultés croissantes à aller à la rencontre des personnes en procédure d’expulsion**. Sur le parc privé, des difficultés sont générées par la mauvaise qualité des logements.



Pourcentage des demandes supérieures à 2 ans



2.8 – Territoire de la CommunAupole de Lens-Liévin



Enjeux prioritaires

- ⇒ Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique et l’habitat indigne
- ⇒ Répondre aux besoins de logements des populations spécifiques (primo locataires et Gens du Voyage)
- ⇒ Prévenir les impayés de loyers et les expulsions locatives

La CommunAupôle de Lens-Liévin est composée de 36 communes et d’une seule Communauté d’Agglomération, délégataire des aides à la pierre, qui représente 16,8 % de la population du département soit 245 773 habitants.

- une forte densité de population sur l’axe Bully-les-Mines (12 237 habitants) ; Liévin (32 009 habitants) ; Lens (35 830 habitants) ; Rouvroy (12 237 habitants) qui est plus faible à la périphérie de ces villes et plus particulièrement au Sud-Ouest du territoire
- un territoire très urbain (1 027 hab/km²) en perte d’attractivité (projection d’une baisse de la population de 9 % entre 2005 / 2020 : source INSEE) et, pour autant, une forte représentation des jeunes (27,52 % de moins de 20 ans). C’est le territoire le plus jeune du Département, confronté cependant au vieillissement de sa population
- Un territoire fortement touché par la pauvreté notamment sur le bassin d’emploi de Lens

Quelques chiffres soulignent cette situation :

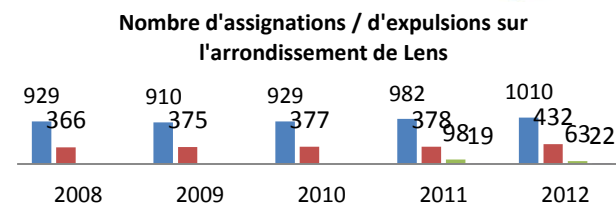
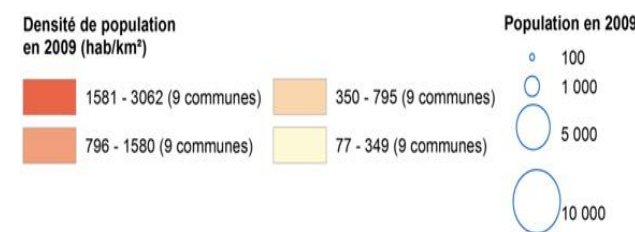
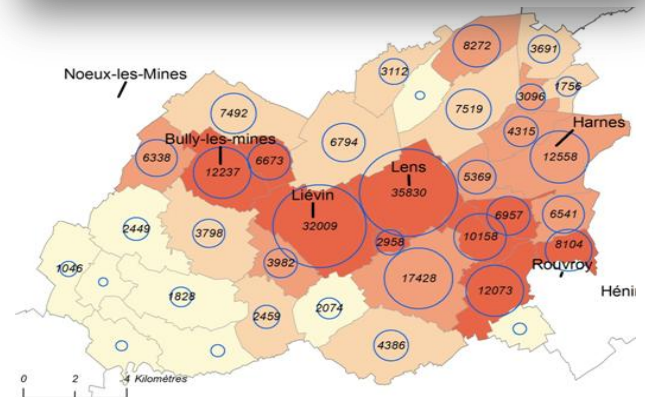
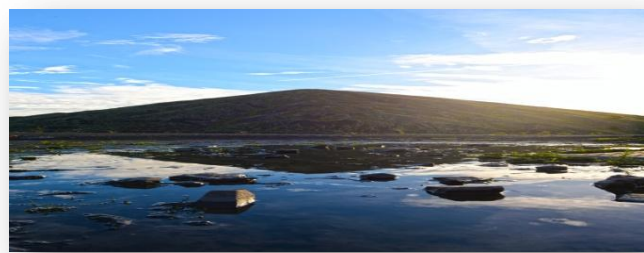
- un taux de chômage (17,9 %) largement supérieur à la moyenne départementale (14,1%)
- un taux élevé des bénéficiaires du RSA (22,1 %) qui progresse fortement
- des revenus nets imposables les plus faibles du Département (16 864€)

Le territoire est le plus pourvu du département en logements sociaux (48 168 logements), le parc est concentré sur la CommunAupôle (48%) et stable depuis 2008. Un parc « Maisons et Cités Soginorpa » important (44 451 logements) avec une occupation très sociale. Une part de PLAI qui progresse (+9% entre 2008 et 2012) mais une forte pression de la demande avec un délai moyen d’attente de 12,2 mois et des demandes en instance de plus de 2 ans importantes. Une mobilisation élevée des dispositifs d’accès prioritaire au logement (contingent préfectoral, PLAI, DALO). A noter, des besoins spécifiques à pourvoir notamment pour les Gens du Voyage sédentarisés.

Un parc privé potentiellement indigne (11%) supérieur à la moyenne départementale (9,3 %) avec 43% des résidences principales construites avant 1949 soit 11 000 propriétaires qui pourraient être concernés par la précarité énergétique. Une forte mobilisation du FSL EET (+29% en 2013) malgré une forte dynamique engagée (1 222 logements conventionnés ANAH).

L’offre d’hébergement s’est développée et diversifiée mais elle reste insuffisante au regard des objectifs du Schéma AH1 et des sollicitations du SIAO.

Les habitants du territoire de Lens-Liévin sont fortement touchés par des difficultés de maintien dans leur logement : augmentation des assignations et des expulsions locatives, de la mobilisation du FSL maintien et des garanties de loyers et une forte sollicitation de l’ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement). Les difficultés touchent davantage les jeunes.



■ Assignations sur l'arrondissement ■ Assignations moyennes pour le PdC
 ■ Expulsions sur l'arrondissement ■ Expulsions moyennes sur le PdC



Enjeux prioritaires

- ⇒ Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique et l'Habitat indigne
- ⇒ Répondre aux besoins de logements des populations spécifiques (jeunes)
- ⇒ Prévenir les impayés de loyers et les expulsions locatives

Hénin-Carvin est composé de **14 communes** et **d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale** (Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC)).

- **Hénin Carvin est le territoire le plus dense et le plus jeune du département** : 123 183 habitants en 2009 soit 8,5 % de la population du département. On constate une forte densité de population dans les villes de Rouvroy, Oignies et Hénin-Beaumont. Elle est d'ailleurs 5 fois plus élevée (1 099 hab/km²) que la moyenne départementale (219 hab/km²)
- le territoire connaît une **diminution de sa population** et une **forte représentation des jeunes** (27,24% des moins de 20 ans) malgré un **vieillessement notoire**
- le territoire est fortement touché par la **précarité** et la **pauvreté**

Quelques chiffres soulignent cette situation :

- le taux de chômage (17,4 %) le plus élevé du département (14,1 %)
- une forte proportion de foyers bénéficiaires du RSA avec une augmentation de 5,8% en 2012 (3,2 pour le Pas-de-Calais)
- un taux de pauvreté très élevé et un revenu imposable (16 902 €) nettement inférieur à la moyenne départementale (20 157 €)

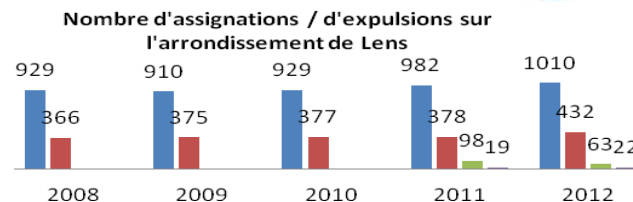
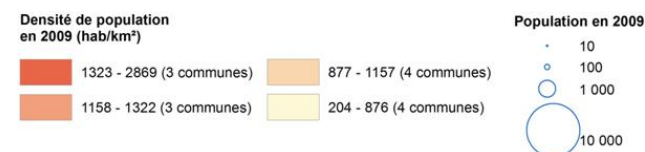
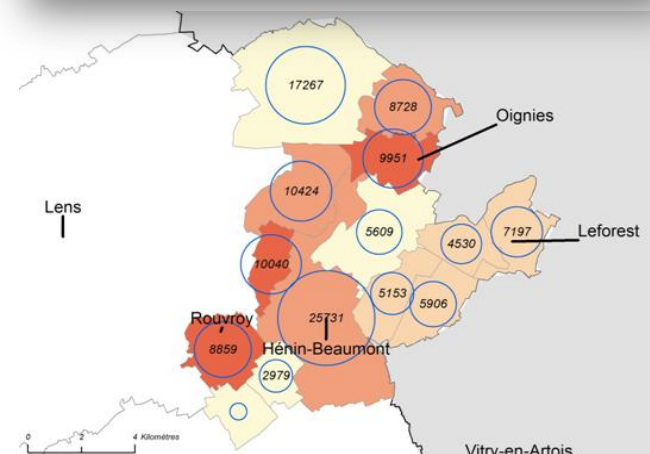
Un **parc social** (20 758 logements) conséquent (42% sur Hénin Carvin) mais stable, majoritairement individuel (83,5 % du parc) et pourtant insuffisamment abordable financièrement.

Un **parc privé** potentiellement indigne (11 %) supérieur à la moyenne départementale (9,3 %). Hénin-Carvin est le territoire qui mobilise le plus le **FSL EET** (en 2013 +47% de dossiers accordés).

L'**arrondissement** de Lens bénéficie d'un **équipement AHI** (22,7% des places d'hébergement du département) **croissant** mais **inférieur à la moyenne départementale** et **concentré** essentiellement sur le territoire de la **CommunAupôle de Lens-Liévin**, entraînant un **déficit de réponses** sur le territoire **d'Hénin-Carvin** (effet d'arrondissement). La commission DALO est fortement sollicitée sur l'arrondissement de Lens (55,7% des demandes du Département), le **contingent préfectoral** identifié est le plus **important** du département.

Hénin-Carvin est le territoire **le plus touché** du département par les **difficultés de maintien** dans le logement : une augmentation significative des assignations (8% entre 2008 et 2012).

Enfin, le territoire **d'Hénin-Carvin a engagé de nombreuses dynamiques** : sédentarisation des Gens du Voyage, actions collectives en faveur des économies d'énergie, logement des jeunes...



■ Assignations sur l'arrondissement ■ Assignations moyennes pour le PdC
 ■ Expulsions sur l'arrondissement ■ Expulsions moyennes sur le PdC

2.9 – Territoire du Montreuillois



Enjeux prioritaires

- ⇒ Diversifier les offres d’habitat et d’hébergement
- ⇒ Prévenir les impayés de loyers et les expulsions locatives
- ⇒ Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique, l’habitat indigne, la vacance

Le Montreuillois est composé de **145 communes** et de **6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** ce qui représente 7,4 % de la population du territoire, soit 108 692 habitants en 2009.

- une **densité de population** (85,1 hab/km²) **globalement inférieure à la moyenne du département** (219 hab/km²) avec des **variations fortes infra-territoriales** qui vont s’amplifier à l’horizon 2020. La densité de population est concentrée sur le littoral, très attractif, qui connaît une légère progression de la population (0,7 % entre 1999 et 2012) et dans les villes de Montreuil, Beaurainville, Hesdin et Fruges
- une **population vieillissante** : l’indice de vieillissement (0,99) est le plus élevé du département et la part des moins de 20 ans (24,23 %) est inférieure à la moyenne du Pas-de-Calais (26,6 %)
- un **territoire relativement épargné par la pauvreté**

Quelques chiffres soulignent cette situation :

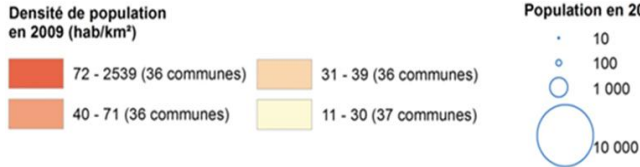
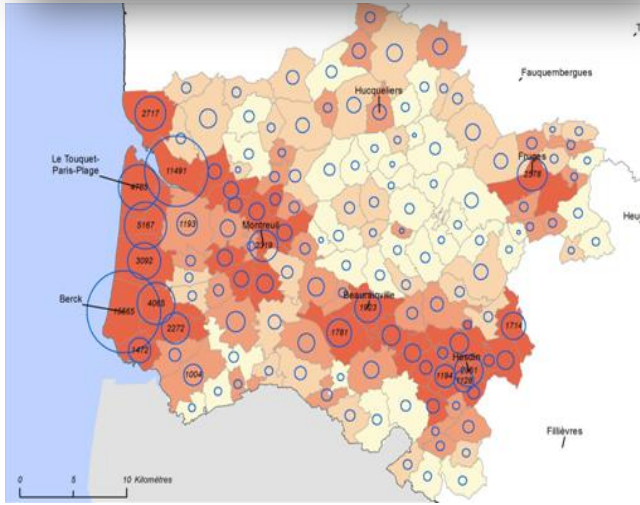
- un taux de chômage (10,7 %) inférieur à la moyenne départementale (14,1 %)
- un taux des bénéficiaires du RSA (7,3 %) beaucoup plus faible que celui du département (11,1 %)
- 14,92% des bénéficiaires du RSA ont entre 26 et 29 ans (16 % pour le département)
- un revenu imposable (20 795 €) supérieur à la moyenne départementale (19 421 €)
- une forte disparité entre les revenus du littoral (plus aisés) et l’arrière pays (poches de pauvreté)

Une offre de logements concentrée sur le littoral et marquée par le **déséquilibre des statuts d’occupation**. Les Communautés de Communes (CC) de l’arrière pays sont fortement marquées par l’**habitat individuel** et la **propriété occupante** tandis que les CC du **littoral** concentrent une forte représentation de l’**habitat collectif et locatif**. Un **parc social** de faible densité (7%), même s’il a progressé, et inégalement réparti car **concentré sur le littoral**. Le territoire a le **délai moyen d’attente le plus long** (13,7 mois) et le plus fort taux d’instances supérieures à 2 ans (13,8%) du département. La mobilisation des filières prioritaires d’accès au logement est moyenne.

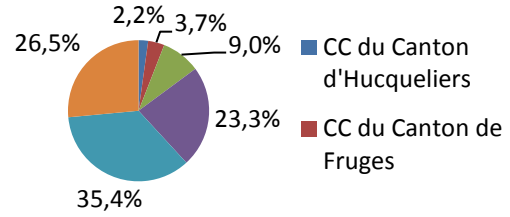
Le **parc privé** se caractérise par une part élevée de **résidences secondaires** dans les CC Mer et Terres d’Opale (58,9 % des logements) et dans la CC Opale Sud (31 %) et un **faible nombre de logements conventionnés** (3,1% du parc). On estime à 3 000, le nombre de propriétaires occupants en précarité énergétique. Le FSL EET est davantage mobilisé en 2013. On observe aussi un phénomène de vacance et d’insalubrité.

L’**offre d’hébergement** s’est développée mais reste insuffisante face à la progression des situations d’urgence : déficit de places de stabilisation et de logements transitoires. Cette offre est particulièrement concentrée sur le littoral (Berck, Montreuil) et laisse l’arrière pays dépourvu de solutions. L’AVDL est bien mobilisé.

Le territoire est **fortement impliqué dans la prévention des expulsions locatives**.



Pourcentage des offres de logements sur le Montreuillois par EPCI





Enjeux prioritaires

- ⇒ Diversifier les offres d'habitat et assurer une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements et d'hébergement
- ⇒ Répondre aux besoins des populations spécifiques : adapter les logements au vieillissement

Le Ternois est composé de **174 communes** et de **7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** ce qui représente 4,1 % de la population du Pas-de-Calais soit 60 658 habitants en 2009.

- une **densité de population** (58,7 hab/km²) **beaucoup plus faible que la moyenne du département** (219 hab/km²) avec un **seul pôle urbain autour de Saint-Pol-sur-Ternoise**. Le reste du territoire est composé d'espaces péri-urbains et ruraux.
- une **population vieillissante (0,88)** et une part des moins de 20 ans (25,82%) inférieure à la moyenne du Pas-de-Calais (26,6%).
- un **taux de pauvreté globalement inférieur à la moyenne départementale** mais d'**importantes poches de précarité** sur certains EPCI (CC de l'Auxillois et de Frévent).

Quelques chiffres soulignent cette situation :

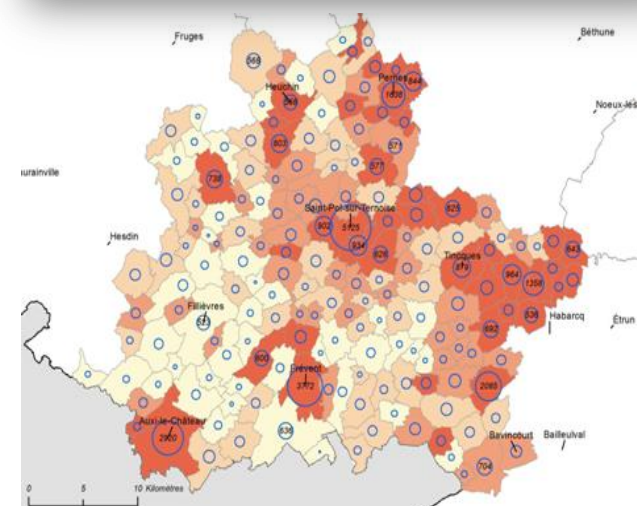
- un taux de chômage (10,2% pour l'arrondissement d'Arras) inférieur à la moyenne départementale (14,1%)
- un taux de bénéficiaires du RSA (6,2%) très inférieur à la moyenne du département (11,1%)
- un revenu imposable (19 613 €) est équivalent à la moyenne départementale (19 421,03 €)

Une offre de logements qui se singularise par un parc majoritairement individuel (93,6 %) et en propriété occupante (72,2 %). Le **parc social** (1% du parc départemental) se concentre essentiellement sur la CC Région de Frévent et la CC de l'Auxillois (60% du parc HLM). Le **délai d'attente** sur le territoire est le **plus court** du département avec 4,65 mois. Hormis le FSL Accès, les filières prioritaires sont peu mobilisées (PLAI, contingent, DALO).

Concernant le **parc privé**, un effort important sur le conventionnement ANAH (199 logements) est réalisé. C'est un territoire pourtant fortement touché par la vacance (6,7 %), l'indignité et la précarité énergétique (12,5% des propriétaires occupants et une forte sollicitation du dispositif FSL EET), notamment sur la CC Région de Frévent (8,5 %) et sur la CC de l'Auxillois (7,3%).

Concernant l'**offre d'hébergement**, le Ternois subit l'effet d'arrondissement qui concentre les équipements sur la Communauté Urbaine d'Arras laissant les zones rurales peu dotées et sans solution face aux situations d'urgence qui progressent et se complexifient. Le **ternois subit l'effet d'arrondissement d'Arras** et la polarisation par la CUA de l'offre sociale et d'Hébergement qui conduit au déplacement des ménages en difficultés vers l'Arrageois.

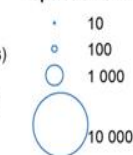
Les habitants du ternois sont également confrontés aux **difficultés de maintien** dans leur logement : augmentation des assignations et des expulsions locatives.



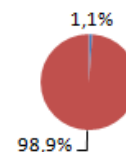
Densité de population en 2009 (hab/km²)



Population en 2009

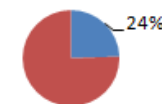


ALT dans l'arrondissement d'Arras



Population de l'arrondissement d'Arras

■ Ternois
■ Arrageois



98,9%

76%

Chapitre 3

Le

Public du Plan Logement Hébergement



3.1 - Le public du Plan Logement Hébergement

Comme le dispose l'article 1er de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement :

«Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques».

Il s'agit :

- des personnes dépourvues de logement
- des personnes hébergées
- des personnes menacées d'expulsion
- des personnes victimes de violences
- des personnes logées dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux
- des personnes en sur peuplement manifeste (au sens de l'INSEE)
- des personnes en difficultés sociales et financières

Chacun des dispositifs contribuant à la réalisation des objectifs du **Plan Logement Hébergement définit ses propres critères d'éligibilité**, en veillant à s'inscrire dans une logique préventive en cohérence avec les orientations du plan, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des personnes pré-citées.

La **typologie des situations de vie** des personnes prises en charge de la rue aux difficultés d'accès ou de maintien dans le logement est **définie en annexe** et est inspirée de la typologie européenne **ETHOS**. Cette version ajustée sert de base à la réalisation des diagnostics à « 360 °».

Au-delà du public réglementaire, le Plan Logement Hébergement du Pas-de-Calais a défini deux publics cibles rencontrant des difficultés liées au logement spécifique :

- les jeunes de moins de 30 ans
- les personnes âgées et/ou en situation de handicap



Chapitre 4

La

Gouvernance du Plan Logement Hébergement



4.1 - Un pilotage départemental et territorial

Les commissions techniques ou politiques ont de nombreux objectifs :

- information
- communication
- prise de décision
- travail technique
- observation du territoire
- mutualisation inter-territoires

Il a semblé nécessaire d'organiser les subsidiarités entre les territoires et le niveau départemental, en prenant appui sur ce qui fonctionne déjà et pour éviter un décrochage entre les deux échelons, avec un cadrage politique départemental (et non local) et une capacité à prendre des décisions localement.

Pour tenir compte de **ces enjeux**, le Plan prévoit de :

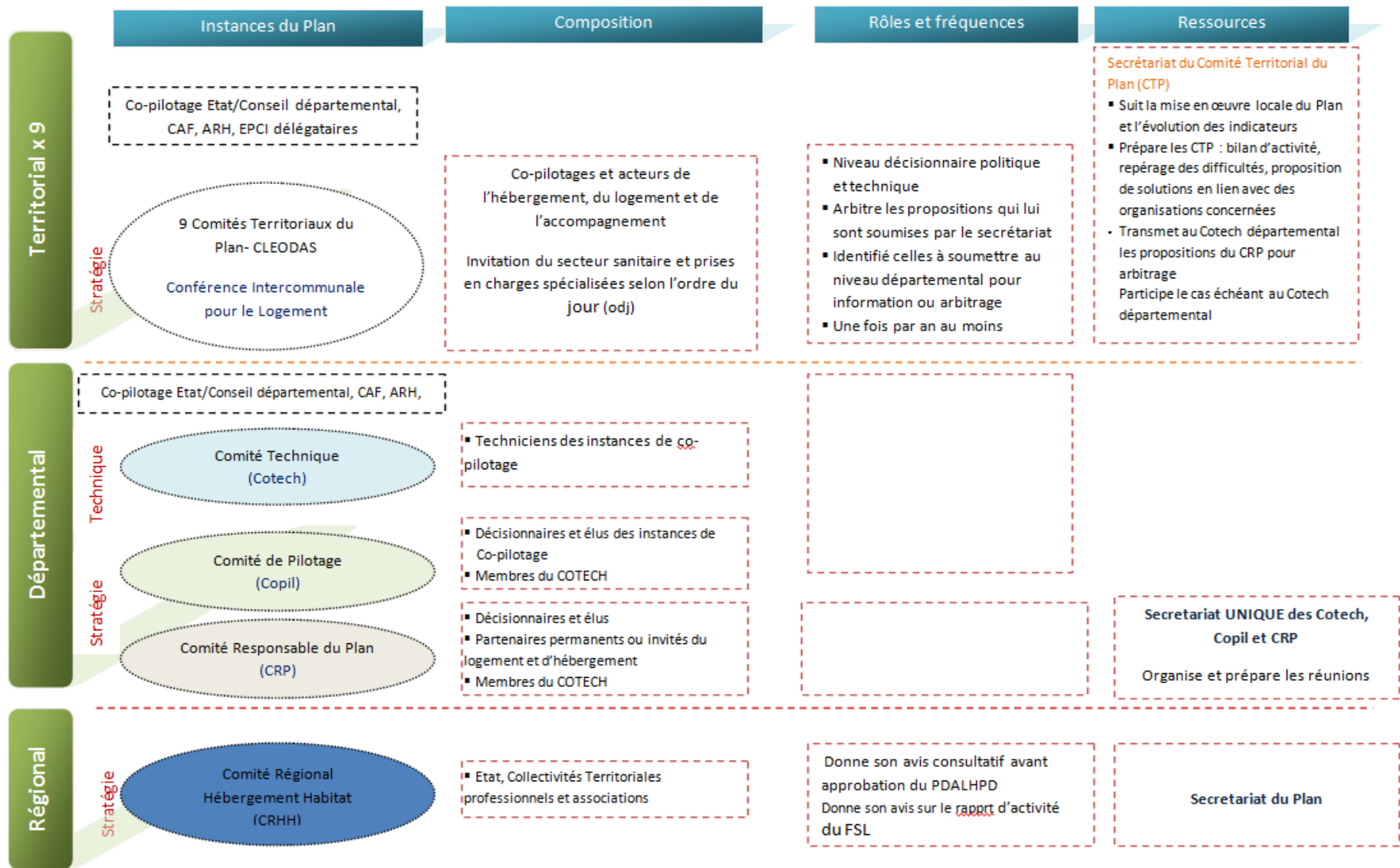
- **positionner** l'échelon départemental en « fonction support » des territoires, pour mieux répondre à l'ensemble des missions assignées aux instances de pilotage
- **compter** sur les territoires pour identifier les réponses adaptées à leur contexte
- **être en veille** pour aider à identifier les blocages et les dépasser
- **permettre à tous** les échelons de disposer d'une vision d'ensemble de l'évolution de l'adéquation offre/besoins et des avancées de chacun pour mieux répondre aux besoins de la population
- **faire vivre** une dynamique de territoire et mutualiser les initiatives porteuses

Il apparaît également nécessaire d'**acter l'inscription des tâches d'animation du Plan** dans les missions quotidiennes des agents en :

- **identifiant** les ETP mobilisables et les compétences requises pour animer les secrétariats
- **testant** un secrétariat tournant, ou tenu par des agents représentant les différents co-pilotes, ou la mise en place d'une « hotline » mail partagée, pour mettre en œuvre leur rôle pivot en termes d'ingénierie (observation quantitative et qualitative, recoupement des productions des usagers, animation de la conduite du changement)
- **tenant en compte** réalisme des moyens de chaque partenaire pour prioriser les actions dans le temps
- **Identifiant** des pilotes de missions transverses qui :
 - Suivent, traitent et diffusent les données d'évaluation et l'état d'avancement du Plan
 - Recueillent, synthétisent et proposent aux pilotes des fiches actions
 - Produisent différents groupes d'usagers du territoire (bRSA, CCRPA, etc.)
- **prenant appui** sur des outils de suivi et d'animations simples et décloisonnés
- **facilitant** l'agrégation des données (identification d'un nombre réduit d'indicateurs-clés et proposition d'un tableau de bord permettant de les suivre au fil de l'eau : annuaires à jour, sondages en ligne)
- **s'appuyant** sur les fiches actions et les feuilles de route
- **mutualisant** avec les pilotes des programmations connexes, les fonctions et outils de :
 - Formalisation de l'état d'avancement des actions
 - Prise en compte des besoins des usagers
 - Communication (newsletter, listes de diffusion...)

4 - La Gouvernance du Plan Logement Hébergement

4.2. - La nouvelle gouvernance du Plan fusionné



Chapitre 5

Orientations Stratégiques et Actions Prioritaires



Axes de travail		Pilotes
1	Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement	Etat
1.1	Diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logements adaptés	Etat
1.2	Permettre aux SIAO d'orienter vers le logement en utilisant des outils d'évaluation adaptés	Etat
2	Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins	Etat
2.1	Renforcer la connaissance des besoins pour une meilleure adéquation de la production d'offre de logements	Etat
2.2	Articuler les filières prioritaires d'accès au logement (PLAI, contingent préfectoral, FSL...)	Etat Département
2.3	Impulser le développement d'une offre locative privée	Département
2.4	Répondre aux besoins des gens du voyage	Etat Département
2.5	Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans	Département
2.6	Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et/ou handicapées	Département
3	Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions	Etat Département
3.1	Élaborer la nouvelle charte de prévention des expulsions locatives et mettre en œuvre la CCAPEX	Etat
3.2	Créer une ADIL interdépartementale	Etat Département
3.3	Agir de manière plus préventive	Etat Département
4	Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique	Etat Département
4.1	Renforcer le repérage et l'information des personnes victimes de précarité énergétique ou d'habitat indigne	Etat Département
4.2	Poursuivre l'action du guichet unique de lutte contre l'habitat indigne	Etat
4.3	Coordonner les outils pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique	Département
5	Coordonner les dispositifs d'accompagnement : vers un accompagnement global	Etat Département
5.1	Articuler l'offre d'accompagnement dans une logique d'accès direct au logement	Etat Département
6	Adapter le règlement FSL aux objectifs du Plan	Département
6.1	Adapter le règlement FSL aux objectifs du Plan	Département
7	Simplifier le traitement des situations individuelles par la fusion des commissions	Etat Département
7.1	Expérimenter la fusion des commissions territoriales de traitement des situations individuelles	Etat Département
8	Opérationnaliser et territorialiser le pilotage du Plan	Etat Département
8.1	Mettre en œuvre l'évolution de la gouvernance	Etat Département
8.2	Animer le plan sur la durée	Etat Département
8.3	Coordonner et fiabiliser les données d'observation du plan	Etat Département

chapitre 6


Plan d'action départemental



ORIENTATION 1 : Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement

Fiche 1.1 : Diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logements adaptés

DÉFIS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fluidifier le passage de l'hébergement au logement pour tous ■ Identifier les conditions de réussite d'un passage direct de la rue au logement selon les populations ciblées ■ Organiser, avec les associations et les bailleurs, le rééquilibrage du dispositif AHI à la faveur de la priorité au logement
--------------	---


ACTIONS	ÉCHÉANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins d'accompagnement non couverts aujourd'hui, qui permettraient un accès rapide ou direct aux logements pour les publics ciblés comme ne relevant pas des CHRS (prise en charge des problèmes d'accès à la prévention et aux soins, personnes victimes de violence...) 	Fin 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le diagnostic à 360 ° 	Fin 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les modalités d'accompagnement qui permettraient de loger rapidement ou directement dans une approche « logement d'abord » les publics relevant de CHRS 	Durée du plan
<ul style="list-style-type: none"> • Tester des nouvelles formes d'accompagnement dans le logement, en mode projet, avec l'ensemble des partenaires 	
<ul style="list-style-type: none"> • Construire et soutenir des réponses plurielles et innovantes en matière de logement et d'hébergement pour les publics qui en sont les plus éloignés (amélioration des accueils de jour, développement de protocoles de prises en charge, expérimentation sur l'accueil direct en logement de grands marginaux....) 	

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat/DDCS 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ DDTM, préfecture (notamment au titre du PLAI), Conseil départemental, Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, EPCI, communes, missions locales, ♦ FNARS, URIOPSS, associations AHI (CHRS, ALT) ♦ ARH, bailleurs · Commissions DALO, SIAO 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de demandes d'hébergement ○ Nombre de demandes auprès des SIAO/115 ○ Nombre de personnes relogées dans un logement du parc public ou du parc privé 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de ménages sans solution ○ Nombre de projets innovants ○ Evolution des typologies des personnes accueillies en CHRS

ORIENTATION 1 : Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement

Fiche 1.2 : Permettre aux SIAO d'orienter vers le logement en utilisant des outils d'évaluation adaptés

- DÉFIS**
- Faire des SIAO un acteur clé de l'accès au logement des personnes à la rue ou hébergées
 - Identifier les actions à mener avec les SIAO pour favoriser l'accès au logement
 - Optimiser la coordination des SIAO et veiller à la coopération avec les autres commissions (CCAPEX, DALO, ...)


ACTIONS	ÉCHÉANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan de travail priorisant les actions à entreprendre par les SIAO pour se rapprocher de la cible ALUR (et circulaires à paraître) en prenant appui sur les systèmes d'informations (OSIRIS & SYPLO) 	2015 (engagé)
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des passerelles entre les SIAO pour mobiliser l'offre disponible sur l'ensemble du territoire départemental et régional (en participant à la coordination par le CRHH) 	2016 (engagé)
<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher les outils de diagnostic et d'évaluation des SIAO pour les doter d'un outil commun 	Durée du plan 
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les SIAO sur la question du diagnostic social avec les partenaires concernés pour organiser des accès directs (ou très rapides) de la rue au logement 	
<ul style="list-style-type: none"> • Repérer, analyser et lever les freins structurels à l'accès au logement 	

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat/DDCS 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ SIAO ♦ Conseil départemental, ♦ Préfecture, ♦ DDTM, ♦ Bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'orientations directes ou non des SIAO vers le logement ○ Nombre de sorties vers le logement autonome 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Existence effective d'un plan de travail ○ Existence effective de passerelles ○ Existence effective d'un outil commun ○ Nombre de freins repérés, analysés et levés

ORIENTATION 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

Fiche action 2.1 Renforcer la connaissance des besoins pour une meilleure adéquation de la production de logements

- DÉFIS**
- Permettre à chacun de se loger dans un logement digne à toutes les étapes de la vie
 - Mettre en œuvre le Plan Départemental de l'Habitat

- ACTIONS**
- Objectiver les besoins en logement pour identifier les inadéquations de l'offre notamment à l'appui du diagnostic à 360°
 - Identifier les solutions territoriales pour renforcer l'adéquation de l'offre aux besoins pour compléter les PLH/PLUi
 - Encourager le développement de solutions territorialisées d'évolution de l'offre de logement social pour mieux répondre aux demandes non satisfaites
 - Soutenir la production d'une offre de logements très sociale dans le parc privé
- ÉCHÉANCES**
Durée du plan
- 

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat/Préfecture & DDTM 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ ARH, ♦ SIAO ♦ EPCI ♦ Bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de demandes satisfaites ou insatisfaites ○ Nombre de PLAI et Logement Conventionné Très Social (LCTS) mis en service par an et par territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic inter-bailleurs (pilote ARH) ○ Inventaire des solutions territorialisées ○ Evolution de l'offre très sociale et adaptée dans le parc social et/ou privé

ORIENTATION 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

Fiche action 2.2 Articuler les filières prioritaires d'accès au logement (PLAI, contingent préfectoral, DALO, FSL)

- DÉFIS**
- Coordonner les dispositifs d'aides à l'accès au logement des publics prioritaires
 - Simplifier les démarches des personnes avec une meilleure et plus rapide orientation vers la ou les réponse(s) la mieux adaptée(s)
 - Permettre l'accès aux logements PLAI à un plus grand nombre de personnes et contribuer à la mixité du parc social

ACTIONS	ÉCHÉANCES
• Développer une entrée par le besoin du ménage plutôt que par le type de produit en lien avec l'expérimentation sur la fusion des instances (orientation 7)	2016
• Assurer le suivi des ménages dans le temps en mobilisant les mesures d'accompagnement nécessaires, avant et après le relogement	Durée du plan
• Renforcer l'accessibilité des logements PLAI en développant des données par territoire	Fin 2015
• Organiser un groupe de travail pour étudier les possibilités d'évolution des modalités et des critères d'accès au PLAI	Fin 2015

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil départemental /SDLH ■ Etat/DDTM 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ ARH, Bailleurs, ♦ EPCI, Communes, ♦ SIAO, ♦ CAF du Pas-de-Calais ♦ Associations.... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'agrément PLAI ○ Nombre de familles en instance PLAI ○ Nombre de familles prioritaires en attente de relogement 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de familles prioritaires relogées ○ Mise en place d'un processus simplifié

ORIENTATION 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

Fiche action 2.3 Impulser le développement d'une offre locative privée à loyer et charges maîtrisés

DÉFI ■ Développer une offre locative privée digne et économe au profit des publics du PDALHPD

ACTIONS

- Favoriser l'amélioration technique et thermique du parc (partenariat avec l'IS 62, création d'un « fonds de travaux »...)
- Développer l'Information en direction des bailleurs privés (droits, obligations et aides mobilisables)
- Développer une offre de logements accompagnés et sécurisés (AML en secteur rural et IML) et de logements conventionnés
- Favoriser le conventionnement avec ou sans travaux en prenant appui sur les EPCI dans le cadre de la lutte contre la vacance, le logement indigne et au travers des actions programmées d'amélioration de l'habitat notamment « Habiter mieux ».

ÉCHÉANCES

2016 (engagé)

Durée du Plan



PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil départemental/SDLH ▪ Etat/ DDTM & DDCS 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ EPCI, ♦ Opérateurs ♦ ADIL, ♦ IS 62, ♦ UNPI, ♦ UDCCAS, ♦ SOLIHA, ♦ URIOPSS, ♦ FNARS... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de logements conventionnés très sociaux ANAH ○ Nombre de logements en gestion adaptée IS 62 ○ Nombre d'IML ○ Nombre d'AML en secteur rural 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développement d'outils d'information ○ Evolution du nombre d'IML et d'AML ○ Bilan d'activité de l'IS 62 ○ Evolution du nombre de logements conventionnés très sociaux ○ Couverture départementale en opérations programmées

ORIENTATION 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

Fiche action 2.4 Répondre aux besoins des Gens du Voyage

DÉFIS

- Faciliter la sédentarisation des Gens du Voyage qui le souhaitent
- Favoriser le développement de solutions d'habitat adapté
- Promouvoir l'inclusion des familles issues de la communauté des Gens du Voyage

ACTIONS

- Améliorer la connaissance des travailleurs sociaux et des acteurs du logement sur les gens du voyage
- Actualiser le diagnostic des besoins sur les Territoires d'après le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2012-2018
- Prendre en compte l'ensemble des problématiques et leviers relatifs à l'habitat des gens du voyage (statut de la caravane, diversité des habitats adaptés, lutte contre les discriminations)
- Recenser les expérimentations et capitaliser les bonnes pratiques en appuyant les projets innovants notamment dans le cadre d'appel à projets
- Favoriser l'inclusion globale et lutter contre les discriminations (CPOM AREAS et poste de coordonnateur départemental)

ÉCHÉANCES

Durée du plan




PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat/ DDTM & Préfecture ■ Conseil départemental 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ DDCCS, Education Nationale, ♦ EPCL, Communes, ♦ AREAS ♦ CAF du Pas-de-Calais, ♦ Bailleurs ♦ Prestataires privés assurant la gestion des aires d'accueil dans le cadre des délégations de service public (VAGO, VEOLIA, VESTA...) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de familles concernées ○ Nombre de demandes de sédentarisation ○ Nombre d'accompagnements logement 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de familles relogées par an ○ Nombre d'opérations habitat réalisées ○ Nombre de projets déposés et retenus dans le cadre d'appels à projets ○ Diffusion des réponses et actions innovantes

ORIENTATION 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

Fiche action 2.5 Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans

DÉFI ■ Décloisonner les politiques publiques afin de favoriser l'accès à un premier logement autonome


ACTIONS	ÉCHÉANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Mailler le territoire départemental d'un réseau d'accueil, d'information et d'orientation (CLLAJ, SLJ, plateformes) • Accompagner dans le cadre d'une approche globale et durable la prise d'autonomie du jeune (« un emploi, un toit », mesures coup de pouce, garantie jeunes) • Repenser l'offre en développant des solutions innovantes et adaptées aux problématiques et aux modes de vie des jeunes (colocation intergénérationnelle, restructuration de l'offre d'accueil des jeunes majeurs, AML jeunes, expérimentations bailleurs ...) 	<p>Durée du Plan (engagé)</p> 

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil départemental /SDLH &MDS 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Etat, ♦ EPCI, ♦ Missions locales, ♦ CAF du Pas-de-Calais, ♦ ARH, bailleurs, ♦ FNARS, URIOPSS, ♦ UDCCAS.... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de jeunes en demande de logement ○ Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une aide du FSL (Accès LI LNI) ○ Nombre de jeunes bénéficiaires de la garantie jeunes ○ Nombre de jeunes reçus dans les structures d'information logement 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de jeunes accompagnés ayant accédé à un logement ○ Evolution du nombre de structures d'information logement ○ Diffusion des réponses innovantes

ORIENTATION 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

Fiche action 2.6 Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et/ou handicapées

DÉFI ■ Favoriser l'accès à un logement adapté ou le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées

ACTIONS	ÉCHÉANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les besoins en logements adaptés à travers les différents outils mobilisables (système national d'enregistrement,..) pour rapprocher l'offre existante • Développer l'offre résidentielle non institutionnelle en connexion avec une offre de services et de soins (résidences accueil...) • Favoriser le maintien à domicile par l'adaptation du logement (« Habiter mieux », APA,) • Développer des solutions innovantes (colocation intergénérationnelle, accueil familial) • Promouvoir la qualité et la pluralité des réponses (poursuite de la labellisation béguinage et groupe de travail interdépartemental sur le devenir des logements foyer...) 	<p>2016</p> <p>Durée du Plan (engagé)</p> 

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil départemental/ Direction Autonomie et Santé 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ MDPH, ♦ UDCCAS, ♦ Bailleurs, ARH ♦ EPCI, ♦ Etat, ♦ CLIC, ♦ Associations concernées, ♦ CARSAT... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de logements PMR ○ Nombre de demandes de logement adapté (SNE) ○ Nombre d'APA mobilisées sur le volet logement ○ Nombre d'aides « Habiter Mieux » mobilisées 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etude des besoins ○ Nombre de béguinages labellisés ○ Evolution du nombre de logements PMR ○ Diffusion des réponses innovantes

ORIENTATION 3 : Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives

Fiche 3.1 : Elaborer la charte de prévention des expulsions locatives et mettre en œuvre la Commission de Coordination des Action de Prévention des EXpulsions (CCAPEX)

- DÉFIS**
- Prévenir les impayés de loyers le plus en amont possible afin de réduire le nombre d'assignations et d'expulsions locatives
 - Mieux coordonner l'action des différents partenaires et l'inscrire dans une nouvelle charte de prévention des expulsions locatives

ACTIONS	ÉCHÉANCES
• Définir une stratégie départementale de prévention des expulsions locatives (notamment en lien avec la fiche action 6-1 « Adapter le règlement FSL aux objectifs du Plan »)	2015
• Elaborer la charte pour fixer une doctrine et des règles partagées au niveau départemental avec l'objectif d'être plus préventif et plus réactif	Fin 2016
• Installer la CCAPEX sur l'ensemble du Département et préciser ses modalités de fonctionnement, composition, pilotage, gouvernance : réunions techniques Etat/Conseil départemental/ARH /CAF du Pas-de-Calais	Fin 2015 (engagé)
• Diffuser largement l'information auprès des acteurs	Durée du Plan

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat/Préfecture & DDCS ■ Conseil départemental/SDLH 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ CAF du Pas-de-Calais, ♦ ARH, ♦ ADIL ♦ Banque de France, ♦ Bailleurs ♦ URIOPSS , FNARS 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de demandes d'aides FSL maintien ○ Nombre de commandements de payer ○ Nombre de diagnostics sociaux et financiers ○ Nombre d'assignations ○ Nombre de réquisitions de concours de la force publique ○ Nombre de concours de la force publique accordés ○ Nombre d'expulsions effectives 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de la CCAPEX sur tout le Département ○ Simplification des process liés à la procédure ○ La nouvelle charte de prévention des expulsions locatives

ORIENTATION 3 : Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives

Fiche 3.2 : Créer une ADIL Interdépartementale

DÉFI ■ Offrir à tous les habitants du département un conseil complet et gratuit sur les questions liées au logement

ACTIONS

- Mettre en place l'ADIL interdépartementale par transformation de l'ADIL du Nord dans le cadre de la démarche AGILLE
- Définir le socle commun des missions de la nouvelle ADIL ainsi que les prestations particulières en lien avec les orientations et priorités du Plan (prévention des expulsions, précarité énergétique....)

ÉCHÉANCES

Durée du Plan (engagé)




PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat / Préfecture, DDCCS & DDTM ▪ Conseil départemental/SDLH 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Département du Nord, ♦ ANIL, ♦ ADIL du Nord, ♦ CAF du Pas de Calais, ♦ ARH, ♦ Caisse de garantie du logement social, ♦ EPCI.... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de personnes du Pas de Calais ayant sollicité et reçu une réponse de l'ADIL du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Création de l'ADIL interdépartementale ○ Bilan d'activité de l'ADIL

ORIENTATION 3 : Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives

Fiche 3.3 : Agir de manière plus préventive

DÉFI ■ Coopérer autrement et de manière préventive pour développer le pouvoir d’agir sur l’endettement social et favoriser le maintien dans le logement

ACTIONS	ÉCHÉANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Refondre le processus des diagnostics sociaux et financiers (recentrer le mandatement, réécrire le cahier des charges, analyser et remédier au phénomène des portes closes, ouvrir le conventionnement) 	2015-2016
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l’information en direction des ménages, des élus et des professionnels 	Durée du plan
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les travailleurs sociaux aux évolutions de la stratégie départementale et aux nouveaux outils... 	
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les politiques publiques pour mesurer leurs impacts sur la situation des ménages 	

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D’ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil départemental/SDLH 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Préfecture - Sous préfectures, ♦ CAF du Pas de Calais, ♦ ARH, ♦ ADIL, ♦ Banque de France, ♦ EPCI , ♦ bailleurs, ♦ UDCCAS, FNARS, URIOPSS ♦ chambre des huissiers, ♦ Tribunaux, ♦ associations de défense des locataires... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d’assignations ○ Nombre de diagnostics sociaux et financiers ○ Nombre de portes closes 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Actions d’information et de prévention menées ○ Rapport nombre d’assignations/nombre de CFP et d’expulsions locatives effectuées ○ Nombre d’expulsions locatives évitées par la mobilisation du FSL ○ Enquêtes de satisfaction FSL

ORIENTATION 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

Fiche action 4.1 Renforcer le repérage et l'information des personnes victimes de précarité énergétique ou d'habitat indigne

- DÉFIS**
- Réduire les situations à risque : logements insalubres, indignes, non décents, en situation de précarité énergétique
 - Améliorer l'information des professionnels et des particuliers sur les acteurs et sur les leviers à solliciter


ACTIONS	ÉCHÉANCES
• Renforcer le repérage des situations à risque via les réseaux de personnes allant dans le logement, les demandes d'aides FSL et les opérations programmées (OPAH) des EPCI.	Durée du plan
• Améliorer l'information des propriétaires, des locataires, des élus et des professionnels sur ce qu'est un logement décent ainsi que sur les droits et devoirs de chacun.	Dès fin 2015
• Développer l'accompagnement juridique des locataires.	2016-2020
• Définir, partager et mettre en œuvre le Plan Départemental d'Action Pluriannuel de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)	Durée des plans PDALHPD et PDLHI

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat/DDTM ■ Conseil départemental /SDLH 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ ARS, ♦ CAF du Pas-de-Calais, ♦ Préfecture, ♦ ANAH... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de logements potentiellement indignes dans Pas-de-Calais ○ Nombre de logements réhabilités LHI dans le cadre des OPAH ○ Nombre de ménages en situation de précarité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Evolution du nombre de signalements de logements à risque ○ Nombre de journées d'information et de sensibilisation dispensées par an par l'ensemble des acteurs du territoire ○ Nombre de logements sortis d'insalubrité, de l'indignité, de la non décence ou de la précarité énergétique

ORIENTATION 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

Fiche action 4.2 : Poursuivre l'action du guichet unique de lutte contre l'habitat indigne

- DÉFIS**
- Réduire les situations à risque : logements insalubres, indignes et non décents
 - Conforter le fonctionnement actuel du guichet unique
 - Développer les actions coercitives


ACTIONS	ÉCHÉANCES
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'utilisation du Relevé d'Observation Logement « édition 2014 » qui permet de détecter des situations de non décence, d'indignité voire d'insalubrité et/ou de précarité énergétique	Durée du plan
<ul style="list-style-type: none">• Développer des liens avec les opérateurs des OPAH sur le territoire des EPCI afin de partager la connaissance des situations	
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer le suivi des actions engagées suite à un signalement auprès du guichet unique	
<ul style="list-style-type: none">• Prévenir la relocation d'un logement repéré comme insalubre, non décent ou indigne	2015 (engagé)
<ul style="list-style-type: none">• Consolider , via une nouvelle convention DDTM/ARS/CAF du Pas-de-Calais, la position du guichet unique «éradication de l'habitat indigne » comme organisme habilité à établir des constats de non décence pour suspension des Allocations Logement	2016-2017
<ul style="list-style-type: none">• Engager une réflexion sur le « permis de louer » à l'entrée dans un logement, en s'appuyant sur un diagnostic de non décence ou énergétique	Dès 2015
<ul style="list-style-type: none">• Développer les «travaux d'office» ainsi que les éventuels relogements aux frais des propriétaires	Dès 2015
<ul style="list-style-type: none">• Développer les signalements des marchands de sommeil auprès des Procureurs	Dès 2015

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
■ Etat/DDTM	<ul style="list-style-type: none">♦ CAF du Pas-de-Calais,♦ ARS♦ Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de dossiers transmis à la CAF du Pas de Calais par le Guichet unique○ Nombre de dossiers transmis dans le cadre des OPAH○ Nombre de « travaux d'office » engagés○ Nombre de signalements aux Procureurs	<ul style="list-style-type: none">○ Signature de la Convention DDTM/ARS/CAF du Pas-de-Calais○ Nombre d'Allocations logement suspendues et reprises par la CAF du Pas-de-Calais○ Nombre de mesures coercitives engagées par an○ Déploiement du « permis de louer »

ORIENTATION 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

Fiche action 4.3 Coordonner les outils pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique

DÉFI ■ Agir de manière coordonnée et préventive sur l'approche sociale du logement (accompagnement des ménages) et sur l'approche Habitat (qualité thermique des logements) afin d'apporter une réponse globale visant à réduire le nombre de ménages souffrant de précarité énergétique


ACTIONS	ÉCHÉANCES
<ul style="list-style-type: none">• Prévenir et traiter durablement les situations de précarité énergétique (SLIME Départemental, actions d'accompagnement individuel ou actions collectives...)• Viser la qualité énergétique des logements des ménages les plus modestes (« Habiter mieux », Fonds de travaux...)• Favoriser les actions de formation des professionnels de l'action sociale sur le repérage et le traitement des situations de précarité énergétique (centre ressource)	2015 (engagé)-2020 Durée du plan 

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
■ Conseil départemental/SDLH	<ul style="list-style-type: none">♦ DDTM,♦ ANAH♦ Fournisseurs d'énergie : EDF/GDF...♦ EPCI,♦ URIOPSS, FNARS♦ Opérateurs...	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de ménages aidés par le FSL EET	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre de visites des médiateurs Eco-Logis et bilan de l'action○ Nombre de travailleurs sociaux formés○ Évolution du volet préventif du FSL○ Couverture du Département en opérations programmées○ Actions capitalisables

ORIENTATION 5 : Articuler l'offre d'accompagnement vers un accompagnement global

Fiche action 5.1 : Articuler l'offre d'accompagnement dans une logique d'accès direct au logement

- DÉFIS**
- Restructurer l'offre d'accompagnement dans une logique d'accès direct au logement
 - Adapter l'accompagnement aux situations des personnes pour permettre leur installation durable dans le logement
 - Améliorer la visibilité et l'efficacité des mesures d'accompagnement pour susciter l'adhésion des personnes et mieux répondre à leurs besoins
 - Fédérer l'ensemble des acteurs de l'hébergement et du logement autour d'un projet de développement social au profit de l'inclusion durable des personnes en dépassant les politiques sectorielles


- ACTIONS**
- Rapprocher les cahiers des charges des mesures d'accompagnement, identifier les particularités et les éventuels manques dans l'offre et ce à l'appui des diagnostics à 360° et du bilan FSL.
 - Définir les possibilités d'articulation des mesures d'accompagnement vers et dans le logement (FSL Accès et Maintien/AVDL) dans une logique de subsidiarité et de complémentarité.
 - Connaître et évaluer la demande pour mieux mobiliser l'offre (dossiers SNE et listing FSL, suivi des sorties de CHR).
 - Harmoniser les outils de diagnostic global et d'orientation.
 - Contribuer à l'émergence de nouvelles réponses adaptées aux besoins des personnes en s'appuyant sur les ressources des territoires et des dispositifs existants, dans une logique de continuité de parcours.
 - Adapter les pratiques professionnelles.
- ÉCHÉANCES**
Durée du plan
- 

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS (DONNÉES OSIRIS ET FSL)	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat/DDCS, ▪ Conseil départemental/SDLH 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ ARH ♦ FNARS, URIOPSS ♦ Associations agréées à l'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de mesures ASLL et AVDL ○ Nombre de personnes relogées avec un accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'un référentiel unique des accompagnements ○ Modalités d'articulation définies (AVDL/ASLL) ○ Mise en place d'un outil de diagnostic global ○ Amélioration de la couverture territoriale ○ Amélioration de l'information des services

ORIENTATION 6 : Adapter le règlement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) aux objectifs du plan

Fiche action 6.1 : Adapter le règlement FSL aux objectifs du Plan

DÉFI ■ Répondre aux objectifs du PDALHPD


ACTIONS	ÉCHÉANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Orienter la stratégie et le règlement du FSL vers une logique plus préventive • Développer une culture de l'observation et de l'évaluation du FSL (en lien avec les orientations de la Loi ALUR et de la réforme nationale en cours) • Répondre aux besoins des territoires tout en assurant une équité de traitement 	<p>2016 (engagé)</p> <p>Durée du Plan (engagé)</p> 

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil départemental/SDLH 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ ARH, ◆ Opérateurs d'EET, ◆ CAF du Pas de Calais ◆ URIOPSS, FNARS, Fondation Abbé Pierre, ◆ UDCCAS, ◆ Missions Locales, ◆ Collecteurs 1% logement... 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Budget FSL ○ Chiffres du rapport d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'expulsions locatives évitées ○ Nombre d'accompagnements ○ Nombre de ménages relevant du Plan aidés à l'accès au logement ○ Avis du CRHH

ORIENTATION 7 : Simplifier le traitement des situations individuelles

Fiche action 7.1 : Rapprocher le fonctionnement des commissions, expérimenter leur fusion

- DÉFIS**
- Lutter contre l'empilement des dispositifs, améliorer l'efficacité et réduire les délais tant pour les usagers que pour les partenaires
 - Harmoniser les pratiques entre les territoires
 - Définir et partager l'articulation entre les instances d'accès et de maintien (SIAO, FSL, DALO, PLAI, CCAPEX, ...)

- ACTIONS**
- Coordonner les diagnostics et homogénéiser les outils utilisés pour évaluer les besoins
 - Clarifier les critères d'éligibilité pour chacun des dispositifs en allant vers des définitions communes et mettre en place un formulaire de demande unique
 - Consolider la jurisprudence/doctrine des commissions afin d'harmoniser les décisions d'orientation et préciser la notion de « cas complexes »
 - Simplifier l'accès aux droits pour les usagers et les procédures pour les professionnels
 - Encourager la fusion de certaines commissions compétentes en matière de logement
- ÉCHÉANCES**
Durée du Plan
- 

PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none">■ Etat/Préfecture■ Conseil départemental /SDLH	<ul style="list-style-type: none">◆ DDCS◆ DDTM◆ Sous préfectures◆ Territoires Expérimentateurs : Audomarois et Calaisis	<ul style="list-style-type: none">○ Nombre d'orientations non mises en œuvre à n+1○ Nombre de familles connues sur plusieurs dispositifs	<ul style="list-style-type: none">○ Outils d'évaluation et de diagnostics harmonisés○ Cahier des charges cadrant la fusion expérimentale○ Mise en place d'une instance simplifiée○ Durée moyenne du traitement de situation○ Formulaire unique

ORIENTATION 8 : Opérationnaliser et territorialiser le pilotage du Plan

Fiche action 8.1 : Mettre en œuvre l'évolution de la gouvernance

- DÉFIS**
- Prendre appui sur un cadre souple et évolutif mais garant de l'équité
 - Créer une culture commune par des travaux associant acteurs de l'hébergement, du logement et de l'accompagnement
 - Prendre appui sur des innovations émergeant des acteurs des territoires

ACTIONS	ÉCHÉANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Installer le Comité Responsable du Plan (arrêté conjoint) en renforçant sa fonction de pilotage au niveau Départemental 	2015
<ul style="list-style-type: none"> • Définir les conditions de mise en œuvre concrètes du co-pilotage territorialisé à travers la mise en place des Comités Territoriaux du Plan, l'évolution des missions et de l'organisation des CLEODAS et en renforçant l'implication des EPCI (en lien avec l'évolution de leur rôle prévu par la Loi ALUR et la Loi NoTRE) 	Durée du Plan
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'inscription de la gouvernance du Plan dans une gouvernance globale des politiques de solidarités 	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des modalités de travail simple et les outils nécessaires à l'animation et à l'évaluation du Plan en lien avec les fiches 8-2, 8-3 et 7-1 	
<ul style="list-style-type: none"> • Conduire le changement et l'acculturation des acteurs aux modes de gouvernance et de pilotage renouvelés du Plan fusionné 	



PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat/DDCS DDTM, Préfecture et Sous-préfectures ■ Conseil départemental /SDLH & MDS 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ EPCI délégataires ♦ ARH, ♦ CAF du Pas-de-Calais, ♦ URIOPSS, FNARS, ♦ UDCCAS, ♦ Missions Locales, 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de CTP mis en place en 2014 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de territoires ayant mis en place les instances fusionnées ○ Nombre de territoires ayant identifié avec les communes et EPCI les liens avec le CIL, PPGDLSID

ORIENTATION 8 : Opérationnaliser et territorialiser le pilotage du Plan

Fiche action 8.2 : Animer le Plan sur la durée

- DÉFIS**
- Encourager l’adaptation continue et les capacités d’innovation des parties prenantes
 - Définir un cadre réaliste d’animation pérenne du Plan permettant sa mise en œuvre et l’ajustement des actions à l’évolution des besoins
 - Construire, partager et diffuser une vision intégrée de l’avancement des actions territoriales et départementales

ACTIONS

A l’échelon départemental :

- Installer l’équipe projet départementale chargée d’animer le co-pilotage
- Mettre en place des méthodes de travail entre co-pilotes pour le suivi des actions
- Stabiliser et partager les outils (circuits de communication et méthodes de reporting)
- Développer des outils de communication

A l’échelon territorial :

- Identifier, former et accompagner le réseau des référents territoriaux
- Faire évoluer l’organisation et les missions du CLEODAS vers des missions d’observation, de mise en œuvre du Plan, de suivi, de lieux d’échange et de concertation des acteurs de l’hébergement, du logement et de l’accompagnement en appui du Comité Territorial du Plan
- Organiser la participation des usagers
- Prendre appui sur les innovations émergentes des acteurs des territoires

ÉCHÉANCES

2015-2016



Durée du plan



PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D’ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat/DDCS,DDTM & Préfecture ■ Conseil départemental/SDLH 	Membres des CRP et CTP, CLEODAS, CRHH		<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place des équipes départementales et territoriales ○ Ouverture du CLEODAS aux acteurs du Logement ○ Ouverture des CTP aux acteurs de l’Hébergement ○ Mise en place d’outils de suivi et de reporting

ORIENTATION 8 : Opérationnaliser et territorialiser le pilotage du Plan

Fiche action 8.3 : Coordonner et fiabiliser les données d'observation du plan

DÉFIS

- Adapter l'offre aux besoins en continu
- Mettre en place une méthode dynamique d'évaluation de l'adéquation offre/besoins
- Restituer régulièrement les informations utiles aux acteurs de terrain

ACTIONS

- Coordonner les nombreuses données d'observation sociale produites par les différents partenaires du Plan en prenant appui notamment sur le diagnostic à 360°
- Cibler les indicateurs clés qui permettront de suivre les priorités du Plan
- Elaborer régulièrement un recueil de traitement et de restitution à tous les échelons
- Diffuser les analyses émanant des commissions territoriales et départementale pour éclairer au quotidien les différents acteurs

ÉCHÉANCES

Durée du Plan



PILOTE(S)	PARTENAIRES	CHIFFRES CLÉS	CRITÈRES & INDICATEURS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etat/Préfecture ■ Conseil départemental/SDLH 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe projet départementale • Réseau des référents territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostic à 360° ○ Commission Départementale FSL 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Intégration du diagnostic à 360° ○ Données du bilan FSL (en lien avec Loi ALUR) ○ Définition des indicateurs clés ○ L'élaboration d'un recueil de traitement et de restitution commun ○ Recueil des opérations innovantes

chapitre 7

Les

Fiches Territoires



ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- **Diversifier les offres d'habitat et assurer une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements :**
 - rééquilibrer la production de logements sociaux sur les différents EPCI pour favoriser une offre adaptée aux capacités financières et à la typologie des ménages
 - poursuivre et étendre l'amélioration technique et thermique du parc privé
- **Conduire une réflexion sur les publics spécifiques de l'Hébergement :**
 - faciliter l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans
 - travailler à la recherche de solutions adaptées aux publics spécifiques en termes de logement et d'accompagnement (santé mentale, SDF vieillissants, sortants de prison)
 - articuler les politiques de relogement et les politiques de peuplement
- **Prévenir l'endettement social et les expulsions locatives**

PISTES D' ACTIONS PAR ORIENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL

Orientation 1. Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement

- | | |
|---|---|
| <p>> Action 1.1 : Diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logement adapté</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ soutenir l'action relative à l'accompagnement hors des murs (statut du logement qui évolue en même temps que la famille) avec l'AUDASSE ○ développer l'offre en résidence sociale (jeunes) |
|---|---|

Orientation 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

- | | |
|---|---|
| <p>> Action 2.1 : Renforcer la connaissance des besoins pour une meilleure adéquation de la production d'offre de logements</p> | <p>Communauté des 2 sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ prendre la compétence Logement Habitat afin de développer l'habitat rural en direction des personnes âgées . ○ mettre en place une OPAH visant à redynamiser les centres bourgs. <p>Osartis-Marquion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intégrer les orientations du Plan Logement Hébergement à la réflexion du projet canal Seine Nord. |
| <p>> Action 2.4 : Articuler les filières prioritaires d'accès au logement (PLAI, Contingent préfectoral, FSL...)</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ réfléchir sur l'offre PLAI et le développement d'un PLAI ressources. ○ articuler l'orientation avec la démarche de charte de peuplement et la politique de la ville (CUA). |
| <p>> Action 2.5 : Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ mettre en place une plateforme logement des jeunes sur le périmètre de la CUA voire une extension de la couverture territoriale (portage par l'association 4AJ). ○ soutenir les projets de résidence d'excellence à destination des étudiants et de résidence internationale (CUA). ○ expérimenter l'AML jeune. ○ développer une offre souple et adaptée (en plus des FJT) pour des jeunes stagiaires (formation, stage en entreprise...). |
| <p>> Action 2.6 : Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et /ou handicapées</p> | <p>Communauté Urbaine d'Arras:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être le territoire pilote de l'expérimentation « colocation intergénérationnelle » ○ participer au groupe de travail sur les foyers-logement (interdépartemental 59/62) ○ créer une résidence adaptée pour handicapés psychiques (Pas-de-Calais Habitat – Dainville – GAM) <p>Porte des vallées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ mener une réflexion sur un projet de maison intergénérationnelle à Adinfer (avec Pas-de-Calais Habitat <p>Osartis – Marquion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ mener une réflexion sur la création d'une résidence adaptée pour travailleurs handicapés vieillissants (La Vie Active) |

Orientation 3 : Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives

> **Action 3.3** : Agir de manière plus préventive (information des propriétaires et locataires, révision du dispositif des diagnostics sociaux et financiers, surendettement...)

- expérimenter les diagnostics « impayé »

Orientation 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

> **Action 4.1** : Renforcer le repérage et l'information des personnes victimes de précarité énergétique ou d'habitat indigne

- continuer les sessions de qualification et d'information des travailleurs sociaux et mettre en place des outils de liaison
- développer les diagnostics logement sur la CUA et Osartis Marquion

> **Action 4.2** : Poursuivre l'action du guichet unique de lutte contre l'habitat indigne

- soutenir le projet d'OPAH sur la CC Sud Artois
- soutenir le projet d'OPAH-RR redynamisation centre bourg de la CC des 2 sources

Orientation 7 : Simplifier et rendre plus lisible les instances de traitement des situations individuelles

> **Action 7.1** : Expérimenter la fusion des commissions territoriales de traitement des situations individuelles

- élaborer un guide ressources ou de formations destiné aux professionnels de l'accueil et de l'orientation



ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- **Diversifier les offres d'habitat pour une meilleure mixité sociale:**
 - accompagner l'accès et le maintien dans le logement.
 - développer des solutions territoriales pour le logement des jeunes
 - accompagner les personnes en perte d'autonomie
 - favoriser une meilleure répartition spatiale de l'offre d'hébergement notamment en zone rurale peu pourvue et développer le logement accompagné.
- **Poursuivre et intensifier la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne :**
 - intensifier la rénovation du parc de logements anciens (parc privé et social),
 - développer des actions de prévention.
- **Prévenir l'endettement social et les expulsions locatives**

PISTES D' ACTIONS PAR ORIENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL

Orientation 1. Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement

> **Action 1.1** : Diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logement adapté

- développer l'AML (baux glissants) sur le territoire avec le CHRS La Vie Active
- soutenir le projet de fusion des CHRS avec pour corollaire le développement des places en diffus

Orientation 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

> **Action 2.1** : Renforcer la connaissance des besoins pour une meilleure adéquation de la production d'offre de logements

CC Artois-Lys :

- produire 1320 logements sur la période 2012-2015 (objectif du PLH) dont 120 PLAI

Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Artois Com :

- accompagner la mise en œuvre du plan de gestion du patrimoine « Maisons et cités - Soginorpa »
- assortir ce plan de gestion du patrimoine d'une stratégie globale d'accompagnement des ménages fragiles
- étudier les besoins en logements (petite et grande typologies) et favoriser leur programmation

> **Action 2.4** : Répondre aux besoins des gens du voyage

Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Artois Com

- définir un programme d'accompagnement vers le logement des familles issues des Gens du Voyage

> **Action 2.5** : Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans

- soutenir le projet de CLLAJ validé et soutenu par le partenariat (CAF, associations....)
- soutenir les actions de prévention avec le concours du FJT, de la CAF et du groupe de travail sur l'autonomie des 16-25 ans (restructuration de l'offre d'accueil du schéma enfance famille) et avec la participation des assistants familiaux et des MECS notamment.)
- favoriser et soutenir l'émergence de toute initiative favorisant le logement des jeunes (type « un emploi – un toit »)

> **Action 2.6** : Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et/ou handicapées

- participer au groupe de travail sur le devenir des foyers logements

Orientation 3 : Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives

> Action 3.2 : Créer une ADIL interdépartementale

Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Artois Com :

- déployer un réseau de point d'accès au droit pour les personnes fragiles et les jeunes du territoire en lien avec le CLLAJ
- renforcer le rôle des plateformes de prévention des expulsions locatives en sous-préfecture, la concertation entre les acteurs sociaux du territoire et la coordination des bailleurs (notamment dans le processus de relogement)

Orientation 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

> **Action 4.1** : Renforcer le repérage et l'information des personnes victimes de précarité énergétique ou d'habitat indigne

- session de qualification et d'information des travailleurs sociaux et mise en place d'outils de liaison
- évolution du poste de technicien logement de l'Artois

Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Artois Com :

- territoire pilote « formation des élus »

> **Action 4.2** : Poursuivre l'action du guichet unique de lutte contre l'habitat indigne

- soutenir toutes les initiatives locales de lutte contre l'Habitat indigne (OPAH, PIG, ORI...)

Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Artois Com :

- poursuivre le protocole de lutte contre l'habitat indigne engagé en 2013
- favoriser l'émergence d'un projet MOUS « insalubrité »

Orientation 5 : Coordonner les dispositifs d'accompagnement : vers un accompagnement global

> **Action 5.1** : Articuler l'offre d'accompagnement dans une logique d'accès direct au logement

- développer hors ASLL des modes d'accompagnements dans le logement notamment par l'extension du conventionnement AML (baux glissants) avec le CHRS, La Vie Active, et le soutien à tout projet innovant en la matière

Orientation 7 : Simplifier et rendre plus lisible les instances de traitement des situations individuelles

> **Action 7.1** : Expérimenter la fusion des commissions territoriales de traitement des situations individuelles

- continuer et mettre à jour le guide ressources et le répertoire des acteurs du logement : rôles et compétences, à qui s'adresser, comment orienter le public
- développer des outils complémentaires (publics et logements spécifiques)

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- **Diversifier les offres d'habitat et assurer une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements sociaux**
 - favoriser une meilleure répartition spatiale de l'offre d'hébergement et de logements
- **Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne**
 - poursuivre et développer les politiques de rénovation technique et thermique des logements dans le parc privé
- **Répondre aux besoins de logements des populations spécifiques**
 - Engage une politique en direction des jeunes (primo-location, insertion) en lien avec le PDI
 - articuler « maintien à domicile dans un logement adapté » et « offre de soins et de services »
- **Prévenir les impayés de loyer**

PISTES D' ACTIONS PAR ORIENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL

Orientation 1. Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement

> **Action 1.1** : Diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logement adapté

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer :

- produire une résidence sociale pour personnes ayant des troubles psychiques stabilisés « L'entre-deux pierres »
- réhabiliter des logements et construire des chalets neufs (partenariat avec Emmaüs)
- développer l'offre de logements d'urgence
- poursuivre le dispositif « ancre bleue » dédiée à la prise en charge des auteurs de violence

Orientation 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

> **Action 2.1** : Renforcer la connaissance des besoins pour une meilleure adéquation de la production d'offre de logements

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer :

- développer les EcoQuartier

> **Action 2.5** : Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans

- favoriser les actions d'insertion logement (chantiers école)

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer :

- expérimenter la garantie 18/36 pour les jeunes de moins de 30 ans

> **Action 2.6** : Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et/ou handicapées

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer :

- offrir un logement adapté au degré d'autonomie de la personne (logement modulable)

Orientation 3 : Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives

> **Action 3.1** : Élaborer la charte de prévention des expulsions locatives et mettre en œuvre la CCAPEX

- expérimenter la visite à domicile dès le premier impayé de loyer (Villogia, Mahra -Le Toit)
- maintenir la plateforme partenariale active

Orientation 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

<p>> Action 4.1 : Renforcer le repérage et l'information des personnes victimes de précarité énergétique ou d'habitat indigne</p>	<p>Communauté d'Agglomération de Saint-Omer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ développer les modules de formation sur l'habitat indigne en direction des élus (CASO, CAF, Département)
<p>> Action 4.3 : Coordonner les outils pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique</p>	<p>Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ soutenir le projet de réalisation d'une OPAH- RR <p>Communauté d'Agglomération de Saint-Omer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ élaborer un programme de requalification du parc privé dégradé

Orientation 5 : Coordonner les dispositifs d'accompagnement : vers un accompagnement global

<p>> Action 5.1 : Articuler l'offre d'accompagnement dans une logique d'accès direct au logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ pérenniser les diagnostics d'aide à la décision pour les Commissions Locales FSL ○ informer et sensibiliser les partenaires aux différentes mesures d'accompagnement : MASP, AESF (Accompagnement en économie sociale et familiale), AGBF (Aide à la gestion du budget familial), SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé)....
--	--

Orientation 7 : Simplifier et rendre plus lisible les instances de traitement des situations individuelles

<p>> Action 7.1 : Expérimenter la fusion des commissions territoriales de traitement des situations Individuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ être un territoire pilote pour l'expérimentation de la fusion des instances de traitement des situations individuelles
---	--



ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- **Diversifier les offres d'habitat et assurer une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements sociaux :**
 - rééquilibrer la production de logements sociaux sur les EPCI pour favoriser une offre adaptée aux capacités financières et à la typologie des ménages,
 - réduire le délai d'attente de la demande de logement social.
 - compléter les dispositifs d'accès au logement PLAI, IML, AML...
- **Lutter contre l'Habitat Indigne et la Précarité Énergétique :**
 - poursuivre et développer les politiques de rénovation technique et thermique et de conventionnement des logements du parc privé.
- **Répondre aux besoins de logements des personnes spécifiques :**
 - adapter le logement au vieillissement et au handicap

PISTES D' ACTIONS TERRITORIALES IDENTIFIEES PAR ORIENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL

Orientation 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

> **Action 2.5 :** Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans

- poursuivre l'action « un emploi un toit »
- réimpulser la dynamique autour du CLLAJ
- expérimenter l'AML jeune

Orientation 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

> **Action 4.3 :** Coordonner les outils pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique

- favoriser le déploiement d'opérations d'amélioration de l'Habitat sur l'ensemble du territoire

Communauté d'Agglomération du Boulonnais :

- poursuivre le PIG

Desvres-Samer :

- poursuivre l'OPAH



ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- rééquilibrer le phénomène de polarisation de l'offre d'habitat social et d'hébergement sur CAP Calaisis en développant des solutions alternatives sur le reste du territoire
- poursuivre et développer les politiques de rénovation technique et thermique et de conventionnement des logements du parc privé par une articulation des outils existants et la lutte contre la vacance
- favoriser l'accès au logement des jeunes dans le cadre d'une stratégie jeunesse globale
- favoriser la préparation au relogement

PISTES D' ACTIONS TERRITORIALES IDENTIFIEES PAR ORIENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL

Orientation 1. Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement

- | | |
|---|---|
| <p>> Action 1.1 : Diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logement adapté</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ développer l'IML et l'AML ○ travailler avec la Sous-préfecture et les bailleurs à la réservation de logements pour des personnes à Mobilité Réduite – des ménages en expulsion locative (ALT ou AML) et des familles recevables PLAI |
|---|---|

Orientation 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

- | | |
|---|--|
| <p>> Action 2.4 : Répondre aux besoins des gens du voyage</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ soutenir le projet de logement adapté pour personnes vieillissantes en voie de sédentarisation (CAP Calaisis, AREAS, MDS et Maison de l'Autonomie) |
| <p>> Action 2.5 : Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ poursuivre l'action « un emploi un toit » ○ développer le Service Logement Jeune sur l'ensemble du Territoire (HAJ) ○ poursuivre l'action « Activ'Toit » |
| <p>> Action 2.6 : Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et/ou handicapées</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ créer des béguinages « résidences adaptées » ○ aménager des logements occupés en fonction du degré d'autonomie des locataires |

Orientation 3 : Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives

- | | |
|--|--|
| <p>> Action 3.1 : Élaborer la nouvelle charte de prévention des expulsions locatives et mettre en œuvre la Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXPulsions</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ mettre en place une CCAPEX locale ○ soutenir tout projet d'actions de prévention à destination du public en impayé de loyers dès le commandement de payer et au moment de l'assignation |
|--|--|

Orientation 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

- | | |
|---|---|
| <p>> Action 4.3 : Coordonner les outils pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ développer un partenariat avec le SLIME de l'Agglomération de Calais ○ utiliser l'appartement témoin de FACE ○ former les Assistants Familiaux et les jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance pour préparer leur autonomie |
|---|---|

Orientation 5 : Coordonner les dispositifs d'accompagnement : vers un accompagnement global

- | | |
|--|---|
| <p>> Action 5.1 Articuler l'offre d'accompagnement dans une logique d'accès direct au logement</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ pérenniser les diagnostics d'aide à la décision pour les Commissions Locales FSL ○ informer et sensibiliser les partenaires aux différentes mesures d'accompagnement : MASP, AESF (Accompagnement en économie sociale et familiale), AGBF (Aide à la gestion du budget familial), SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé)... |
|--|---|

Orientation 7 : Simplifier et rendre plus lisible les instances de traitement des situations individuelles

- | | |
|---|---|
| <p>> Action 7.1 : Expérimenter la fusion des commissions territoriales de traitement des situations individuelles</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ expérimenter la fusion des commissions territoriales de traitement des situations individuelles |
|---|---|

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- **Poursuivre la lutte contre la Précarité énergétique et l'habitat Indigne :**
 - poursuivre et développer les politiques de rénovation technique et thermique des logements du parc privé,
 - développer des actions de sensibilisation.
- **Répondre aux besoins de logements des populations spécifiques :**
 - engager une **politique jeunesse** (primo-location, insertion) en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance.
 - répondre aux enjeux de sédentarisation des **Gens du Voyage** qui le souhaitent
- **Prévenir les impayés de loyers et les expulsions locatives**
 - expérimenter des actions novatrices spécifiques pour les ménages en procédure d'expulsion

PISTES D' ACTIONS PAR ORIENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL

Orientation 1. Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement

- | | |
|---|---|
| <p>> Action 1.1 : Diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logement adapté</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ développer l'IML et l'AML ○ expérimenter l'offre d'hébergement hors les murs |
|---|---|

Orientation 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

- | | |
|---|--|
| <p>> Action 2.1 : Renforcer la connaissance des besoins pour une meilleure adéquation de la production d'offre de logements</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ réaliser une étude des besoins et de l'offre en logement à destination des jeunes et des personnes âgées |
| <p>> Action 2.5 : Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ mettre en place un CLLAJ ○ expérimenter la préparation à l'autonomie dès 15 ans pour les enfants confiés à l'ASE ○ poursuivre l'expérimentation « Un emploi – un toit » ○ poursuivre le partenariat avec le FJT de Liévin (Apprentis d'Auteuil) ○ mener une réflexion sur la restructuration de l'offre d'accueil des jeunes majeurs |
| <p>> Action 2.6 : Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et/ou handicapées</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ définir un plan d'actions pour l'offre ○ développer un partenariat avec des associations œuvrant sur le champs de l'intergénérationnel |

Orientation 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

- | | |
|---|--|
| <p>> Action 4.3 : Coordonner les outils pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ expérimenter les tarifications progressives de l'eau (prix de l'eau croissant par tranche de consommation) par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (avec. Veolia) et d'autres collectivités |
|---|--|



ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- **Poursuivre la lutte contre la Précarité énergétique et l'habitat indigne :**
 - poursuivre et développer les politiques de rénovation technique et thermique des logements du parc privé,
 - développer des actions de sensibilisation.
- **Répondre aux besoins de logements des populations spécifiques :**
 - engager une **politique jeunesse** (primo locataire, insertion) en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance
- **Prévenir les impayés de loyers et les expulsions locatives :**
 - expérimenter des actions novatrices spécifiques pour les ménages en procédure d'expulsion.

PISTES D'ACTIONS PAR ORIENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL

Orientation 3 : Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives

> **Action 3.3** : agir de manière plus préventive (information des propriétaires et locataires, révision du dispositif des diagnostics sociaux et financiers, surendettement...)

- expérimenter l'AEI (Aide Exceptionnelle et Isolée) portée par la CAHC

Orientation 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

> **Action 4.3** : Coordonner les outils pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique

- pérenniser l'expérimentation « Eau solidaire »
- déployer les conseillers eau-énergie (visite des logements du parc privé propriétaires occupants ou locataires).
- articuler les PCET (Plans Climat Energie Territoriaux)et l'Agenda 21
- sensibiliser aux éco-gestes



ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- **Diversifier les offres d'habitat et d'hébergement** et assurer une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements sociaux
 - rééquilibrer le phénomène de polarisation de l'offre d'habitat et d'hébergement.
 - répondre aux enjeux du maintien domicile
- **Prévenir les impayés de loyers et les expulsions locatives**
- **Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne, la vacance**

PISTES D' ACTIONS PAR ORIENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL

Orientation 1. Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement

> Action 1.1 : Diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logement adapté	○ développer des solutions pour la prise en charge des grands marginaux ou des personnes souffrant de troubles psychiques
> Action 1.2 : Permettre au SIAO d'orienter vers le logement en utilisant des outils d'évaluation adaptés	○ fiabiliser les données produites par le SIAO

Orientation 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

> Action 2.1 : Renforcer la connaissance des besoins pour une meilleure adéquation de la production d'offre de logements	○ organiser des concertations avec les bailleurs publics pour une meilleure adaptation de leurs projets de construction aux besoins du territoire (logement jeune, adapté à la perte d'autonomie...)
> Action 2.2 : Articuler les filières prioritaires d'accès au logement (PLAI, contingent préfectoral, FSL...)	○ simplifier les procédures et les commissions
> Action 2.3 : Impulser le développement d'une offre locative privée	○ réaliser un guide du propriétaire privé (CAF)
> Action 2.5 : Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans	○ mettre en place l'AML jeune (FIAC) ○ mener une réflexion sur la cohabitation intergénérationnelle
> Action 2.6 : Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et/ou handicapées	○ adapter l'offre aux enjeux du vieillissement et du handicap (équipement domotique)

Orientation 3 : Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives

> Action 3.3 : Agir de manière plus préventive (information des propriétaires et locataires, révision du dispositif des diagnostics sociaux et financiers, surendettement...)	○ développer les permanences du CIDFF (Berck sur Mer) ○ adapter la commission de prévention des expulsions locatives à la fiche action départementale 3.1
--	--

ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

Orientation 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

> **Action 4.1** : Renforcer le repérage et l'information des personnes victimes de précarité énergétique ou d'habitat indigne

- Inscrire dans le Contrat Territorial de Développement Durable une fiche action relative au repérage concerté des situations d'habitat indigne et de mise en place des actions collectives (CCMO, Opale Sud, CC Montreuil)

Orientation 8 : renouveler le pilotage et l'animation du Plan

> **Action 8.2** : Animer le Plan sur la durée

- Renforcer l'articulation du Plan avec le Contrat Territorial de Développement Durable



ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

- **Diversifier les offres d'habitat et assurer une meilleure répartition spatiale de l'offre de logements et d'hébergements :**
 - rééquilibrer le phénomène de polarisation de l'offre d'hébergement par la CUA
- **Répondre aux besoins des populations spécifiques :**
 - adapter les logements aux personnes vieillissantes

PISTES D' ACTIONS PAR ORIENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL

Orientation 1. Continuer à faire évoluer l'offre d'hébergement tout en favorisant l'accès au logement

> **Action 1.1 :** Diversifier l'offre d'accompagnement, d'hébergement et de logement adapté

- trouver des réponses alternatives à l'hébergement en structure, au plus près des besoins

Saint-Pol-sur-Ternoise :

- expérimentation d'un ALT « santé mentale » (AUDASSE/ Centre psychothérapeutique de Gauchin Verloingt)

> **Action 1.2 :** Permettre au SIAO d'orienter vers le logement en utilisant des outils d'évaluation adaptés

- identifier les besoins du Ternois
- Informer les partenaires du territoire sur le service apporté par le SIAO

Orientation 2 : Diversifier territorialement les solutions pour l'accès au logement et réduire l'écart entre l'offre et les besoins

> **Action 2.6 :** Favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans

- réaliser une étude de faisabilité du projet « Just for two » (ADEFI)
- prolonger l'action « un emploi un toit »
- articuler le Plan avec le Pacte Territorial de la Jeunesse
- trouver des solutions d'offres spécifiques pour les jeunes
- faciliter l'accès et le maintien des jeunes dans un logement

> **Action 2.6 :** Favoriser l'accès au logement des personnes âgées et/ou handicapées

- adapter l'offre aux enjeux du vieillissement et du handicap
- réaliser une étude de faisabilité du projet « Just for two » (ADEFI)

Orientation 3 : Prioriser le maintien dans le logement et la prévention des expulsions locatives

> **Action 3.3 :** Agir de manière plus préventive (information des propriétaires et locataires, révision du dispositif des diagnostics sociaux et financiers, surendettement...)

- expérimenter avec le CCAS de Frévent, et en lien avec le parc public, le repérage très en amont des publics en difficulté de paiement du loyer (2 mois d'impayés)
- réaliser des plaquettes d'information sur l'impayé de loyers à destination des bailleurs privés
- développer les diagnostics d'aide à la décision dans le cadre des garanties de loyers (AUDASSE)

Orientation 4 : Enrayer collectivement l'habitat indigne et la précarité énergétique

> **Action 4.1 :** Renforcer le repérage et l'information des personnes victimes de précarité énergétique ou d'habitat indigne

Communauté de Communes les Vertes Collines

- sensibiliser aux bonnes pratiques dans l'habitat (lecture et compréhension des factures d'eau et d'énergie)
- engager un partenariat avec la Coopérative des savoirs qui possède un appartement témoin

Orientation 8 : renouveler le pilotage et l'animation du Plan

> **Action 8.2 :** Animer le Plan sur la durée

- organiser la Commission Locale FSL en 2 temps (une partie technique et une partie stratégique)

ANNEXES

Annexe 1
arrêté conjoint



Annexe 2
avis du CRHH



Annexe 3
Cadre législatif et textes de référence



Annexe 4
Les objectifs des précédents plans



Annexe 5
Plan de domiciliation



Annexe 6
Schéma de prise en charge des demandeurs d'asile



Annexe 7
Analyses et proposition du comité consultatif des personnes accueillies et accompagnées



Annexe 8
Critères de priorité



Annexe 9
Les associations agréées au titre du FSL



Annexe 10
Les associations agréées Etat



Annexe 11
Les nouveaux quartiers
« Politique de la ville »





Annexe 1 – Arrêté conjoint



PRÉFÈTE
DU
PAS-DE-CALAIS

PRÉFÈTE du PAS-DE-CALAIS



PRÉSIDENT du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Arrêté portant approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2015-2020 du département du Pas-de-Calais

**La Préfète du Pas-de-Calais
et
Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**

- Vu** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ;
- Vu** la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions;
- Vu** la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, notamment son article 60 ;
- Vu** la loi 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale;
- Vu** la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion;
- Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) ;
- Vu** le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'élection de M. Michel DAGBERT en qualité de Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, par délibération de cette assemblée en date du 2 avril 2015 ;
- Vu** l'avis favorable du Comité de pilotage du PDALHPD du 01/06/2015;
- Vu** l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) du 08/06/2015;
- Vu** la délibération du Conseil départemental du Pas de Calais en date de la 28/09/2015 portant validation du PDALHPD;

ARRETE NT

Article 1er :

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), pour la période 2015-2020, est approuvé.

Ce plan, prévu par la loi ALUR du 24 mars 2014, renouvelle et fusionne deux documents antérieurs: le Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2008-2013 ; le Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile (PDAHI) 2010-2012. A des fins de simplification, ce document est aussi désigné comme le "Plan logement hébergement".

Article 2 :

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020 prend effet à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture et au recueil des actes administratifs du Département.

Article 4 :

Les co-pilotes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté: Direction du Pôle Solidarités du Conseil départemental, Secrétariat général de la Préfecture, Direction départementale de la cohésion sociale, Direction départementale des territoires et de la mer, Direction de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (CAF), Direction de l'Association Régionale pour l'Habitat (ARH) du Nord-Pas-de-Calais.

Fait à ARRAS, le 08/10/2015

La Préfète du Pas-de-Calais

Fabienne BUCCIO

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Michel DAGBERT



Annexe 2 – Avis du CRHH



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Lille, le 24 AOUT 2015

– Compte rendu du bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 08 juin 2015

Présidé par Romain Bordier, chef de service ECLAT au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord Pas de Calais.

Membres présents :

Mme Lamarche-Palmier, Fondation Abbé Pierre,
M. Decarmin, URIOPSS,
M. Soyer, Maisons et Cités SOGINORPA,
M. Stecowiat, AR HLM,
M. Fraccola, AR HLM,
M. Acquette, Caisse des Dépôts,
M. Sede, Fédération des promoteurs immobiliers

Membres excusés :

Mme Lefebvre, Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et de Noeux et Environs,
– Mme Verlynde, Communauté urbaine de Dunkerque,
– M. Urbaniak, Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin,
– M. Chéreau, Communauté d'agglomération du Douaisis,
– M. Leturque, Communauté urbaine d'Arras,
– M. Humetz, Communauté d'agglomération de Saint-Omer,

Collectivités locales invitées :

– M. Giraud, DGA du pôle Solidarités du Conseil départemental du Pas de Calais,
– Mme Hette, Conseil départemental du Pas de Calais,
– Mme Barrier, Conseil départemental du Pas de Calais

Assistaient également à la séance :

Pour les collectivités locales :

– Mme Goetzmann, Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs,
– M. Menjaud, Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole,
– Mme Menjaud, Conseil Général du Nord,
– Mme Deceuninck, Conseil Général du Nord,
– Mme Thooris, Conseil Général du Nord,
– Mme Cappelle, communauté urbaine de Dunkerque,
– Mme Ruin, Communauté urbaine d'Arras,
– Mme Carton, Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin,
– Mme Bergé, Communauté d'agglomération du Douaisis,
– M. Walzak, Communauté d'agglomération de Saint-Omer,

Les représentants de l'Administration :

- M. Barjon, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,
- Mme Joly, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,
- Mme Chevalier, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,
- Mme Lecoustre, Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas de Calais,
- M. Dujardin, Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas de Calais,
- Mme Benhima, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord,
- Mme Dullion, Direction Régionale de la Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale,
- M. El Wahdani, Direction Régionale de la Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale,
- M. Buisson, DREAL,
- Mme Huchette, DREAL,
- Mme Trehein, DREAL,
- M. Gauchet, DREAL,
- M. Lede, DREAL,

M. Bordier, chef de service ECLAT de la DREAL Nord Pas de Calais ouvre les débats.

Point 4 – Présentation de la démarche de création de la commission spécialisée « PLALHPD » du CRHH

Présentation par la DREAL (M. Buisson) de la démarche de création de cette commission spécialisée prévue à l'article 2 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 ainsi que sa proposition de composition

En l'absence de réaction des membres du bureau et suite au retour des membres du CRHH pressentis pour participer aux travaux de cette commission, la proposition de composition de la commission spécialisée sera soumise pour validation définitive au Préfet de région dans les meilleurs délais avant une présentation pour information lors du CRHH plénier du 17 juillet.

Pour le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du
Logement Nord-Pas-de-Calais

La Directrice adjointe

Isabelle DERVILLE



Annexe 3 – Cadre législatif et textes de référence

Loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;
Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;
Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, notamment son article 60 ;
Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;
Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) ;





Annexe 4 – Les objectifs des précédents Plans

Le **PDALPD 2008-2013** s'organisait autour de plusieurs enjeux :

Développer la prévention

Réduire les risques d'entrée dans le Plan

- améliorer et développer les outils de la prévention
- développer une logique préventive dans la mobilisation des moyens d'action
- lutter contre l'habitat indigne
- sortir durablement les publics du Plan
- améliorer la solvabilité des ménages pour l'accès et le maintien au logement
- coordonner et articuler les interventions en vue d'améliorer l'orientation des ménages

Organiser les parcours résidentiels pour développer l'insertion par le logement

Améliorer le suivi des parcours

- optimiser l'instruction et le diagnostic
- tendre vers une procédure unique de traitement différencié
- mettre en cohérence les moyens d'action autour des problématiques prioritaires
- développer l'offre de logements adaptés
- développer des outils en direction de problématiques

Le **PDAHI 2010-2012**, élaboré en cohérence avec le PDALPD et dans l'objectif de fusion des deux plans, contient les orientations suivantes :

S'inscrire dans l'objectif du « logement d'abord »

- objectifs de sortie de l'hébergement
- mobiliser des logements sociaux du contingent préfectoral
- renforcer la coordination du secteur du logement adapté
- objectifs territorialisés des besoins en logement social ou adapté

Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

- rénover et humaniser le parc AHI
- adapter l'offre AHI aux besoins des territoires
- objectifs par secteur spécifique d'intervention publique

Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement

- organiser le maillage territorial par les équipes mobiles
- mettre en place des diagnostics, suivis personnalisés et orientation adaptée
- mettre en place systématique de l'accompagnement personnalisé
- développer des liens avec le secteur médico-social et sanitaire pour éviter les ruptures de prise en charge.



SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA DOMICILIATION

I) Présentation du dispositif

La domiciliation des personnes sans domicile stable a été mise en place par l'article 51 de la loi DALO en date du 5 mars 2007.

Elle se différencie de l'élection de domicile des personnes en situation irrégulière (aide médicale de l'Etat) pour la prise en charge de leurs soins de santé ou de l'élection de domicile des demandeurs d'asile gérée par la Préfecture.

Cette élection de domicile est destinée à leur permettre l'accès à l'ensemble des prestations sociales réglementaires et conventionnelles (RSA, AAH, minimum vieillesse...), à l'exercice de leurs droits civils et civiques (inscription sur les listes électorales, obtention de l'aide juridique) mais aussi à l'ouverture d'un compte auprès d'un établissement bancaire ou à la délivrance de la carte nationale d'identité.

Le législateur a entendu réserver cette élection de domicile à des personnes «n'ayant pas une visibilité au-delà de quelques semaines sur le logement quelles occupent actuellement».

Il appartient donc aux organismes prescripteurs de s'assurer que le demandeur ne peut recevoir son courrier chez un membre de sa famille ou de ses relations auquel cas il se doit de lui établir une élection de domiciliation.

L'élection de domicile concerne en priorité les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) lorsque les personnes ont un lien direct avec la commune (enfants scolarisés, parents travaillant dans la commune...).

Lorsque tel n'est pas le cas le Préfet a été invité à procéder à l'agrément d'associations appelées à exercer cette mission.

Dans le Pas-de-Calais le Préfet a retenu 3 catégories de structures directement en contact avec les populations les plus démunies qui sont régies par des conventions les liant à l'Etat pour la réalisation de cette mission non rémunérée.

- a) Les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO)
- b) Deux accueils de jour sur ARRAS et BOULOGNE
- c) AIDERA une association sur ARRAS chargée de la domiciliation des gens du voyage relayée depuis 2014 par la SAUVEGARDE du Nord.

L'élection de domicile est accordée pour un délai d'un an, mais peut être retirée si son bénéficiaire ne se rend pas au mois une fois par trimestre au lieu où il a élu domicile.



II) Quelques données chiffrées

Dans le cadre de la préparation du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale initiée par Monsieur CHEREQUE la DDCS et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Actions Sociales (UCASS) ont réalisé une enquête sur l'impact de la domiciliation dans le Pas de Calais.

Le tableau suivant retrace en nombre de dossiers le volume d'activité de l'élection de domicile.

VENTILATION PAR ARRONDISSEMENT EN NOMBRE DE DOSSIERS ET PAR NATURE DE PRESCRIPTEUR DES ELECTIONS DE DOMICILE DANS LE PAS DE CALAIS

		CCAS AUTRES	SIAO+ TOTAL	
ACCUEIL DE JOUR				
ARRAS	14	222	817	1053
BETHUNE	40	14	0	54
BOULOGNE	69	7	0	76
CALAIS	90	107	0	197
LENS	460	6	0	466
MONTREUIL	56	63	0	119
SAINT OMER	0	259	0	259
TOTAL	729	678	817	2 224

Source DDCS 62 : enquête Mars 2014

de ce document se dégagent plusieurs commentaires.



Annexe 5 – Plan de domiciliation

Un dossier pouvant recouper plusieurs personnes, il a donc été dénombré 3043 personnes concernées par ce dispositif, un chiffre qui peut sembler excessif au regard des 3 considérations suivantes :

1) La circulaire d'application en date du 25 février 2008 précise que la domiciliation concerne comme il a été dit ci-dessus « les personnes n'ayant pas une visibilité au-delà de quelques semaines sur le logement qu'elles occupent actuellement ».

Or, il semble bien, malgré le rappel régulier (cf. lettre du préfet aux maires) aux organismes de la priorité de la domiciliation dans la famille ou chez des amis pour y recevoir leur courrier que le recours aux CCAS ou associations agréées soit la solution privilégiée par les demandeurs de domiciliation.

Sur ce point, il conviendrait peut être de renforcer l'entretien préalable pour s'assurer que la domiciliation soit bien la seule solution à mettre en œuvre.

2) Ce tableau reprend le nombre de dossiers ouverts, sachant que selon la réglementation chaque personne adulte d'une même fratrie doit avoir sa propre domiciliation

Il n'est cependant pas sûr que cette pratique soit générale et que dans certains organismes un seul dossier ne soit ouvert pour toute la famille.

Cette donnée doit être cependant nuancée, car à l'exception des gens du voyage la très grande majorité des domiciliations concerne des personnes seules, voire de jeunes couples

3) En nombre de personnes concernées le chiffre de 3043 personnes provient essentiellement du fait que les personnes issues des gens du voyage domiciliées par AIDERA se composent de fratries importantes.

A ce sujet face à l'annonce faite par AIDERA d'arrêter la domiciliation de plus de 600 personnes issues des gens du voyage, provenant des arrondissements d'ARRAS, LENS et BETHUNE, la DDCS a confié cette mission à la SAUVEGARDE avec un triple objectif :



- Reprendre tous les dossiers d'AIDERA et voir dans quelle mesure ils ne pourraient pas relever d'un CCAS en raison d'une aire de voyage légale ou de la présence continue sur une commune.

- Organisation conjointe dans les sous-préfectures de LENS et BETHUNE organisée de réunions associant DDCS et UDCCAS où la SAUVEGARDE a expliqué le travail qu'elle comptait mener en étroite liaison avec les collectivités locales.

- Ce travail appelé à durer toute l'année 2014 semble porter ses fruits, la SAUVEGARDE devant à terme ne garder que « les grands voyageurs » et ceux qui ne peuvent être rattachés à une collectivité.

III) Préconisations à mettre en œuvre sur la durée du Plan

Elles pourraient être au nombre de 4

1) Etablissement chaque année d'un bilan d'activité des organismes agréés avec détermination d'indicateurs tels que le nombre de dossiers et le nombre de personnes concernées servant d'indicateurs d'activité pour l'évaluation de la domiciliation sur le département.

2) Organisation sur chaque territoire du département d'une réunion des futurs Comités Territoriaux du Plan où seraient spécifiquement abordés le bilan et les éventuelles difficultés rencontrées localement en matière de domiciliation.

3) adapter si nécessaire les conventions existantes avec les organismes agréés pour prendre en compte des aspects qui sembleraient importants d'y mentionner.

4) Mise en place d'une concertation régulière entre l'UDCCAS et la DDCS pour envisager des communications communes aux CCAS et aux organismes agréés dans le prolongement du document commun réalisé par l'UNCASS et la FNARS.

A la signature du Plan Logement Hébergement, un travail partenarial, associant SIAO et UDCCAS notamment, a pour but d'actualiser les données et d'organiser des réunions territoriales.



Annexe 6 – Schéma de prise en charge des demandeurs d’asile

Le Département du Pas-de-Calais s’inscrit dans le plan « répondre au défi des migrations » conformément à la circulaire du 22 juillet 2015

Quelques données chiffrées :

Centre d’Accueil des Demandeurs d’Asile

Dispositifs	Nombre de places
CADA ARRAS	104
CADA LENS	108
CADA MONTREUIL	80
TOTAL	282 *

Hébergement d’Urgence pour les Demandeurs D’Asile

Dispositifs	Nombre de places
HUDA ARRAS	33
HUDA BETHUNE	16
HUDA BOULOGNE	15
HUDA CALAIS	8
HUDA SAINT-OMER	12
TOTAL	84

* 282 places dont 42 places HUDA transformées en CADA au 01/09/2015 suite à l’appel à projets CADA

⇒ Demande unique de logement

- Nécessité de se faire connaître auprès de tous les bailleurs et dans les mairies
 - Il y a des bailleurs plus rapides que d'autres.
 - Difficultés à prouver aux bailleurs du parc privé qu'on a fait des démarches
 - L'attestation est longue et peu lisible.
- ✎ Penser la création d'une instance neutre qui centralise et diffuse la demande de logement à l'ensemble des bailleurs.
 - ✎ Créer un courrier type joint à l'attestation du numéro unique transmissible aux autres bailleurs.
 - ✎ Mettre le numéro unique en plus grand sur l'attestation.

⇒ DALO

- Délai de réponse (6 mois), c'est long.
 - 1 seule proposition c'est trop peu (pas de droit à habiter où on veut), cela crée une crainte et une pression autour de l'idée d'accepter le premier logement proposé.
- ✎ Faire préciser dans les dossiers DALO les raisons des souhaits des personnes.
 - ✎ Permettre le choix de son département de relogement
 - ✎ Inscrire sur la notification écrite faite au ménage la possibilité d'effectuer un recours amiable sur la décision de la commission.
 - ✎ Diminuer les délais.

⇒ Relogement des publics prioritaires

- Pas assez d'infos
 - L'autonomie de la personne est jugée sur des critères : lesquels ? L'aspect financier est un critère objectif, mais au-delà, la subjectivité reste très présente.
- ✎ Mener un travail, et le diffuser, auprès des professionnels, des usagers... sur des critères objectifs d'autonomie pour l'accès au logement.
 - ✎ Comment prendre en compte les recherches dans le parc privé ?
 - ✎ Manque d'information sur les expulsions notamment « sauvages » ;
 - ✎ Création d'une ADIL dans le Pas de Calais.

Les points faibles

Propositions d'amélioration

⇒ Sur l'accueil, l'information et l'orientation

- Manque de budget
- Méconnaissance de certains dispositifs (santé) et notamment le SIAO
- Mobilité de la maraude uniquement l'hiver
- Manque de maraude pour les personnes en souffrance psychique ou psychiatrique
- Réponse du 115 : « pas de place »
- Lieu d'accueil pas toujours adapté
- Difficile de raconter sa vie dès le 1^{er} entretien

- ↳ Renforcer les financements
- ↳ Développer des campagnes d'information sur les SIAO (publicité)
 - Faire appliquer la loi et les promesses des élus
- ↳ Etendre l'activité des maraudes toute l'année 7j/7
- ↳ Développer des maraudes pluridisciplinaires

⇒ Sur l'hébergement et l'accès au logement en sortie d'hébergement

- Manque de places et difficulté de mise en œuvre de l'accueil inconditionnel
- Difficulté d'accès à l'hébergement (délais d'attente trop longs)
- Manque de budget en hébergement d'urgence
- Manque de places spécialisées
- Pas toujours possible d'accueillir les animaux de compagnie
- Rigidité dans le règlement intérieur
- Promiscuité des lieux / difficile d'avoir une vie privée / manque d'intimité
- Pas toujours possible d'avoir de la visite
- Des règles de vie pas toujours comprises par certaines personnes
- Parfois peur de l'après CHRS
- Difficultés à trouver toutes les informations sur l'accès et les aides au logement
- Longue attente pour avoir une solution adaptée

- ↳ Nécessité d'avoir dès l'urgence un accompagnement social de qualité
- ↳ Développer d'avantage de réponses adaptées (Résidence accueil, suivi médicalisé..)
- ↳ Adapter les locaux à l'accueil d'animaux dans la limite du respect des autres résidents et de l'hygiène
- ↳ Evolution des règlements intérieurs (à co-construire avec le CVS)
- ↳ Humanisation des locaux pour respecter au mieux l'intimité des personnes
- ↳ Développer une plate-forme unique d'information sur le logement
- ↳ Développer plus de solutions adaptées



Annexe 8 – Les critères prioritaires

**Tableau récapitulatif des critères de priorité
DALO/CONTINGENT/PLAI...**



	PDALPD 2008-2012 (publie prioritaire)	Contingent	GT PLAI	DALO	PDALHPD 2015-2020
- les personnes dépourvues de logement	x	x		x	x
- les personnes logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux	x	x	x	x	x
- les personnes dépourvues de logement et hébergées chez un tiers	x	x		x	x (hébergées sans plus de précisions)
- les personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition	x	x	x	x	x (hébergées sans plus de précisions)
- les personnes menacées d'expulsion	x	x	x	x	x
- les demandeurs de logement social en instance depuis plus de 2 ans	x		x	x	
- les personnes victimes de violence au foyer	x	x	x		x
- les personnes en cumul de difficultés sociales et financières	x				x
- les personnes logées dans des locaux ne présentant pas le caractère de logement décent	x attention + particulière si enfant ou handicap	x indigne	x indigne	x si enfant ou personne handicapée au foyer	(voir définition loi besson)
- les personnes logées dans des locaux manifestement suroccupés	x attention + particulière si enfant ou handicap	x	x	x	x
Personnes reconnues « prioritaire et urgent » DALO		x			
Personnes présentant un handicap ou ayant à leur charge une personne en situation de handicap			x		
ménages présentant des pbs de santé ou handicap.		X handicap avec logt inadapté	x		
gens du voyage en cours de sédentarisation			x		
ménages créant des troubles de voisinage			x		
problèmes d'entretien du logement			x		
famille en précarisation de ressources- surendettement durable			x		
familles « vulnérables » comme familles monoparentales			x		
discrimination du fait de l'appartenance à une famille « connue »			x		
sortants de prison			x		
locataire d'un logement du parc privé dont le coût est inadapté à leurs ressources					
jeunes de moins de 25 ans en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement	enjeu du PDALPD				
ménages victimes d'une rupture	enjeu du PDALPD				
ménages en difficultés chroniques et/ou sans solution de logement	enjeu du PDALPD				
ménages hébergés en structure d'hébergement d'urgence et d'insertion ou logt temporaire	enjeu du PDALPD				
ménages en marge des dispositifs du plan	enjeu du PDALPD				

Territoire de l'Arrageois

ASLL
 Culture et Liberté : 50
 AUDASSE : 100
 SOLIHA : 67
 Le Coin Familial : 135

AML
 Le Coin Familial : 50
 Les Restaurants du
 Cœur : 30
 AUDASSE : 50

FAL
 4aj Le Tremplin : 1
 Les Restaurants du Cœur de
 L'Artois-Ternois : 30
 Aides aux Sans-Abri – Le
 Petit Atré : 8
 AUDASSE : 18
 Culture et Liberté : 1
 La Vie Active – Club et
 Prévention Spécialisé : 2
 Le Coin Familial : 18

Territoire de l'Artois

ASLL
 CHRS Annezin : 75
 HABITAT INSERTION: 225
 Le Relais du
 Nord-Pas-de-Calais : 50
 SOLIHA Artois : 25

AML
 La Vie Active CHRS de
 Béthune : 5

FAL
 Habitat Insertion : 30
 La Vie Active
 CHRS Annezin : 3
 Point Logement Jeunes : 19

Territoire de l'Audomarois

ASLL
MAHRA « Le toit » : 117
SOLIHA Saint-Omer : 125

AML
MAHRA « Le toit » : 50
SOLIHA Saint-Omer : 5
SOLIHA Boulogne : 9

FAL
MAHRA « Le Toit » : 29
SOLIHA Saint-Omer : 8

Territoire du Boulonnais

ASLL
CHRS Marquise : 100
SOLIHA Littoral : 88
Vie Active Tutelles : 35

AML
SOLIHA : 9

FAL
Blanzly Pourre : 6
MACEP : 18
SOLIHA : 6

Territoire du Calaisis

ASLL
 CHRS Le Moulin Blanc : 50
 HAJ : 88
 OPH Calais : 5
 SOLIHA : Littoral : 50
 SOS Le Toit : 38

AML
 Résidence pour Tous : 25

FAL
 Habitat Jeunes : 21
 MAHRA Le Toit : 29
 Résidence pour Tous : 30

Territoire de La Communauté de Lens-Liévin

ASLL
 Acarlogi : 20
 3iD : 13
 APSA : 150
 AUDASSE : 40
 Culture et Liberté : 50
 Droit au Travail : 25
 SOLIHA Calais-Arras : 90
 Rencontres et Loisirs : 50

AML
 APSA : 15
 AUDASSE : 5
 DROIT AU TRAVAIL : 2
 3iD : 25

FAL
 3iD : 24
 APSA : 22
 Le Coin Familial : 18
 SOLIHA : 12
 Rencontres et Loisirs : 19

Territoire d'Hénin-Carvin

ASLL

Acarlogi : 55
CHRS Le Coin Familial : 15
SOLIHA Arras : 40
Rencontres et Loisirs : 50

AML

AUDASSE : 15

FAL

ARS : 5
APS : 22
Le Coin Familial : 18
SOLIHA : 12
Rencontres et Loisirs : 19

Territoire du Montreuillois

ASLL

ATPC : 25
FIAC : 75
SOLIHA du Littoral : 38

AML

FIAC : 10

FAL

Habitat Jeunes : 21
MAHRA Le Toit : 29
Résidence pour Tous : 30
SOLIHA : Boulogne : 6
FIAC : 5

Territoire du Ternois

ASLL
AUDASSE : 35
SOLIHA : 25

AML
AUDASSE : 5

FAL
AUDASSE : 18
Le Coin Familial : 18



Diagnostic Sociaux et Financiers Conventionnement 2015

ARRONDISSEMENTS	TERRITOIRES COUVERTS	PRESTATAIRES	NOMBRE D'ENQUETES REALISABLES (162,38 €)	NOMBRE DE PORTES CLOSES (39,12 €)	COUT EN EUROS (enquêtes + portes closes)
ARRAS	Arrageois - Ternois	SOLIBA (Arras/Lens)	230	74	40 242,28 €
BETHUNE	Artois	Ass. Habitat Insertion	250	100	44 507,00 €
		CHRS ANNEZIN	120	60	21 832,80 €
BOULOGNE	Boulonnais	CHRS Marquise	160	86	29 345,12 €
CALAIS	Calaisis	SOLIBA (Littoral)	180	50	31 184,40 €
LENS	CommunAupôle	APSA	320	150	57 829,60 €
	Lens-Liévin	SOLIBA (Arras/Lens)	110	50	19 817,80 €
	Hénin-Carvin	ACARLOGI	160	110	30 284,00 €
MONTREUIL	Montreuillois	FIAC	85	60	16 149,50 €
SAINT-OMER	Audomarois	M.A.H.R.A. Le Toit	34	10	5 912,12 €
TOTAL			1 649	750	297 104,62 €

Comité Technique du 22/01/2015

Situation des demandes d'agrément maîtrise d'ouvrage des organismes agissant en faveur du Logement et de l'Hébergement des personnes défavorisées (art L 365-2 CCH)

Dossier	Date de l'arrêté ministériel	Périmètre de l'agrément
SA UES Habitat PACT	18/03/2011	Région
PACT Région Dunkerquoise	06/12/2011	Région pour le patrimoine à réhabiliter
SAS Foncière Chênelet	04/01/2011	Région
Croix Rouge Française	23/12/2010	Région
Foncière Habitat et Humanisme	20/01/2011	Région
AFTAM	02/05/2011	Région
Fondation des petits frères des pauvres	03/03/2011	Région
ARELI	29/04/2011	Région
Fondation de l'Armée du Salut	02/01/2012	Région pour le patrimoine à réhabiliter
SA UES Habitat Logement Immobilier	02/05/2011	Région
Maison d'Accueil et d'Hébergement de la Région Auvernoise	26/10/2011	Limité à la ville de Longuenesse
SCI Chemin des Dames	02/01/2012	Région
APSA (Association Pour la Solidarité Active) du Pas de Calais	02/08/2012	Patrimoine de Lens à réhabiliter (CHRS)
Fondation des Apprentis d'Auteuil	22/08/2012	Région
La Vie Active	08/02/2013	Patrimoine à réhabiliter (CHRS Anzein)
Solid'R (instruction en cours au Ministère)	/	Patrimoine à réhabiliter (CHRS Calais)
SAS Accès (instruction en cours au Ministère)	/	Région

Associations disposant d'un agrément au titre d'organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

Associations	Date de l'arrêté	Type d'agrément
3 ID	20/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
4 A.J	20/01/2011	Intermédiation locative
ACARLOGI	20/01/2011	Ingénierie sociale
APSA	20/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
ARJA	20/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
COIN FAMILIAL	20/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
HABITAT INSERTION	20/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
IMMOBILIERE SOCIALE 62	20/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
MACEP	20/01/2011	Intermédiation locative
NEUF DE CŒUR	20/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
POINT LOGEMENT JEUNES	20/01/2011	Intermédiation locative
RENCONTRE ET LOISIRS	20/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
VIE ACTIVE	20/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
CHEVAL BLEU	21/01/2011	Intermédiation locative
ESCALES	21/01/2011	Intermédiation locative
PACT ARRAS	21/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
RESIDENCE POUR TOUS	21/01/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
AEC	24/02/2011	Intermédiation locative
AIDE AUX SANS ABRI	24/02/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative

Associations disposant d'un agrément au titre d'organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

Associations	Date de l'arrêté	Type d'agrément
ATPC	24/02/2011	Ingénierie sociale
CAL 62	24/02/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
CULTURE ET LIBERTE	24/02/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
DROIT AU TRAVAIL	24/02/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
LA FRATERNITE	24/02/2011	Intermédiation locative
RESTOS DU CŒUR	24/02/2011	Intermédiation locative
UDAF	24/02/2011	Ingénierie sociale
BLANZY POURRE	04/03/2011	Intermédiation locative
FIAC	04/03/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
FJT LES GLACIS	04/03/2011	Intermédiation locative
HAJ	04/03/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
MAHRA	04/03/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
SOS LE TOIT	04/03/2011	Ingénierie sociale et intermédiation locative
MISSION LOCALE ST OMER	04/03/2011	Ingénierie sociale
EMMAUS	11/08/2011	Intermédiation locative
MISSION LOCALE D'ARRAS	19/07/2012	Ingénierie sociale
SOLID'R	10/12/2013	Ingénierie sociale
ASMAPE	31/03/2014	Ingénierie sociale



Annexe 11 – Nouveaux quartiers «Politique de la ville»

1 - Redéfinition de la géographie prioritaire : liste des communes du Pas-de-Calais

Arrageois	Hénin-Carvin
CU d'Arras	CA d'Hénin-Carvin
Achicourt	Carvin
Arras	Courcelles-lès-Lens
Saint-Nicolas	Courrières
Artois	Évin-Malmaison
CA de Béthune Bruay Noeux et Environs	Hénin-Beaumont
Barlin	Libercourt
Beuvry	Montigny-en-Gohelle
Cauchy-à-la-Tour	Rouvroy
Divion	Lens-Liévin
Haisnes	CA de Lens - Liévin
Noeux-les-Mines	Fouquières-lès-Lens
Auchel	Sains-en-Gohelle
Béthune	Vendin-le-Vieil
Bruay-la-Buissière	Angres
Calonne-Ricouart	Avion
Houdain	Billy-Montigny
Marles-les-Mines	Bully-les-Mines
CC Artois Lys	Grenay
Lillers	Harnes
Audomarois	Lens
CA de Saint-Omer	Liévin
Longuenesse	Mazingarbe
Saint-Omer	Méricourt
CC du Pays d'Aire	Sallaumines
Aire-sur-la-Lys	Wingles
Boulonnais	Montreuillois
CA du Boulonnais	CC Mer et Terres d'Opale
Boulogne-sur-Mer	Étaples
Le Portel	
Outreau	
Saint-Martin-Boulogne	
CC de la Terre des Deux Caps	
Marquise	
Calaisis	
CA du Calaisis	
Calais	

2 - Références juridiques

Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014
 Rapport Session du Conseil Général du 15 décembre 2014, refonte de la Politique de la ville



SOMMAIRE ET MÉTHODOLOGIE DU CGET POUR LES ESTIMATIONS

MÉTHODOLOGIE

Population et revenu médian

Le CGET, en partenariat avec l'INSEE, a produit des données chiffrées pour les nouveaux quartiers de la politique de la ville, à savoir la population et les revenus par unité de consommation des ménages en 2011.

Pour obtenir ces éléments, l'INSEE a utilisé les données fiscales des ménages. Ces données sont localisées à la parcelle cadastrale de résidence du ménage. L'INSEE a pu, grâce à ces données très locales, regrouper les informations statistiques disponibles dans les parcelles présentes dans les quartiers.

Notons que les données proviennent des impôts, la population proposée dans les cartes suivantes n'est donc pas comparable aux données du recensement. D'autre part, dans le cas de quartiers présents sur plusieurs communes, le CGET a déterminé la commune majoritairement concernée par le quartier.

Carroyage

A partir de ces données localisées, l'INSEE regroupe également les statistiques concernant les ménages dans des carreaux de 200x200 mètres. Ces données carroyées permettent, dans les cartes suivantes, de représenter la part des ménages sous le seuil de pauvreté. Notons cependant que les données n'ont pas le même millésime que celles de transmis par le CGET et que les données carroyées sont « floutées » pour respecter le secret statistique. Ainsi par exemple l'indicateur concernant la part des ménages sous le seuil de pauvreté en 2010 est figée à 80 % maximum.

Autres données disponibles au carreau :

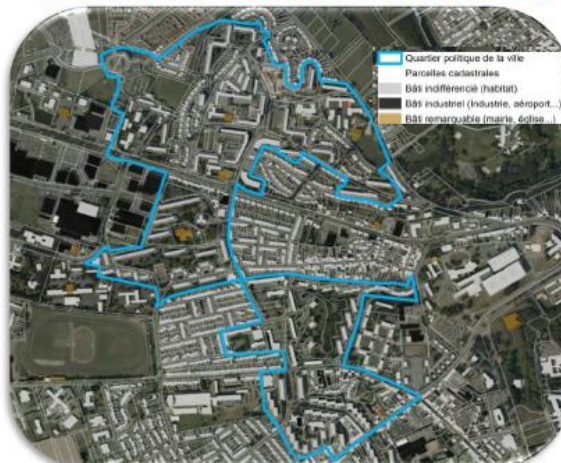
- Nombre d'individus résidant dans le carreau
- Nombre de ménages résidant dans le rectangle
- Surface cumulée des résidences principales, en mètres carrés
- Nombre total de ménages présents depuis 5 ans ou plus dans leur logement actuel
- Nombre total de ménages en logement collectif
- Nombre total de ménages de 5 personnes et plus
- Nombre total de ménages d'une personne

- Nombre total de ménages propriétaires
- Nombre total de ménages dont le revenu fiscal par unité de consommation est en dessous du seuil de bas revenu
- Nombre total d'individus résidant dans le rectangle
- Nombre total de ménages dont le revenu fiscal par unité de consommation est en dessous du seuil de bas revenu
- Nombre total d'individus résidant dans le rectangle
- Nombre total d'individus âgés de 0 à 3 ans
- Nombre total d'individus âgés de 4 à 5 ans
- Nombre total d'individus âgés de 6 à 10 ans
- Nombre total d'individus âgés de 11 à 14 ans
- Nombre total d'individus âgés de 15 à 17 ans
- Nombre total d'individus âgés de 25 ans et plus
- Nombre total d'individus âgés de 65 ans et plus
- Nombre total d'individus âgés de 75 ans et plus
- Somme des revenus fiscaux par unité de consommation winsorisés des individus
- Indices de traitement (« floutage ») du carreau

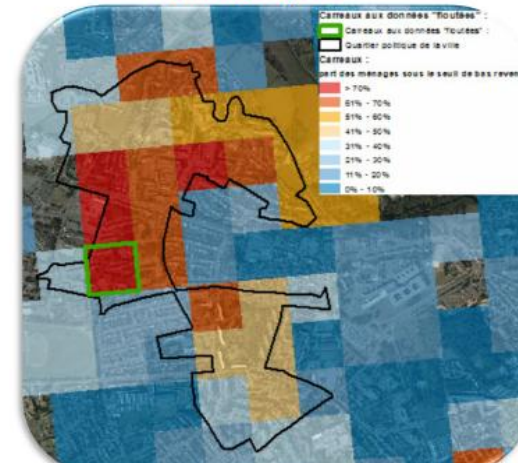
SOMMAIRE

- CU d'Arras P.3
- CA de Béthune Bruay Noeux et Environs P.4
- CA de Lens - Liévin P.5
- CA de Saint Omer P.6
- CA d'Hénin-Carvin P.7
- CA du Boulonnais P.8
- CA du Calaisis P.9
- CC Artois Lys P.10
- CC de la Terre des Deux Caps P.11
- CC du Pays d'Aire P.12
- CC Mer et Terres d'Opale P.13

Parcelles, bâti et quartier politique de la ville (Arras ouest)

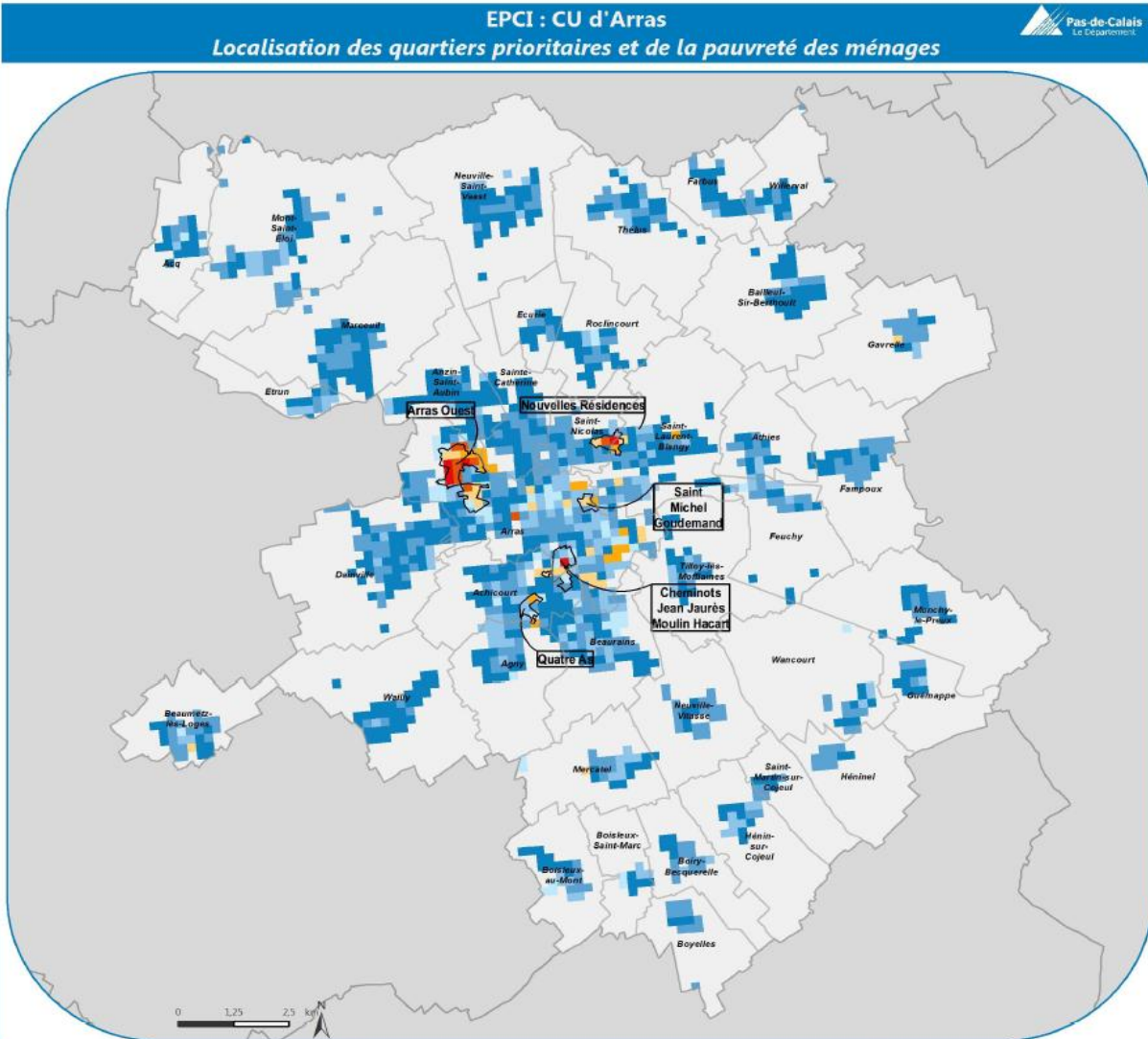
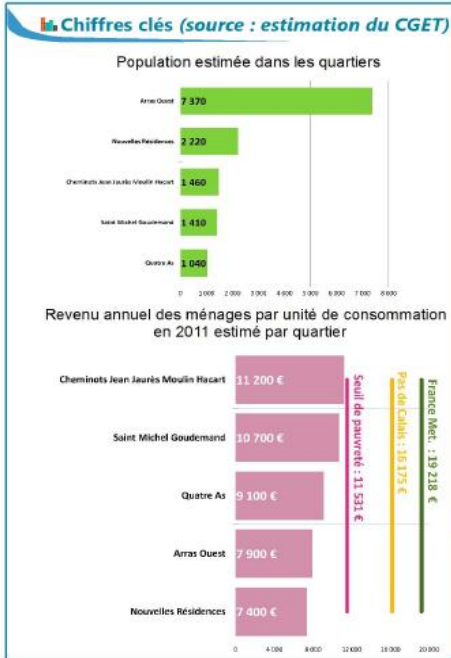
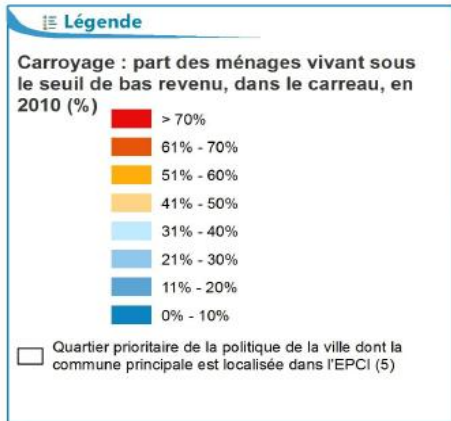


Données carroyées





Annexe 11 – Politique de la ville



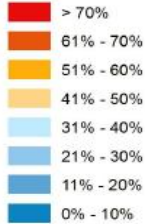
SOURCE : IGN BDCARTO Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : zones des quartiers prioritaires et estimations des données par quartier. INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages à la commune REALISATION : CG62 SIGEO DDT - Février 2015



Annexe 11 – Politique de la ville

Légende

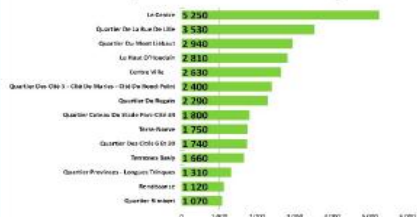
Carroyage : part des ménages vivant sous le seuil de bas revenu, dans le carreau, en 2010 (%)



- Quartier prioritaire de la politique de la ville dont la commune principale est localisée dans l'EPCI (14)
- Quartier prioritaire de la politique de la ville dont la commune principale est localisée hors de l'EPCI

Chiffres clés (source : estimation du CGET)

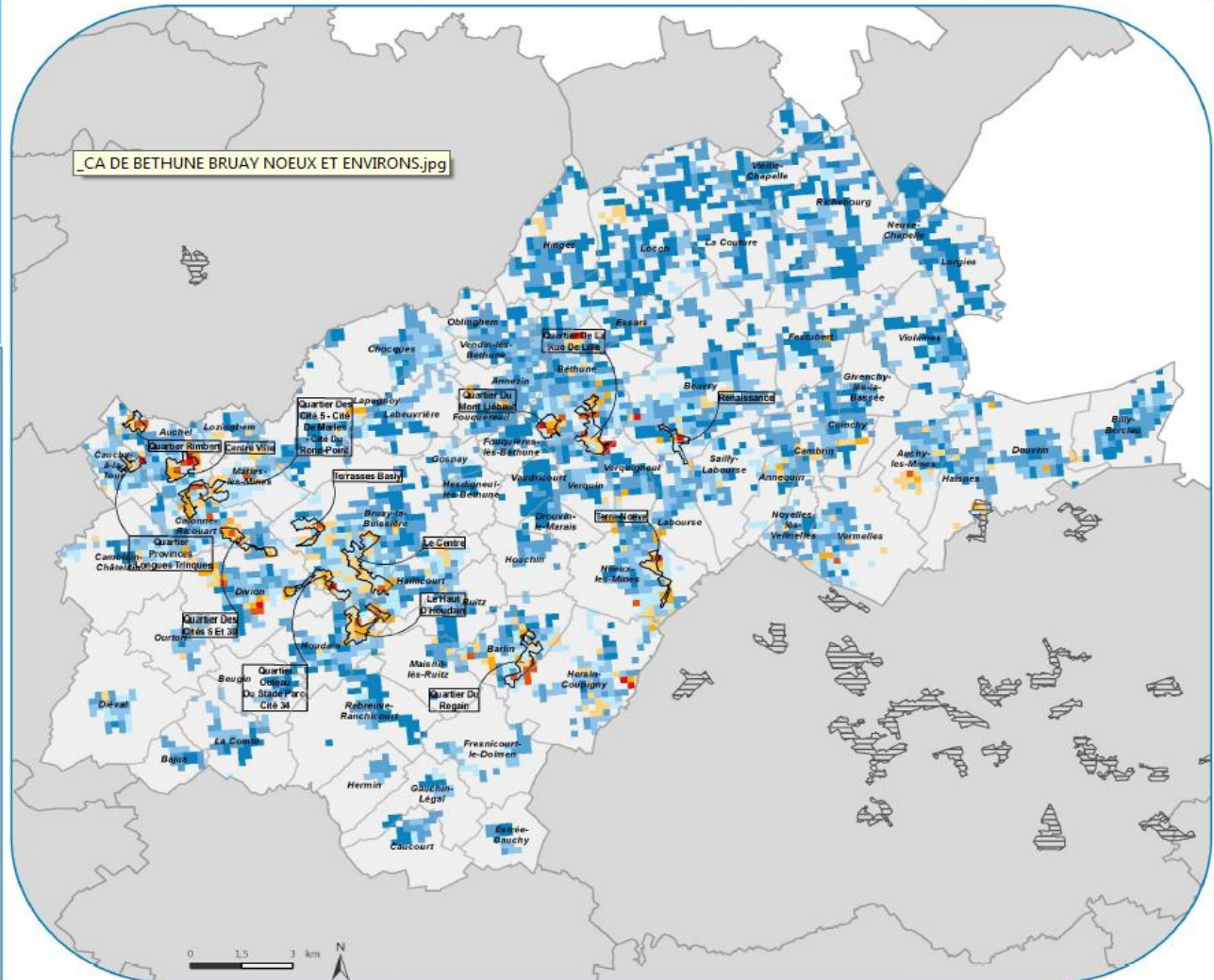
Population estimée dans les quartiers



Revenu annuel des ménages par unité de consommation en 2011 estimé par quartier



EPCI : CA de Béthune Bruay Noeux et Environs Localisation des quartiers prioritaires et de la pauvreté des ménages



SOURCE : IGN BOCARTO Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : zonages des quartiers prioritaires et estimations des données par quartier. INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages à la commune. REALISATION : CG62 SIGEO DDT - Février 2015

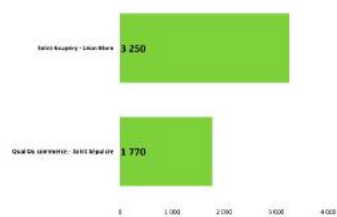


Annexe 11 – Politique de la ville

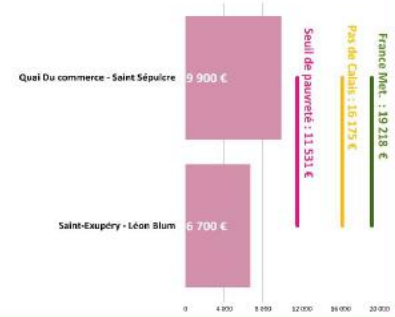


Chiffres clés (source : estimation du CGET)

Population estimée dans les quartiers

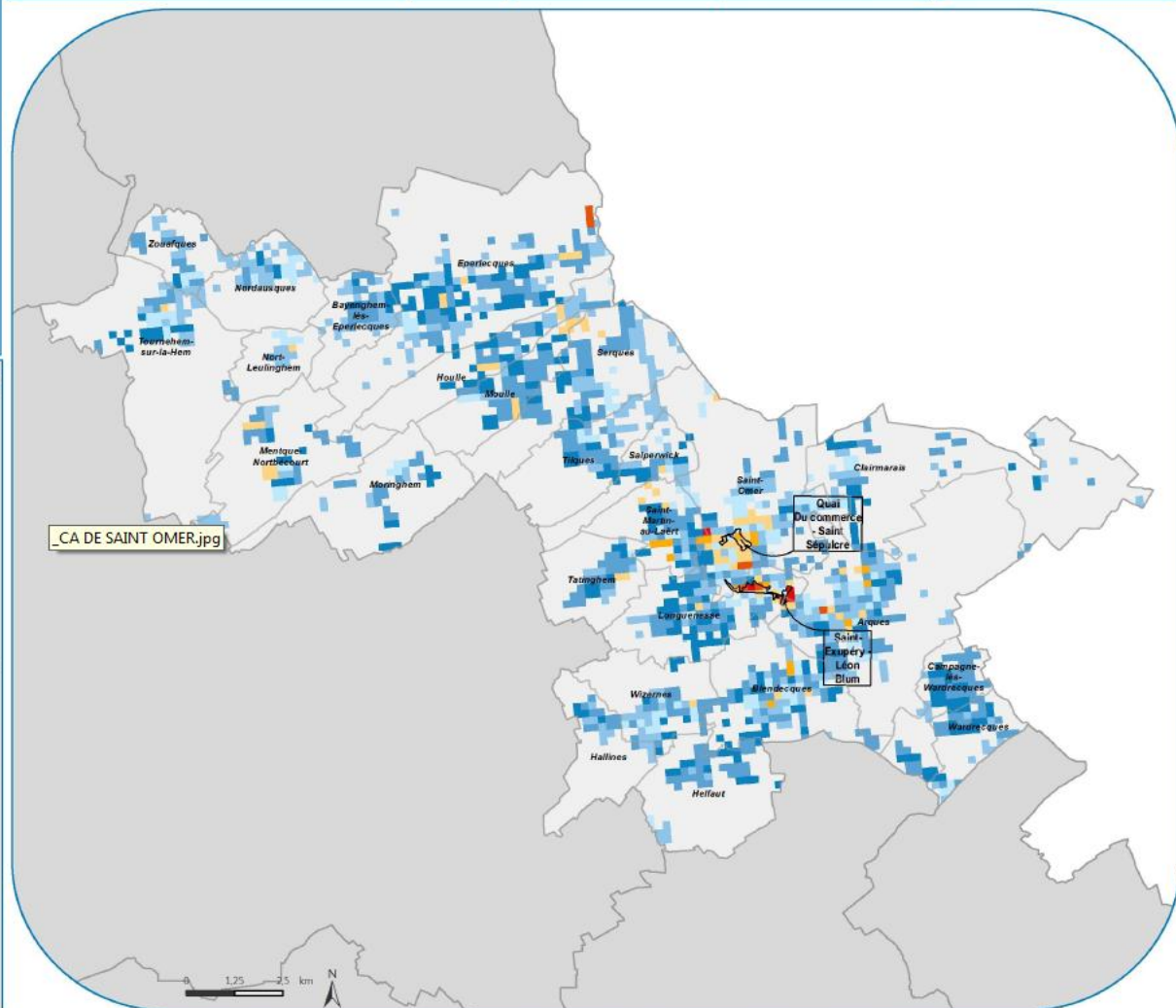


Revenu annuel des ménages par unité de consommation en 2011 estimé par quartier



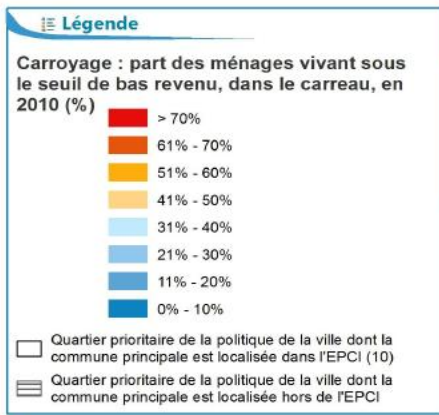
EPCI : CA de Saint Omer

Localisation des quartiers prioritaires et de la pauvreté des ménages



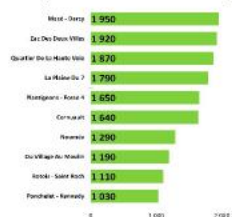
SOURCE : IGV BDCARTO Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : zonages des quartiers prioritaires et estimations des données par quartier. INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages à la commune. REALISATION : CG62 SIGEO DDT - Février 2015

Annexe 11 – Politique de la ville



Chiffres clés (source : estimation du CGET)

Population estimée dans les quartiers

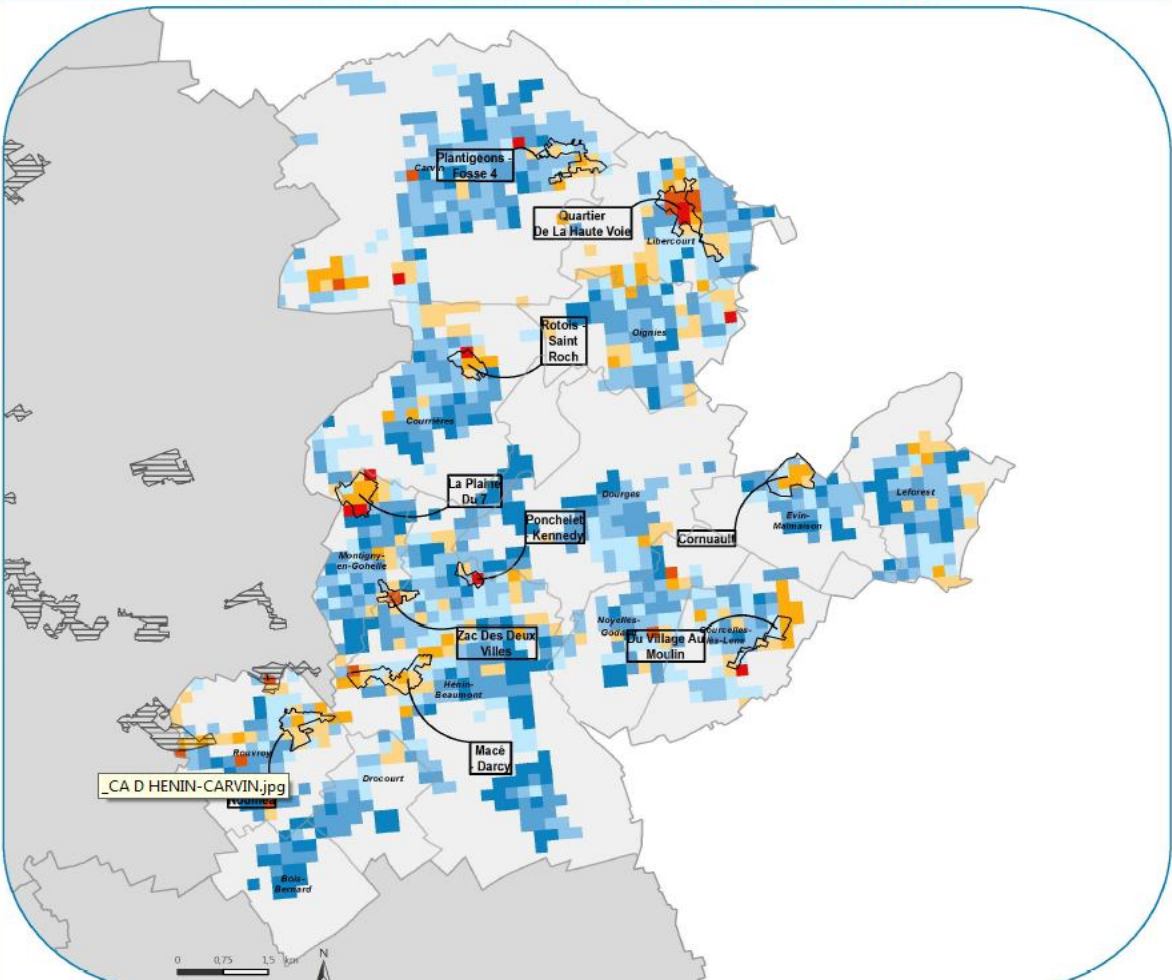


Revenu annuel des ménages par unité de consommation en 2011 estimé par quartier



EPCI : CA d'Hénin-Carvin

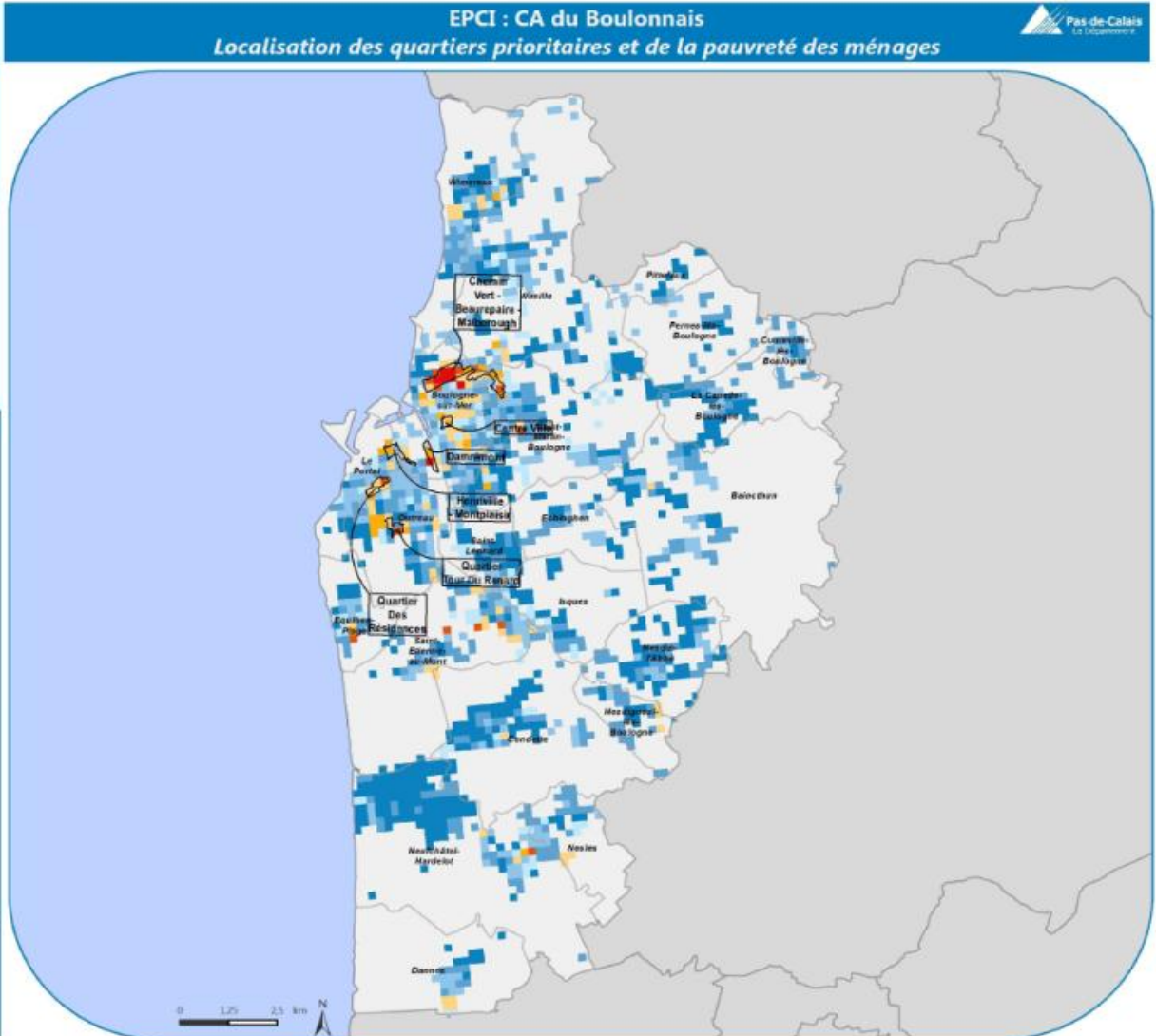
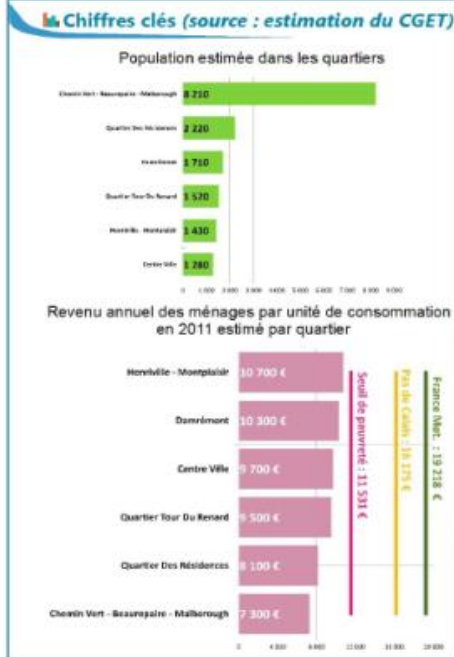
Localisation des quartiers prioritaires et de la pauvreté des ménages



SOURCE : IGN BDCARTO Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : zonages des quartiers prioritaires et estimations des données par quartier, INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages à la commune REALISATION : CG62 SIGEO DDT - Février 2015



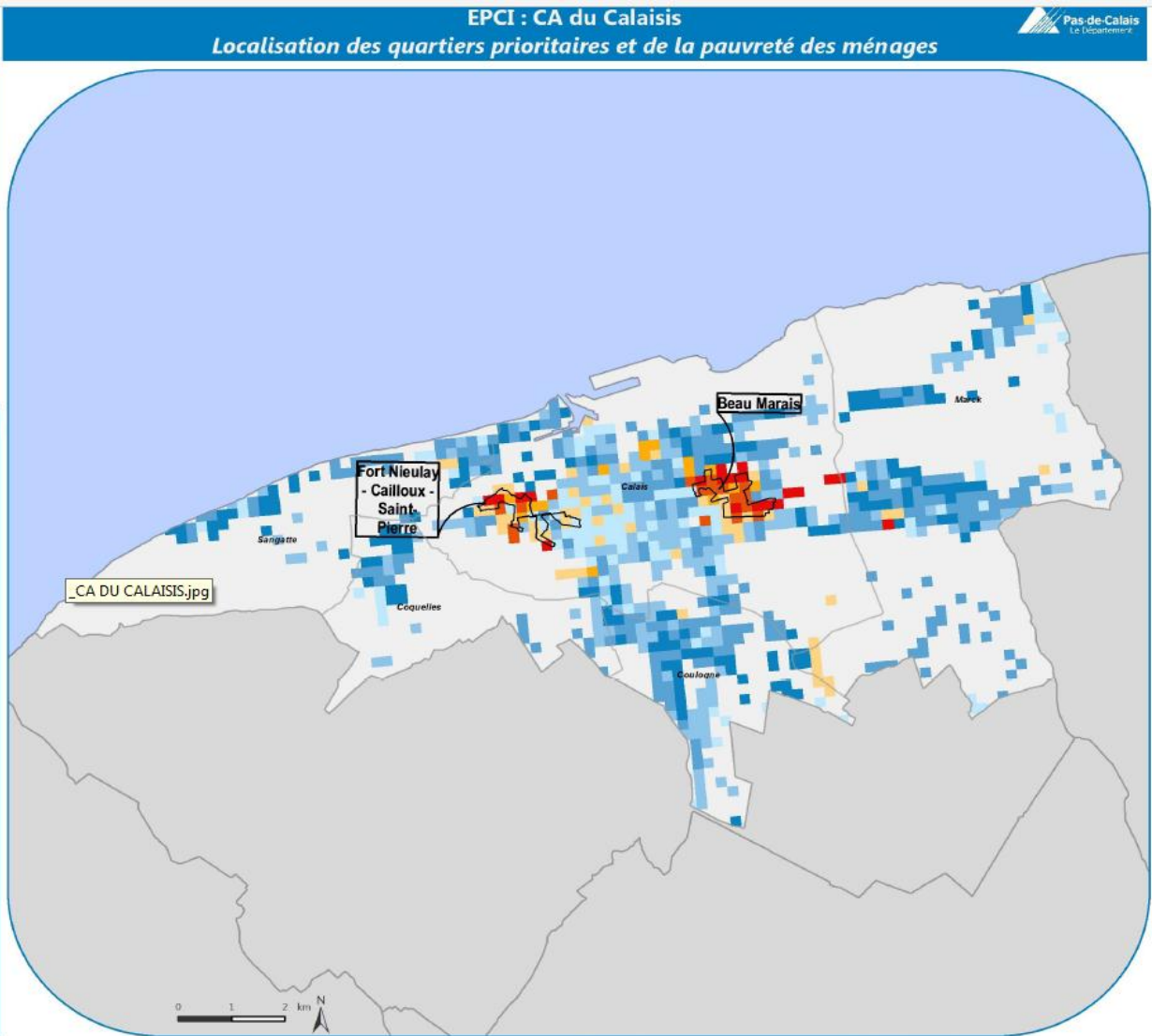
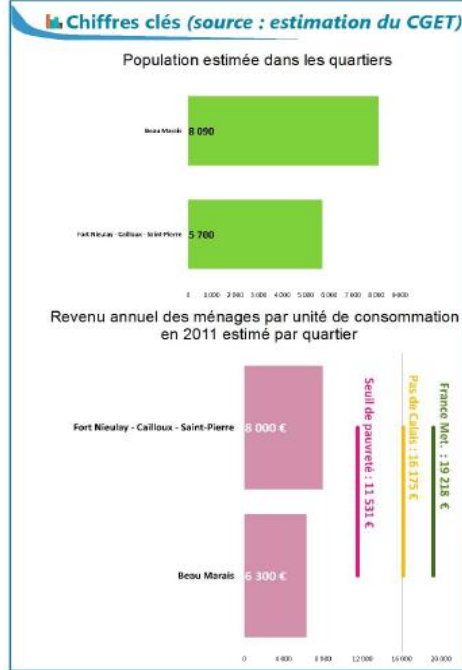
Annexe 11 – Politique de la ville



SOURCE : IGH BDCARDT Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : zones des quartiers prioritaires et estimations des données par quartier. INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages à la commune. REALISATION : CG62 SIGEO DDF - Février 2015



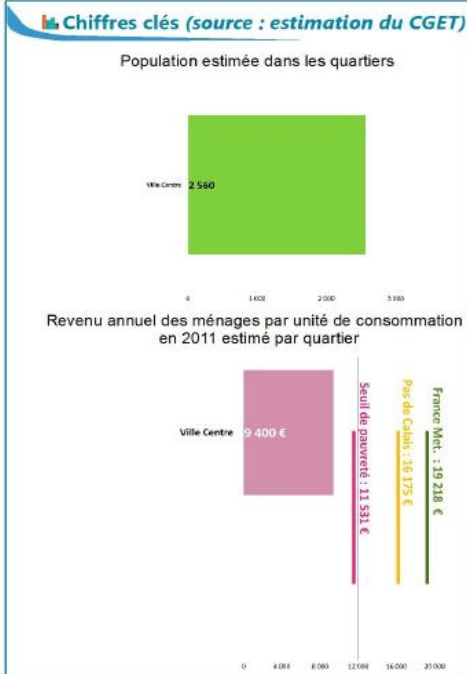
Annexe 11 – Politique de la ville



SOURCE : IGN BDCARTO Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : zonages des quartiers prioritaires et estimations des données par quartier. INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages à la commune. REALISATION : CG62 SIGEO DDT - Février 2015

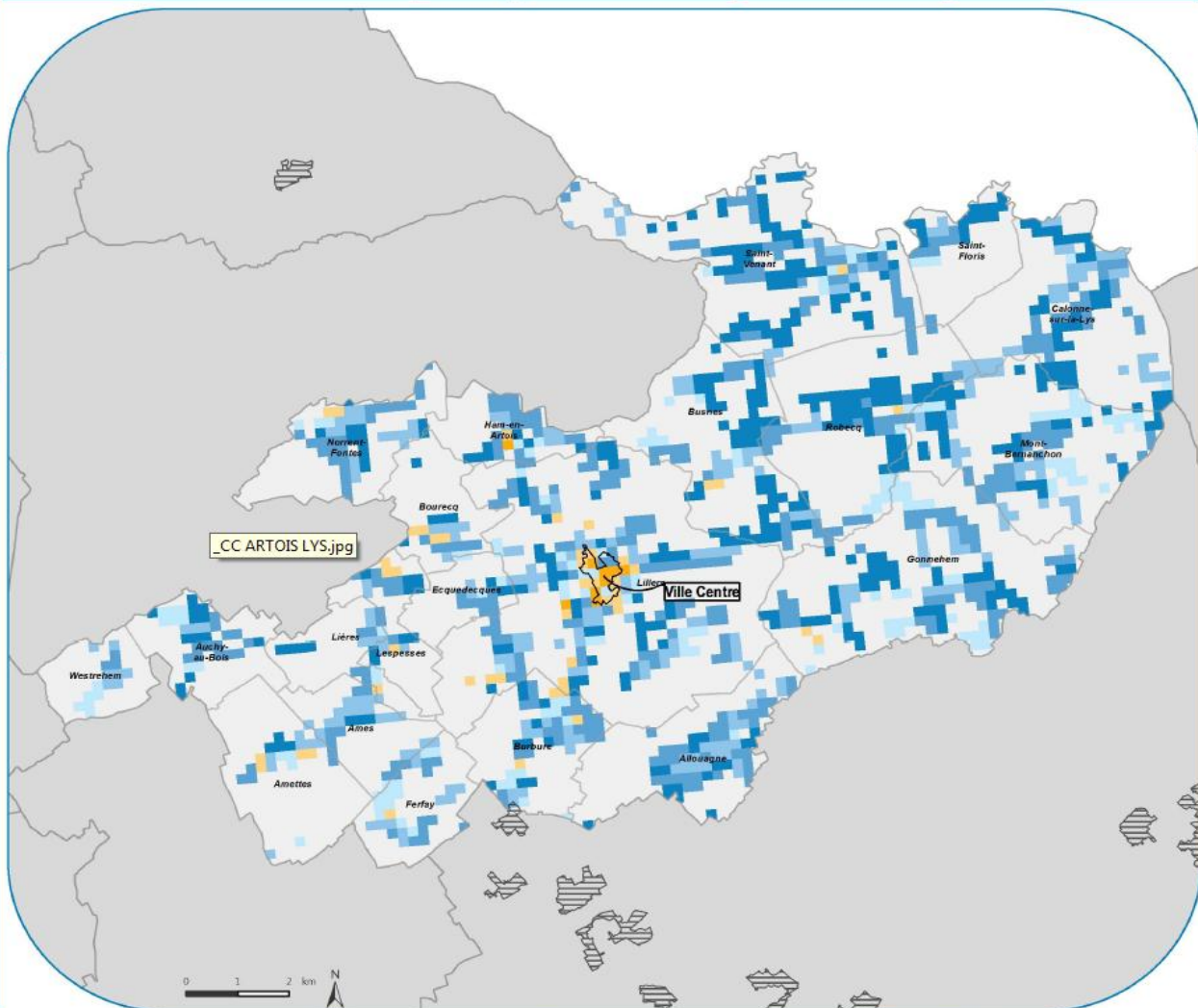


Annexe 11 – Politique de la ville



EPCI : CC Artois Lys

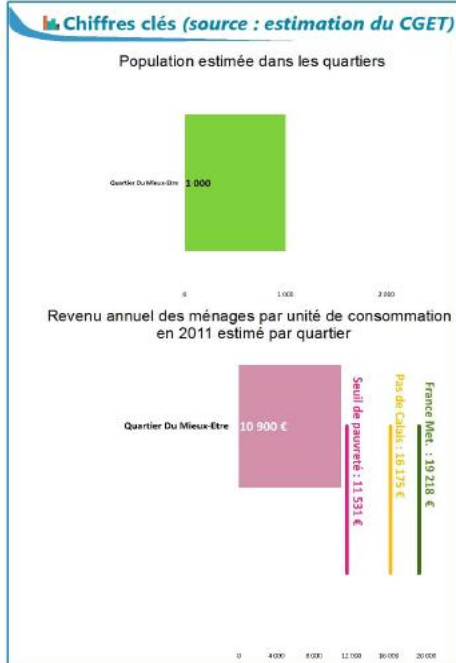
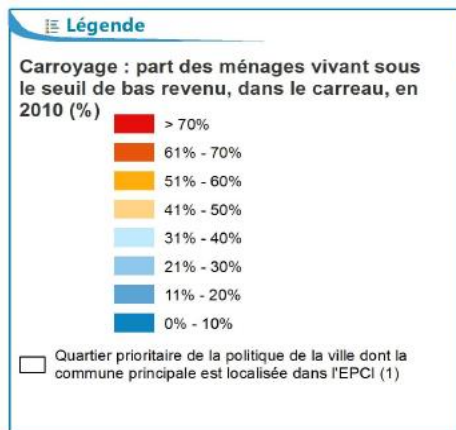
Localisation des quartiers prioritaires et de la pauvreté des ménages



SOURCE : IGN BDCARTO Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : zonages des quartiers prioritaires et estimations des données par quartier. INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages à la commune. RÉALISATION : CG62 SIGEO DDT - Février 2015

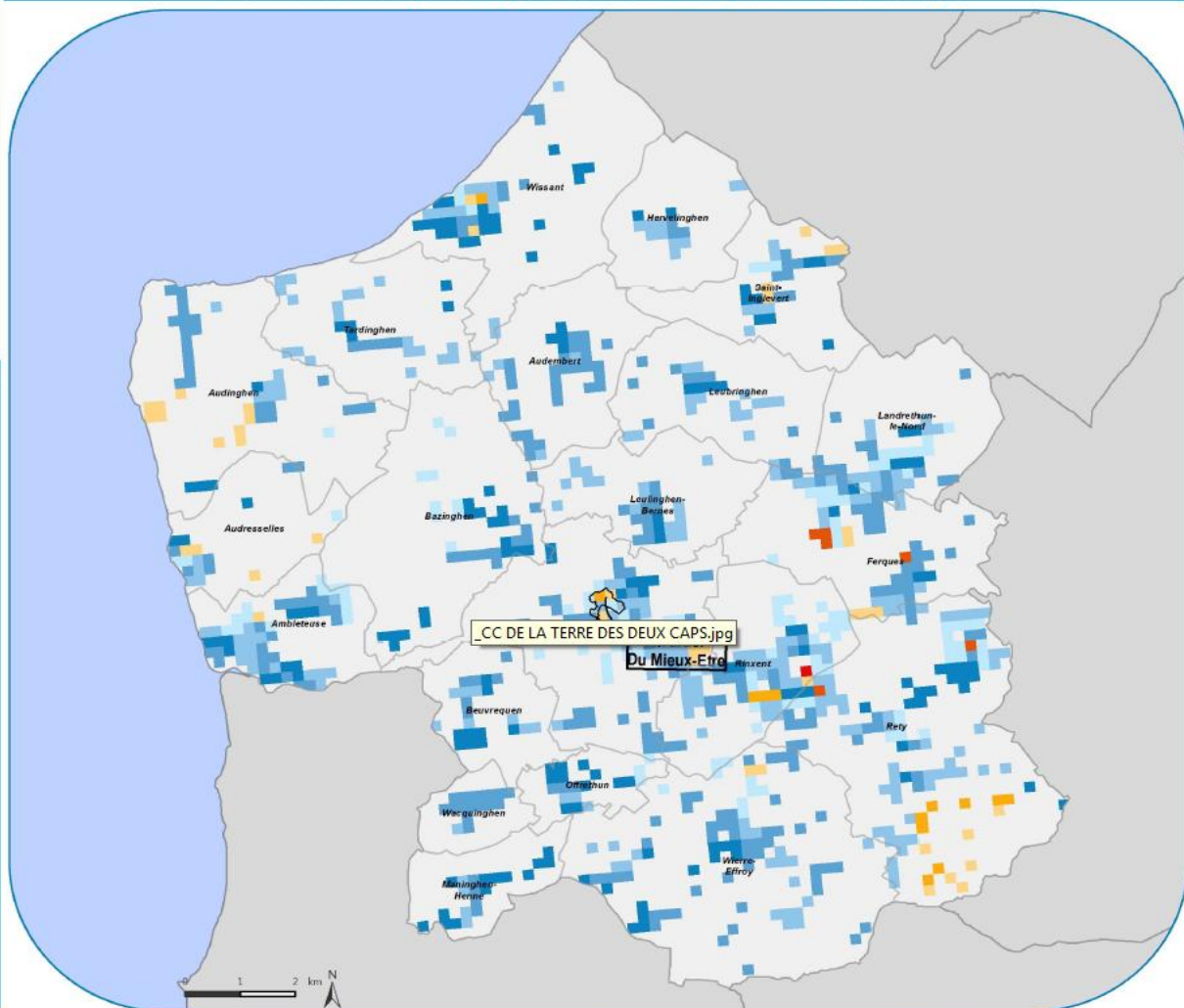


Annexe 11 – Politique de la ville



EPCI : CC de la Terre des Deux Caps

Localisation des quartiers prioritaires et de la pauvreté des ménages



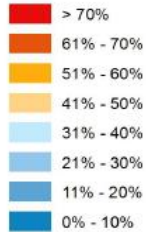
SOURCE : IGN BDCARTO Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : zonages des quartiers prioritaires et estimations des données par quartier. INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages à la commune. REALISATION : CG62 SIGEO DDT - Février 2015



Annexe 11 – Politique de la ville

Légende

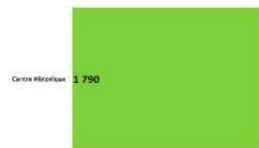
Éparpillement : part des ménages vivant sous le seuil de bas revenu, dans le carreau, en % (1000)



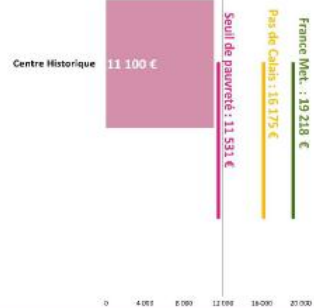
☐ Quartier prioritaire de la politique de la ville dont la commune principale est localisée dans l'EPCI (1)

Chiffres clés (source : estimation du CGET)

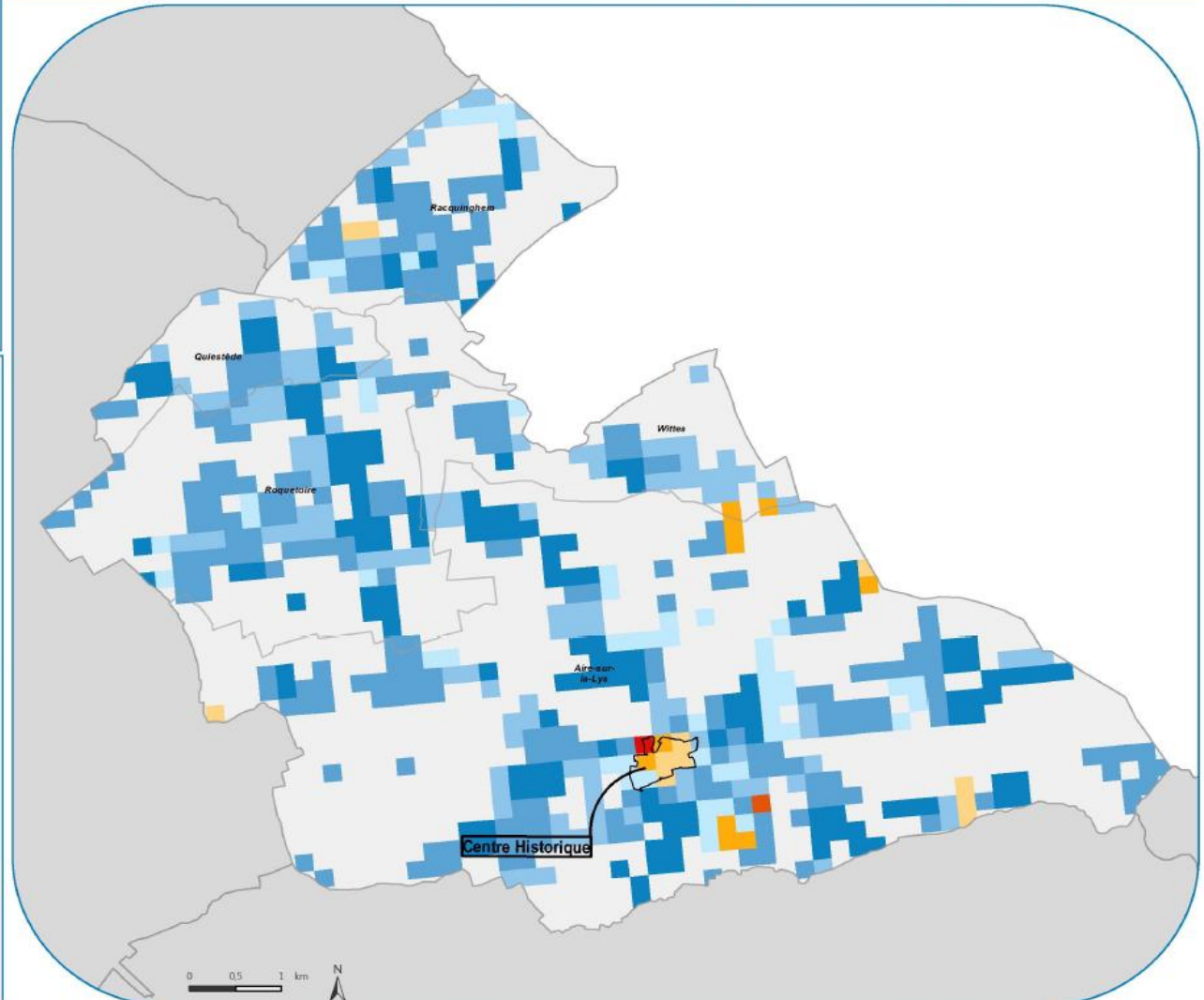
Population estimée dans les quartiers



Revenu annuel des ménages par unité de consommation en 2011 estimé par quartier



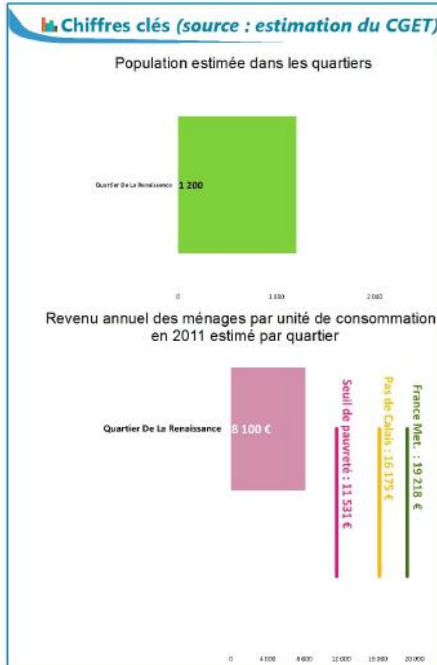
EPCI : CC du Pays d'Aire Localisation des quartiers prioritaires et de la pauvreté des ménages



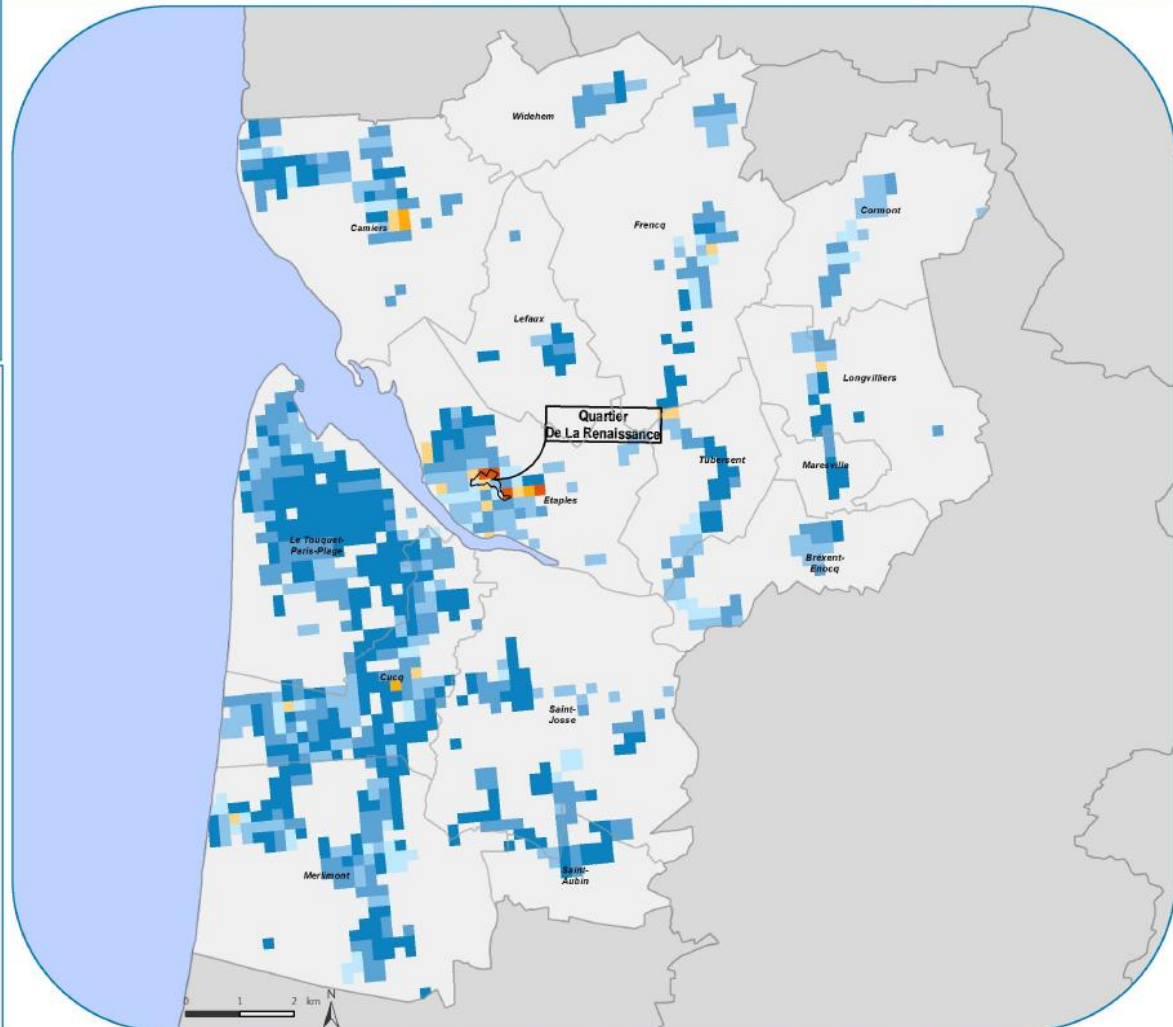
SOURCE : IGN BDCARTO Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : zonages des quartiers prioritaires et estimations des données par quartier, INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages à la commune. RÉALISATION : CG2 SIGEO DDT - Février 2015



Annexe 11 – Politique de la ville



EPCI : CC Mer et Terres d'Opale
Localisation des quartiers prioritaires et de la pauvreté des ménages



SOURCE : IGN BDCARTO Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : zonages des quartiers prioritaires et estimations des données par quartier, INSEE, revenus fiscaux localisés des ménages à la commune REALISATION : CG2 SIGEO DDT - Février 2015



Annexe 11 – Politique de la ville

SYNTHÈSE

Nom de l'EPCI	Commune majoritaire du quartier	Nom du quartier Nom du quartier	Population 2011	Revenu médian des ménages par unité de consommation en 2011
CA de Béthune Bruay Noeux et Environns	Auchel	Centre Ville Quartier Des Cité 5 - Cité De Morles - Cité Du Rond-Point Quartier Rimbart	2630	8900
	Total Auchel		2400	9700
	Barin	1070	10000	
	Total Barin	6100		
	Barin	Quartier Du Regain	2290	10700
	Total Barin	2290		
	Béthune	Quartier De La Rue De Lille Quartier Du Mont Liébaut	3530	10100
	Total Béthune	2940	9200	
	Beuvry	Renaissance	6470	
	Total Beuvry	1120	10100	
	Bruay-la-Buissière	Le Centre Quartier Coteau Du Stade Parc-Cité 34 Terrasses Basty	5250	10500
	Total Bruay-la-Buissière	1800	11000	
	Calonne-Ricouart	1660	9800	
	Total Calonne-Ricouart	8710		
	Cauchy-à-la-Tour	Quartier Des Cités 6 Et 30	1740	8900
	Total Cauchy-à-la-Tour	1740		
	Houdain	Quartier Provinces - Longues Tringues	1310	7600
	Total Houdain	1310		
	Noeux-les-Mines	Le Haut D'Houdain	2810	9500
	Total Noeux-les-Mines	2810	9500	
Total CA de Béthune Bruay Noeux et Environns	Terre-Neuve	1750	9700	
	1750			
			32300	
CA de Lens - Liévin	Angres	Camus	1220	10800
	Total Angres	1220		
	Avion	République - Cité 4	5000	7700
	Total Avion	5000		
	Billy-Montigny	Languedoc - Cité 10	1410	8900
	Total Billy-Montigny	1410		
	Bully-les-Mines	Cité Des Brebis	2170	9400
	Total Bully-les-Mines	2170		
	Fouquières-lès-Lens	Cité Du Transvaal - Centre	1900	9100
	Total Fouquières-lès-Lens	1900		
	Grenay	Cité 5 - Cité 11	3780	9900
	Total Grenay	3780	9900	
	Harnes	Cité Bellevue	2440	8900
	Total Harnes	2440	8900	
	Hulluch	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	1390	10400
	Total Hulluch	1390		
	Lens	Cité 12-14 Cité 2 Grande Résidence Selleur Cité 4	2380	9900
	Total Lens	1640	8500	
	Liévin	Blum - Salengro - 109 Calonne - Manchelles - Vent De Bise Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	5050	7100
	Total Liévin	1800	7900	
Mazingarbe	3 Cités	1190	8700	
Total Mazingarbe	1190			
Méricourt	Quartier Du Maroc - La Canche	1680	9700	
Total Méricourt	1680			
Sains-en-Gohelle	Cité 10	1640	9700	
Total Sains-en-Gohelle	1640			
Sallaumines	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13 Quartier du 3/15	4260	9300	
Total Sallaumines	1420	8200		
Wingles	Cité Des Taberneaux	5680		
Total Wingles	2380	11000		
Total CA de Lens - Liévin	2380		57340	
CA de Saint Omer	Longuenesse	Saint-Exupéry - Léon Blum	3250	6700
	Total Longuenesse	3250		
	Saint-Omer	Quai Du commerce - Saint Sépulture	1770	9900
	Total Saint-Omer	1770		
Total CA de Saint Omer			5020	

Nom de l'EPCI	Commune majoritaire du quartier	Nom du quartier Nom du quartier	Population 2011	Revenu médian des ménages par unité de consommation en 2011
CA d'Hénin-Carvin	Carvin	Piantégons - Fosse 4	1650	10800
	Total Carvin		1650	
	Courcelles-lès-Lens	Du Village Au Moulin	1190	9400
	Total Courcelles-lès-Lens		1190	
	Courrières	Rotois - Saint Roch	1110	8500
	Total Courrières		1110	
	Évin-Malmaison	Comzaut	1640	9700
	Total Évin-Malmaison		1640	
	Hénin-Beaumont	Maizé - Darcy Ponchelet - Kennedy Zac Des Deux Villes	1950	10200
	Total Hénin-Beaumont	1030	7400	
		1920	9100	
		4900		
	Libercourt	Quartier De La Haute Voie	1870	8700
	Total Libercourt		1870	
Montigny-en-Gohelle	La Plaine Du 7	1790	8500	
Total Montigny-en-Gohelle		1790		
Rouvroy	Nouméa	1290	10100	
Total Rouvroy		1290		
Total CA d'Hénin-Carvin			15440	
CA du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer	Centre Ville Chemin Vert - Beaufort - Malborough Darnémont Henriville - Montplaisir	1280	9700
	Total Boulogne-sur-Mer	8210	7300	
		1710	10300	
		1430	10700	
	Le Portel	Quartier Des Résidences	2220	8100
	Total Le Portel	2220		
Outreau	Quartier Tour Du Renard	1520	9500	
Total Outreau		1520		
Total CA du Boulonnais			16370	
CA du Calaisais	Calais	Beau Marais Fort Neuzay - Caloux - Saint-Pierre	8090	6300
	Total Calais	5700	8000	
		13790		
Total CA du Calaisais			13790	
CC Artois Lys	Lillers	Ville Centre	2560	9400
	Total Lillers		2560	
Total CC Artois Lys			2560	
CC de la Terre des Deux Caps	Marquise	Quartier Du Mieux-Etre	1000	10900
	Total Marquise		1000	
Total CC de la Terre des Deux Caps			1000	
CC du Pays d'Aire	Aire-sur-la-Lys	Centre Historique	1790	11100
	Total Aire-sur-la-Lys		1790	
Total CC du Pays d'Aire			1790	
CC Mer et Terres d'Opale	Étaples	Quartier De La Renaissance	1200	8100
	Total Étaples		1200	
Total CC Mer et Terres d'Opale			1200	
CU d'Arras	Achicourt	Quatre As	1040	9100
	Total Achicourt		1040	
	Arras	Arras Ouest Chemins Jean Jaurès Moulin Hacart Saint Michel Goudemand	7370	7900
	Total Arras	1450	11200	
		1410	10700	
		10240		
Saint-Nicolas	Nouvelles Résidences	2220	7400	
Total Saint-Nicolas		2220		
Total CU d'Arras			13500	
Total général			160310	

Glossaire



A

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEI : Aide Exceptionnelle et Isolée
AGILLE : Améliorer la Gouvernance et Développer l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion
AHI : Accueil Hébergement Insertion
AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale
AL : Allocation Logement
ALT : Allocation Logement Temporaire
ALUR : Accès au Logement et Urbanisme Rénové
AML : Aide à la Médiation Locative
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
APL : Aide Personnalisée au Logement
ARH : Association Régionale pour l'Habitat
ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement
ASL : Accompagnement Social Locatif
AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement

B

BDF : Banque de France
BRSA : Bénéficiaire du RSA

C

CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAVA : Centre d'Adaptation à la Vie Sociale
CAF : Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais
CC : Communauté de Communes
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions Locatives
CCRPA : Comité Consultatif Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées
CER : Contrat d'Engagement Réciproque
CLEODAS : Comité Local d'Echange et d'Organisation dans le Domaine de l'Action Sociale
CRP : Comité Responsable du Plan
CTP : Comité Territorial du Plan
CDFSL : Commission Départementale Fonds Solidarité Logement
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence
Cd : Conseil départemental
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CTDD : Contrat Territorial de Développement Durable
CVS : Conseil de Vie Sociale

D

DALO : Droit au Logement Opposable

E

EET : Eau, Energie, Téléphone
EHI : Eradication de l'Habitat Indigne
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

H

HUDA : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

F

FAAD : Fonds d'Aide aux Accédants en Difficultés
FAL : Fonds Annuel Logement
FAMLU : Fonds d'Acquisition de Mobilier des Logements d'Urgence
FJT : Foyer Jeunes Travailleurs
FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes
FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
FSL : Fonds Solidarité Logement
FTM : Foyer de Travailleurs Migrants

G

GRL : Garantie des Risques Locatifs
GRSP : Groupe de Résolution des Situations particulières
GSL : Gestion Sociale Locative

I - L

IML : Inter-Médiation Locative
IS 62 : Immobilière Sociale 62
LHSS : Lits Haltes Soins Santé
LI : Logement Identifié (accès FSL)
LNI : Logement Non Identifié (accès FSL)

M-N-O

MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDS : Maison du Département Solidarité
MOUS : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale
NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

P

PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PCET : Plan Climat Energie Territoriaux
PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PPGDSLID : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur
PST : Programme Social Thématique
PTSH : Plan Territorial de Sortie de l'Hiver

R-S-T-U

RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
ROL : Relevé d'Observation Logement
RSA : Revenu de Solidarité Active
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
TNP : Tarif de Première Nécessité
UE : Union Européenne
URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux



Préfecture du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62000 Arras

Conseil départemental du
Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62000 Arras

